Région Centre

Le Président

BUDGET PRIMITIF 2013

Nous avons élaboré ce budget 2013 dans un **contexte politique renouvelé** à l'issue du grand débat démocratique du printemps 2012. Le redressement productif et la justice sociale sont les maitres mots des politiques engagées par l'Etat pour faire face à la crise grave que nous traversons. **Dans ce contexte, le budget 2013 que je propose avec la majorité est un budget de combat pour l'emploi et le développement économique durable de la Région**. Ce contexte économique et social, hérité de choix injustes et inefficaces, impose une mobilisation totale de nos ressources et de notre créativité au service des habitants et des entreprises de notre Région.

Le gel des dotations de l'Etat et la stagnation liée de nos recettes, en l'absence de ressource nouvelle, participent de l'objectif partagé par notre Région de **redressement des comptes publics** et de retour de la croissance. Dans ce contexte un effort important est mis en œuvre pour contenir nos dépenses de fonctionnement de manière très rigoureuse. Nous limitons notre emprunt à 74 millions d'euros et maintenons notre investissement à un niveau proche de 290 millions d'euros pour la formation, les lycées, la recherche, les transports, l'accès aux soins, le logement et le très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Nous faisons **des choix offensifs** permettant d'agir efficacement sur les leviers de l'activité et de l'emploi par le soutien confirmé à nos pôles de compétitivité, à la recherche, à l'innovation, par l'augmentation du nombre d'ingénieurs sur notre territoire, par des aides adaptées à nos filières agricole, industrielle, tertiaire et de l'économie créative. Le concours de la banque publique d'investissement régionalisée va venir désormais conforter notre action pour dynamiser nos entreprises.

Nous agissons encore sur **l'emploi** en portant activement l'exigence environnementale. Un grand programme de rénovation thermique des logements sociaux va permettre d'importantes économies et une baisse de nos émissions de gaz à effet de serre et favoriser la création d'emplois nouveaux. Par ailleurs le concours de la BEI et des banques régionales, en injectant 300 M€ dans notre économie, facilitera les conditions d'emprunt des entreprises dans leurs projets de production d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie dans les bâtiments.

Ce budget va permettre d'accompagner mieux encore les salariés et les demandeurs d'emploi en accentuant nos actions en faveur de la formation professionnelle et en donnant la priorité à des formations réactives répondant aux situations des demandeurs d'emploi comme à celles des entreprises. Nos politiques innovantes d'accès ou de retour à l'emploi, Contrats Régionaux pour l'Emploi et la Qualification, Pactes de Continuité Professionnelle, visas formation, parrains vers l'emploi, seront poursuivies. Par ailleurs, nous mettrons en place une enveloppe réactive pour répondre immédiatement aux besoins des salariés licenciés.

La jeunesse mobilise tous nos efforts et la Région prendra toute sa part dans l'effort national en faveur de l'emploi des jeunes en prenant à sa charge la formation des contrats d'avenir. En 2013 ce seront 3800 contrats d'avenir qui seront ainsi créés dans notre région. Elever encore le niveau général de qualification permet de répondre mieux aux besoins de notre économie. C'est pourquoi l'apprentissage, les lycées, l'enseignement supérieur, les formations sanitaires et sociales sont au cœur de ce budget. Dans ce même sens, nos dispositifs en faveur de l'égalité des chances et du pouvoir d'achat des familles, gratuité des manuels scolaires, aide au premier équipement professionnel, mise à disposition d'ordinateurs et aide à la mutuelle pour les étudiants ainsi que les aides aux déplacements seront poursuivies.

Le partage culturel participe, dans un contexte aussi difficile, à maintenir le lien social et à consolider la citoyenneté. Il est essentiel de permettre ainsi au plus grand nombre de se retrouver autour des valeurs communes de fraternité et d'échange. C'est pourquoi nous poursuivrons dans toute la région la structuration des projets artistiques et culturels de territoires engagée en 2012.

Notre conviction est qu'il n'y a pas de fatalité à la crise quand existe la volonté de mobiliser toutes les forces de notre territoire. **Nous voulons, au travers de ce combat pour l'activité et l'emploi, construire une Région innovante sur le plan économique, social et environnemental, une Région solidaire de ses territoires et de ses générations, une région qui anticipe mieux les mutations et construit son avenir avec confiance.**

A – La Région mobilisée pour l'emploi, la croissance soutenable, et la jeunesse

Avec 110 780 demandeurs d'emploi fin juillet 2012 soit une augmentation de 9,6 % de ce nombre depuis un an, la région Centre connaît un niveau de chômage moins important qu'au niveau national. Les jeunes représentent 17,7 % et les plus de 50 ans 21,4 % des demandeurs d'emploi régionaux. Ces chiffres reflètent concrètement l'atonie de la croissance même si le niveau du chômage continue d'être inférieur à la moyenne nationale.

Dans ce contexte la Région entend mener **un combat pour l'emploi**.

Les personnes seront accompagnées dans leur accès ou leur retour à l'emploi. Des synergies seront mises en place en mobilisant les acteurs du territoire et en combinant les dispositifs nationaux et régionaux.

Parallèlement, l'effort sera porté sur le développement économique et en matière d'exigence environnementale. Notre accompagnement auprès des entreprises se traduira par une anticipation et un meilleur suivi des situations difficiles, comme par un engagement total de la région dans la recherche et l'innovation.

1 / Le volontarisme et le développement économique, clés de voûte de l'emploi régional

a/ La mobilisation pour l'emploi : les dispositifs spécifiques pour répondre à l'urgence sociale

L'action volontaire du gouvernement en faveur de l'emploi sera déclinée en Région Centre : plusieurs milliers de jeunes bénéficiaires des **« emplois d'avenir »** seront accompagnés dans leur formation professionnelle pour qu'ils tirent profit de leurs expériences dans des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale ou environnementale. Les services régionaux et les établissements d'enseignement secondaire prendront part à cet effort.

De même, la Région s'engagera dans le **« contrat de génération »** pour faciliter l'accès des jeunes à ces emplois ainsi que leur formation en lien avec les OPCA.

L'objectif ambitieux d'atteindre « **10000 emplois non délocalisables** », créés, maintenus, ou induits grâce à des financements de la région sera poursuivi et amplifié. Ces emplois sont situés à la fois dans le secteur associatif, grâce aux CAP'ASSO, et dans les TPE et les PME.

b/ La mobilisation pour la formation professionnelle : les dispositifs au service des salariés, des demandeurs d'emploi, et des entreprises

La Région, consciente que la qualification est la première garantie contre le chômage, adaptera ses dispositifs de formation professionnelle pour répondre aux mutations socio-économiques en cours. Le travail sur la carte des formations sera poursuivi.

En 2013, la Région adaptera son effort de formation professionnelle : **le fond « RéActifs Emploi Formation »** de 4 millions d'euros mobilisables immédiatement sera mis en place pour soutenir les salariés confrontés à des ruptures de leurs parcours professionnels, et pour aider les entreprises à répondre à leurs besoins.

Le Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification, et **le Pacte de Continuité Professionnelle**, en articulation avec le programme régional de formation, permettent d'offrir une possibilité de formation à des publics divers. Les visas formation et le dispositif **« les parrains vers l'emploi »** accompagneront les publics spécifiques dans leurs recherche d'emploi. Ces dispositifs favorisent une meilleure (ré) insertion professionnelle, ils inscrivent les personnes bénéficiaires dans des logiques de parcours.

c/ La mobilisation pour l'emploi : le développement économique et l'aide aux entreprises, clé de l'emploi dans le secteur privé

La Région accompagnera **la création et la transmission des entreprises**, ainsi que leur développement en poursuivant les dispositifs spécifiques d'aide à l'export ou d'aide à la formation.

Le renouvellement des dispositifs d'aide aux filières agricoles concernera en 2013 les CAP ovins, caprins, viande blanche, équin, apiculture, et horticulture légumes.

Notre soutien à l'agriculture se confirmera par ailleurs avec la **création d'un fonds de secours mutuel.**

L'artisanat et les PME, dont les besoins spécifiques appellent des réponses souples et adaptées, seront soutenues avec le CAP **« artisanat développement »** en faveur de dossiers porteurs de créations d'emploi.

En 2013 des efforts seront portés en faveur de l'économie créative pour tirer profit de l'existant et rendre notre territoire plus attractif pour ces professions créatrices de produits à forte valeur ajoutée.

d/ La mobilisation pour l'emploi : le soutien à la recherche et à l'innovation, clé des emplois de demain

La Région Centre amplifie son soutien à la recherche et au développement en maintenant l'ensemble de ses dispositifs existants (Appel à projet, Bourse doctorale, soutien aux pôles de compétitivité...). Notre conviction est que la Région doit attirer des ingénieurs et des chercheurs, nos actions en ce sens seront poursuivies.

L'action en faveur **des clusters et des pôles de compétitivité** sera poursuivie pour renforcer les liens entre la rechercher et l'entreprise.

En lançant en 2012 un Appel à Manifestation d'Intérêt - **AMI Ambition Recherche 2020**, de un à trois projets pourraient être retenus pour un montant avoisinant le 10 Millions d'Euros par projet avec pour objectif le développement de la recherche, de l'innovation et de l'emploi en région.

Les actions en faveur de l'innovation seront basées sur les contrats d'appui aux projets, et sur le **« Diagnostic Innovation Croissance »** en lien avec l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT).

En détectant les nouveaux projets d'innovation et en apportant aux entreprises un accompagnement adapté, la Région Centre est aux côtés des entreprises qui innovent.

2/ L'exigence environnementale au cœur de l'action régionale

a/ Des actions spécifiques pour accompagner l'émergence d'une économie respectueuse de l'homme et de l'environnement

La Région encourage l'exigence environnementale dans l'activité économique.

Un grand programme de **rénovation thermique concernant 1400 logements sociaux** pour 6,5 Millions d'Euros sera lancé. L'ampleur des travaux à effectuer pour améliorer l'efficacité énergétique des logements constitue un gisement d'emplois. Des synergies avec les actions du gouvernement en matière de rénovation thermique des logements seront trouvées.

Un programme de **rénovation et de mise aux normes des résidences de tourisme social** sera entrepris en 2013.

Parallèlement, 20% des budgets des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale devront comporter des actions liées à la mise en œuvre du Plan Climat Régional ou de la Stratégie Régionale de Biodiversité.

b/ Des outils financiers innovants au service de l'économie verte

Le dispositif de prêt bonifié **« Prévéo » issu du partenariat avec la banque européenne d'investissement** sera opérationnel en 2013. Cet outil améliorera les conditions d'emprunt des entreprises porteuses de projets de production locale d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie dans le bâtiment.

Ce partenariat va permettre un **effet de levier de 300 millions d'Euros dans l'économie verte** sur le territoire de la région. Il ouvre une nouvelle approche

d'intervention régionale en faveur de l'environnement financier des entreprises ou des collectivités porteuses de projets relevant de l'économie verte.

Cet effort de 300 millions d'Euros, sans précédent dans notre région, équivaut à une année d'investissement régional : il doit permettre l'émergence et le développement d'acteurs locaux de la transition énergétique. Cela constitue un soutien de premier ordre pour la filière des énergies renouvelables.

Parallèlement, la Région exploitera les nouvelles possibilités de financement offertes par la **Banque Publique d'Investissement** au bénéfice de l'économie verte.

3/ la jeunesse, priorité nationale et régionale : les apprentis, les lycéens, les étudiants sont l'avenir de la Région

En 2013, la Région accroît son effort pour améliorer les conditions de vie et de formation des apprenants de la région. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes, spécialement lorsqu'ils débutent leur vie professionnelle, sont maintenus. L'effort de la Région en direction des lycéens et de l'enseignement supérieur représente près de la moitié de ses ressources.

a/ Les lycéens et apprentis

L'alimentation et la qualité de la pause méridienne est une des priorités. Parallèlement à la poursuite des travaux de **self O'Centre**, la Région travaille en coordination avec les établissements pour augmenter la part de **produits biologiques** et locaux dans les repas. Une mission dans ce sens à été confiée à un professionnel de la restauration scolaire en lycée ; elle s'accompagne d'un travail de proximité sur les modalités d'achat et de confection des repas.

Le soutien de la Région pour **aider les familles en difficulté à accéder aux services d'hébergement et de restauration** sera très sensiblement accru.

L'égalité des chances reste un des axes forts de nos politiques éducatives autant que d'investissement. C'est ainsi que **5 millions d'Euros sont consacrés aux travaux de mise en accessibilité des établissements**, tandis que sont maintenues, l'aide aux devoirs, et la **gratuité des manuels** scolaires.

L'investissement global de la Région dans les lycées sera accru en 2013 d'un million d'euros supplémentaire. Le travail de **rénovation et d'efficacité énergétique des locaux** est pérennisé, et **un réseau de thermiciens** au service des établissements sera complètement opérationnel en 2013.

Concernant l'apprentissage, la Région poursuit son effort aussi bien dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens signé avec l'Etat que dans sa politique de droit commun. Un effort significatif sera effectué en faveur de **l'aide au premier équipement des apprentis.**

b/ Les étudiants des formations sanitaires et sociales

La Région poursuivra son effort financier en faveur des formations sanitaires et sociales : **les quotas d'accès à la profession de kinésithérapeute seront augmentés**, (+15 en septembre 2012 et +15 en septembre 2013), **des formations d'aides soignants seront décentralisées** sur le territoire régional (Le Blanc, Montoire...), **les bourses sanitaires et sociales seront augmentées** de 11% et à nouveau de 11% en septembre 2013 pour rejoindre le niveau des bourses du CROUS pour les échelons de 1 à 5.

L'investissement sera maintenu, notamment pour les locaux de **l'IRFSS à Tours**. L'année 2013 verra le début des travaux de **l'IFAS de Bourges**.

c/ Les étudiants de l'enseignement supérieur

La Région accompagne les étudiants dans leur réussite au travers de dispositifs adaptés à leurs besoins : **MobiCentre, OrdiCentre ou mesure TER bac+ seront reconduits en 2013.**

Le **chèque complémentaire santé**, favorisant l'accès aux soins chez les jeunes et les étudiants sera maintenu. Par ailleurs, un important effort d'investissement sera réalisé en 2013 sur le programme **« université numérique** ».

Enfin, le projet de création d'un INSA Centre Val de Loire verra le jour en 2013, étoffant l'offre de formation régionale de haut niveau.

d/ Les parcours d'Europe

Les dispositifs regroupés dans le **« Parcours d'Europe »** permettent au plus grand nombre d'effectuer des expériences de mobilité au sein de l'Union Européenne. Les jeunes de la Région Centre ont ainsi la possibilité de valoriser ces expériences dans leurs parcours professionnels. La Région maintient ce dispositif qui illustre notre conception de l'égalité des chances dans les parcours éducatifs.

B - La région, un bassin de vie dans un environnement préservé

Les enjeux environnementaux sont les leviers d'une nouvelle étape du développement économique et social. La transition énergétique, le nouvel attrait des transports collectifs, mais aussi l'émergence de nouveaux modes de consommation et de production, la prise de conscience de la globalité et de l'interpénétration des enjeux à l'échelle planétaire, celle de l'irréversibilité des atteintes à l'environnement sont autant d'éléments qui dessinent une trajectoire vers un nouveau modèle de développement. Nous investissons pour construire ce nouveau modèle de développement.

1/ la biodiversité, un nouveau levier de développement

La Région poursuivra son action en faveur de la connaissance de la biodiversité régionale par la mise en œuvre de **l'observatoire régional de la biodiversité**, porté par l'Ecopôle dont il est une des missions principales.

L'effort de la Région, accru sur le plan financier en 2013, ainsi que la mise en place de la Stratégie Régionale Biodiversité, préfigurera des actions en partenariat avec les acteurs du tourisme de nature, de l'éducation à l'environnement et les Parcs Naturels Régionaux.

En préservant la biodiversité nous protégeons nos concitoyens, nous leur permettons de vivre une vie *vivable*. A terme, la préservation de la biodiversité constituera aussi un atout pour les territoires où il fait bon vivre, et représentera un facteur d'attractivité supplémentaire pour le développement de la région.

2/ le tourisme en Région Centre, entre nature et culture

La Stratégie Régionale de Tourisme Durable, positionnant la Région sur le créneau « nature et culture », porte ses fruits avec les importantes retombées économiques de la Loire à Vélo et du domaine de Chaumont sur Loire.

Ces deux réalisations, portées par la Région, s'articulent avec des actions sur l'offre d'hébergement, ou la promotion des **itinérances douces**. La Région soutiendra en 2013 l'accueil paysan, accentuant ainsi la trajectoire vers un tourisme de l'art de vivre, où le patrimoine d'exception et la nature préservée contribuent au rayonnement de la région.

3 / investir, développer le transport ferroviaire, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

La Région Centre agit en permanence pour le développement du transport ferroviaire pour répondre aux besoins de déplacement des habitants, aménager durablement le territoire régional, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet et réduire la consommation des énergies fossiles.

Autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs, elle investit pour assurer la qualité du service public. En 2013 elle investira dans la modernisation des **ateliers de maintenance de Montrouge** qui assurent l'entretien du matériel roulant de la ligne Paris-Chartres-Le Mans.

La Région poursuivra le programme d'investissements dans la **modernisation des infrastructures ferroviaires** dans le cadre de l'achèvement du Contrat de projets Etat/Région 2007-2013. Il s'agit des travaux pour **la réouverture au trafic de voyageurs entre Chartres et Voves**, premier tronçon de Chartres-Orléans, de la **modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse** avec la suppression de passages à niveaux dans l'Indre, et de l'achèvement de la remise en état de la ligne Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours.

La Région qui fait de l'intermodalité un des axes structurants pour le développement du transport public investit dans le renouvellement de la **centrale de mobilité JV-Malin**.

En modernisant les infrastructures de transport ferroviaire, et en imaginant des dispositifs d'aide aux voyageurs, qu'ils soient salariés à l'instar de **« mobillico Centre »**, étudiants, ou demandeurs d'emplois, la Région montre l'importance qu'elle accorde à l'aménagement du territoire et à l'exigence environnementale. Le regain de fréquentation sur le premier semestre 2012 indique aussi qu'une politique publique ambitieuse obtient des résultats.

4 / faire de la transition énergétique inéluctable un atout pour notre région

La Région s'est fixée un objectif ambitieux de réduction des gaz à effet de serre de 40% d'ici 2020 (base 1990).

Réussir la transition énergétique c'est améliorer notre efficacité énergétique : la Région encourage les économies d'énergie en soutenant les diagnostics des particuliers, en participant à la **rénovation thermique des logements sociaux**, en agissant sur **l'isolation et les installations de chauffage des lycées**, et en proposant un accompagnement pour travailler sur **l'amélioration des usages**. Demain la Région affinera ses dispositifs pour les inscrire dans l'ambition nationale sur la rénovation thermique des logements.

Réussir la transition énergétique c'est aussi **réduire notre dépendance aux énergies fossiles**, vouées à disparaître. La Région est dotée, au travers du **fonds d'investissement pour l'économie verte**, d'une large palette d'outils pour soutenir les projets de production d'énergie renouvelable (fonds commun de placement, participation directe dans des SEM, ou fond de garantie) En 2013, le partenariat avec la **Banque Européenne d'Investissement**, permettra de soutenir des projets de cogénération

biomasse, de méthanisation, de géothermie, de photovoltaïque ou d'éolien.

Ces programmes auront un impact sur l'emploi régional. En anticipant aujourd'hui la fin des énergies fossiles, nous renforçons les atouts de notre territoire, et nous le préparons aux mutations à venir.

5 / ancrer les pratiques sportives et culturelles dans les territoires, pour favoriser l'emploi, l'émancipation des individus et créer du lien social

a / Le sport partout, pour tous

La Région, consciente du rôle social indéniable du sport et de son impact sur l'emploi, restera un partenaire de premier plan auprès des acteurs du mouvement sportif régional, malgré une réduction de son effort financier en 2013.

Notre politique d'investissement en faveur de la **rénovation ou de la construction d'équipements sportifs** vise à améliorer la pratique et à **élargir l'offre sportive régionale**. Ces investissements sont également un soutien à l'activité économique.

Sur le plan du haut niveau les conventions d'objectifs quadriennales pour la prochaine olympiade sont en cours d'élaboration, et seront signées avec les ligues courant 2013-2014.

b / La culture pour tous, partout

Au titre de sa politique culturelle, la Région Centre portera une attention particulière à l'art contemporain, à la créativité numérique et à l'aménagement culturel du territoire.

L'année 2013 sera marquée par l'inauguration du site des subsistances sur lequel **le fonds régional d'art contemporain** (FRAC Centre) trouvera sa place. La nouvelle formule de la manifestation **Archilab** permettra de proposer une programmation de niveau international.

2013 sera marquée par une nouvelle étape dans le cadre de la politique engagée par la Région Centre en faveur de la **créativité numérique** et de la diffusion de contenus culturels sur Internet. L'ambition est de créer un nouveau média interdisciplinaire qui permette de valoriser les ressources culturelles de notre territoire, de mutualiser les contenus et de favoriser les interactions entre les projets Web financés par notre collectivité. En bâtissant un écosystème numérique régional en synergie avec les acteurs culturels, en favorisant la diffusion de nouveaux contenus il s'agit bien de libérer l'accès à la culture numérique.

L'aménagement culturel du territoire constitue assurément le troisième axe pour lequel l'année 2013 sera déterminante. En effet et au regard des nouvelles priorités portées dans le dispositif **« projets artistiques et culturels des territoires »**, la Région Centre sera en mesure de contribuer à la mise en place de contractualisations sur de nouveaux territoires.

C - Un nouvel élan aux politiques territoriales pour construire les espaces de solidarité dont notre région a besoin :

Les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, adoptés en octobre 2012 marquent une nouvelle étape pour les politiques territoriales. Cette réforme tire profit du travail prospectif réalisé et formalisé dans le SRADDT.

L'insertion d'un **dialogue élargi aux citoyens, aux acteurs économiques et sociaux**, et à tous les élus dans le processus de contractualisation à l'échelle géographique du bassin de vie va assurément modifier en profondeur l'action régionale.

Pour autant, la réforme va permettre de réaffirmer l'importance fondamentale que la Région accorde aux solidarités entre les générations et entre les territoires.

1 / Décliner les priorités du SRADDT sur les territoires

Au regard des priorités partagées dans le SRADDT « Ambitions 2020 », les efforts de la Région sur certaines thématiques prioritaires seront rendues plus lisibles dans les nouveaux contrats.

a / Le Très Haut Débit

La Région Centre a l'ambition d'atteindre une couverture minimum de 70 % de la population avec le très haut débit, d'assurer à tous les autres le « haut débit plus », et de garantir l'internet rapide pour tous. Elle souhaite se positionner comme **un véritable partenaire des collectivités**, et elle maintiendra son investissement sur ces problématiques en 2013.

La mise en œuvre d'un programme aussi ambitieux passe par la concertation étroite et la mise en cohérence des initiatives notamment entre l'Etat, la Région dotée d'un SCORAN et les Départements en charge d'élaborer les SDAN.

La Région a exprimé toute sa volonté d'accompagner tous les territoires dans le déploiement du THD à travers notamment une contribution financière représentant entre 20% et 25% du coût public des projets départementaux et fléchés dans les conventions Région-Département, les Contrats de Pays et d'Agglomération.

b / Le Logement

L'effort de la Région en faveur du logement est constant. Les priorités d'**amélioration de l'efficacité du parc social et** d'**adaptation des logements aux problématiques de la dépendance** (conventions avec les départements) restent des priorités. L'effort de développement du logement social en zone rurale est maintenu, dans le cadre contractuel renouvelé.

c / la santé

L'effort de la Région sur les MSP sera maintenu en 2013. L'objectif est la réalisation d'au minimum **50 MSP ou centres de santé d'ici la fin 2013** dont 38 sont déjà financées, ainsi qu'une **seconde tranche de 50 maisons de santé complémentaires** permettant ainsi de couvrir l'ensemble du territoire régional.

2 / Le soutien aux territoires ruraux

Le soutien aux initiatives locales contribuera, en favorisant les **circuits courts agricoles**, les nouveaux métiers artisanaux, le **développement touristique et culturel local**, les services de proximité et les démarches d'insertion, à faire émerger des projets porteurs de développement durable, d'emploi et de lien social, autour des valeurs de mise en réseau, de transversalité, d'innovation et d'expérimentation en lien avec les enjeux spécifiques du territoire.

En 2013, le dispositif **ID en Campagne** couvrira sur l'ensemble des 22 pays. Il se concrétisera par le lancement de 2 nouveaux appels à initiatives. Parallèlement, dans le

cadre du Réseau Rural Régional (RRR), différentes initiatives seront retenues.
Deux d'entre elles seront consacrées à la biodiversité, une à la gestion du foncier agricole.

3/ dépasser nos frontières, la coopération décentralisée plutôt que la compétition

Parce que nous sommes conscients que la coopération entre acteurs et entre territoires est une alternative durable aux relations fondées sur la concurrence, la Région poursuivra les actions entreprises dans les zones prioritaires d'intervention.

L'année 2013 sera marquée par la poursuite du programme d'appui au développement communal dans le Gorgol en Mauritanie. Ce programme bénéficiant dès 2013 d'un soutien substantiel de la part de l'Agence Française de Développement (2,3 millions d'Euros), il est envisagé de travailler sur les termes de référence d'une convention multipartite afin notamment d'assurer une bonne coordination des interventions respectives.

Par ailleurs, 2013 verra la mise en œuvre, au Maroc, du projet de coopération décentralisée intitulé **« Développement d'un terroir de la région Meknès-Tafilalet par la valorisation d'un produit Plantes médicinales et aromatiques »**. Cette opération a été retenue et sera cofinancée dans le cadre du fonds de soutien conjoint à la coopération décentralisée lancé par les gouvernements français et marocain.

D – La Région assure une gestion saine et conforte son niveau d'investissement malgré les conséquences de la crise financière et le gel des dotations de L'Etat

Le budget primitif 2013 s'établit à 1,034 milliard d'euros (hors réaménagement de la dette pour 200 M€) dont 308 M€ pour l'investissement régional (incluant les 17,9 M€ de Fonds européens, en augmentation du fait de crédits complémentaires liés aux politiques régionales).

Alors que la crise financière et économique internationale pèse fortement sur les finances locales, la Région Centre maintient un haut niveau d'investissement et maîtrise son endettement.

1/ Un endettement faible et sans risque permet à la Région de construire un budget tourné vers l'avenir

Depuis 2005, la Région Centre a souhaité inscrire son budget dans des objectifs de gestion financière, précisément maîtrisée :

- un taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) autour de 30% ;
- une épargne nette supérieure à 150 M€, permettant d'autofinancer plus de la moitié des investissements régionaux;
- une capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) inférieure à 3 ans.

Ce volontarisme apparaît comme particulièrement fondé alors que les finances publiques et particulièrement la dette de l'Etat se sont dégradées fortement ces dernières années.

Ces choix de bonne gestion permettent de structurer le budget régional en 2013 autour d'investissements toujours soutenus : les lycées, l'aide apportée aux collectivités du territoire régional, les transports, l'économie, la recherche et l'innovation, etc.

En matière d'aide aux collectivités, les crédits de paiement 2013 sont maintenus à un niveau presque identique à celui des années précédentes et des abondements pourront être réalisés en fin d'année en fonction des demandes transmises par les collectivités partenaires. Depuis quelques années, ces dernières ont progressivement réduit leur rythme d'investissement, entraînant un étalement sur un plus grand nombre d'années des versements réalisés par la Région.

La crise financière internationale induit une raréfaction des crédits destinés aux collectivités locales et un renchérissement des marges bancaires. Dans ce contexte difficile, **la Région assure une gestion de dette prudente et équilibrée visant à pérenniser ses investissements**. Ainsi, s'est-elle efforcée de **sécuriser ses financements le plus en amont possible** et d'orienter sa recherche de conventions vers les acteurs financiers historiques que sont la Caisse des Dépôts ou la Banque Européenne d'Investissement en complément de ses partenaires bancaires classiques. Par ailleurs, la notation financière permettra en 2013 de recourir au marché obligataire, si celui-ci s'avérait plus intéressant.

Parallèlement à cette recherche active de financement, la gestion de l'encours de dette reste un axe de travail important. La recherche **d'un taux moyen performant** (2,62% actuellement) malgré l'impact de la hausse des marges et **la sécurisation des deux tiers de son encours** permettent, d'une part, de réduire l'exposition de la Région à une éventuelle hausse des taux et, d'autre part, de limiter le poids du service de la dette dans le budget régional.

Ainsi, même avec un effort d'investissement soutenu, le taux de couverture des dépenses d'investissement par l'emprunt reste stabilisé autour de 24 % depuis deux ans.

2/ Un panier de ressources privé de dynamique suite à la réforme fiscale et au gel des dotations

Dans un contexte de crise, les recettes de la Région continueront d'être affectées par le gel des dotations de l'Etat et, du fait des réformes de 2010, une plus grande dépendance à la conjoncture économique. Les collectivités sont appelées à participer à l'effort du redressement des comptes nationaux pour honorer les engagements européens de retour sous les 3% de déficit. Par conséquent, les dotations seront très certainement très contenues en 2014 et 2015.

La réforme des ressources fiscales de 2010 s'est traduite par une perte de recettes pour la région. Ainsi, le manque à gagner dû au moindre dynamisme sur les ressources de substitution de la taxe professionnelle et des taxes foncières (CVAE/IFER/DRCTP/FNGIR) est **estimé à 8,83 M€ en 2013** si l'on compare avec le système antérieur à la réforme. L'augmentation des recettes liée au dynamisme des bases (+4,5% en moyenne) se limitera à +1,859 M€ entre 2012 et 2013 soit une progression globale de seulement 0,87%, contre +10,690 M€ si la réforme de 2010 n'avait pas eu lieu.

A cette atonie des nouvelles ressources, s'ajoute une perspective à la baisse des recettes traditionnelles que constituent la TIPCE et les cartes grises, tant du fait de la volatilité du prix des carburants que des politiques environnementales incitatives (Plan automobile propre du Ministère du redressement productif, nouveau bonus/malus, développement des solutions alternatives à l'achat d'un véhicule : auto partage, covoiturage, locations entre particuliers.)

François BONNEAU

BUDGET 2013

SOMMAIRE

I- Présentation générale

A - **La répartition globale des dépenses…… 2**
B - **La répartition globale des recettes …… 3**
C - **La répartition des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) par politique…… 4**
D - **Les principaux indicateurs de gestion…… 4**

II- Présentation du budget primitif par politique

A - **Interventions régionales**

Formations Professionnelles 8

Apprentissage 16

Enseignement - Lycées..... 23

Formations sanitaires et sociales 32

Enseignement supérieur..... 37

Recherche, Technologie et Innovation 42

Culture 48

Sports..... 60

Territoires solidaires 67

Technologies d'Information et de Communication..... 83

Environnement 87

Transports et déplacements 95

Tourisme 105

Economie - Innovation 111

Europe et Coopération décentralisée 123

B - **Moyens généraux**

Communication 130

Moyens généraux de l'administration..... 131

Moyens généraux financiers..... 136

Gestion des ressources humaines 146

III –Décisions budgétaires 2013

A - **Le vote par fonction**

L'approbation de la balance au chapitre en CP et en AP/AE..... 150

Les AP et AE par fonction et par politique régionale..... 151

B - **Le vote de l'Architecture par Politique Régionale..... 159**

C - **Les dispositions fiscales**

Fiscalité directe..... 160

Rappel des exonérations fiscales en vigueur..... 160

Fiscalité indirecte..... 160

D - **La gestion de la dette et de la trésorerie..... 161**

E - **Les dispositions diverses**

Barème de la Région pour le financement de l'apprentissage en 2013..... 162

Coûts standard de formations sanitaires et sociales..... 163

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement..... 164

Autorisations..... 164

Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE..... 165

Annulations-clôtures des AP/AE..... 166

PRESENTATION GENERALE

A - La répartition globale des dépenses

Le budget 2013 s'équilibre au global à 1,234 Md€ (dont crédits de réaménagement de la dette pour 200 M€ en dépenses comme en recettes).

En considérant celui-ci hors gestion déléguée des fonds européens et crédits de réaménagement de la dette, les grandes masses s'élèvent à 1,006 Md € dont :

- En investissement : 338 M€ d'investissement régional dont 47,7 M€ de remboursement en capital de la dette. Par ailleurs, la gestion déléguée des fonds européens représente 17,9 M€.
- En fonctionnement : 668 M€ de crédits régionaux dont 19,5 M€ de frais financiers. Par ailleurs, la gestion déléguée des fonds européens représente 9,77 M€.

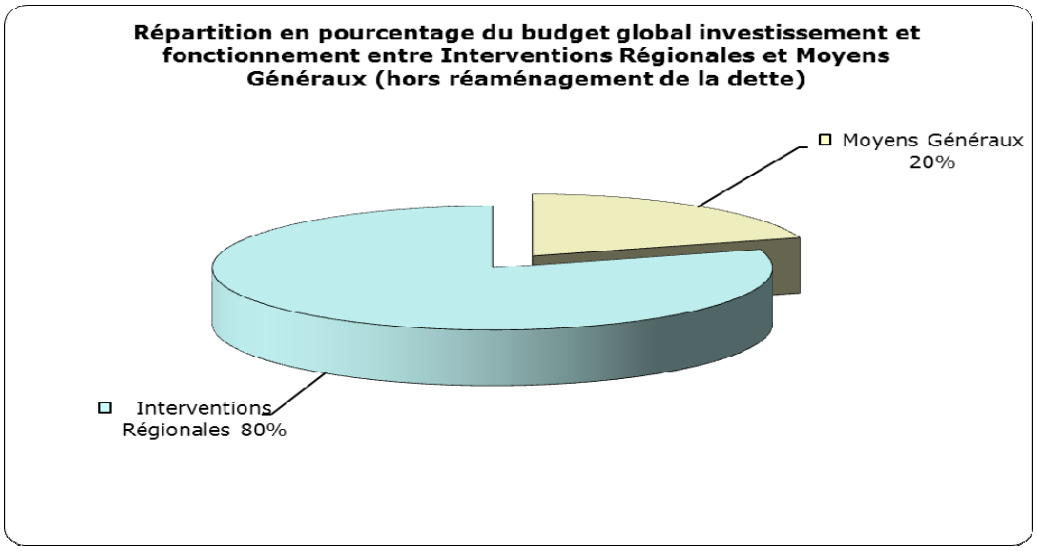

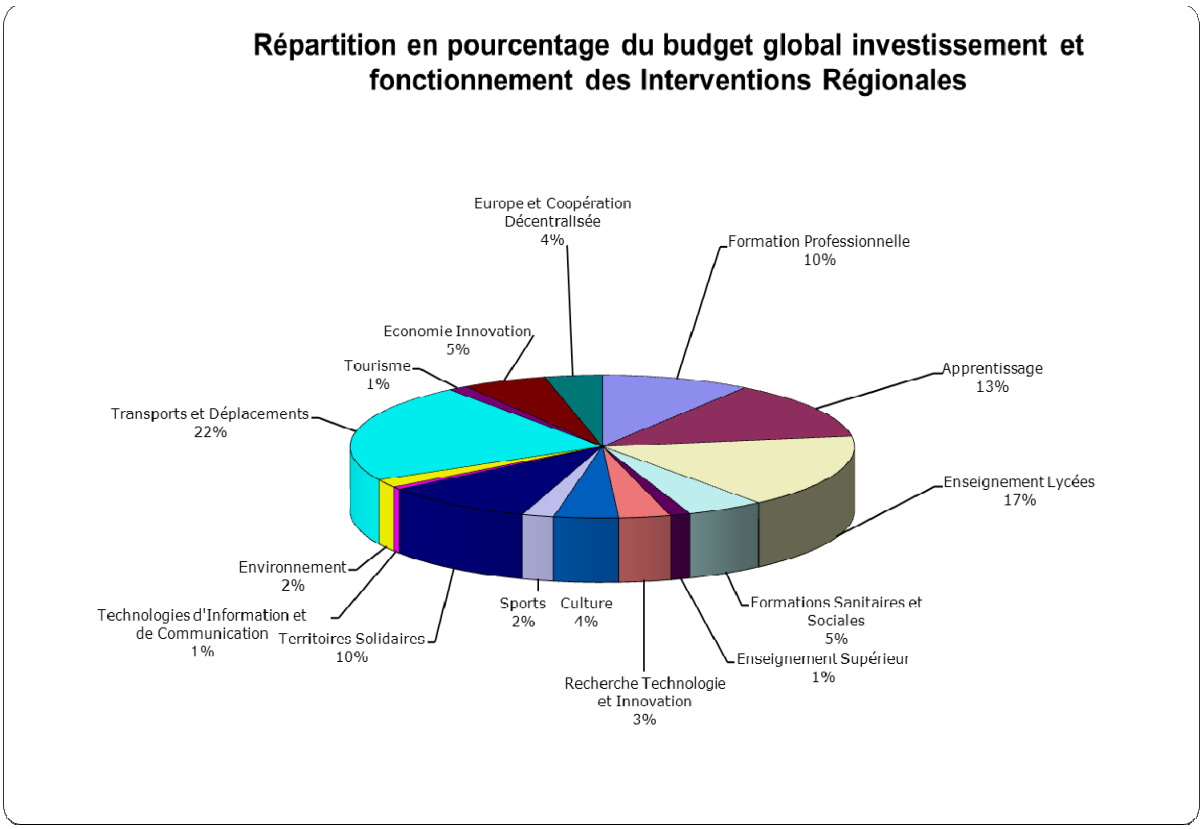

B - La répartition globale des recettes

Les recettes se répartissent en plusieurs catégories :

En €	BP 2013
Dotations et compensations de l'Etat	574 466 249
Produits de la fiscalité directe et indirecte	330 760 481
Emprunt	74 300 000
Fonds Européens	32 720 000
Autres recettes (hors Fonds Européens)	21 823 600
Total Recettes (hors réaménagement de la dette 200 M€)	**1 034 070 330**

La perte de levier fiscal des régions est confirmée : depuis la réforme de la taxe professionnelle, il n'existe plus de **réelle « fiscalité directe »**, la région n'ayant pas de pouvoir de vote de taux ni de fixation de l'assiette de la CVAE et des IFER, lesquels représentent 16,2 % des recettes régionales (les recettes perçues au titre de la fiscalité directe antérieurement à la réforme (soit Taxe Professionnelle, Taxes Foncières) représentaient environ 20 % des recettes régionales). La fiscalité indirecte représente 15,8 % des recettes totales (cartes grises, TIPP modulation et majoration Grenelle et taxe d'apprentissage), la Région ne conservant son pouvoir de modulation des tarifs que sur les deux premières ressources.

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, et notamment dans le débat d'orientations budgétaires, il faut noter que :

- les dotations et compensations de l'Etat (y compris la part compensation de la TIPP) représentent plus de la moitié des ressources régionales soit 55,6 % intégrant la nouvelle dotation générale de neutralisation créée dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle (FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - et DCRTP - Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle).

- la fiscalité régionale (directe et indirecte) ne représente plus que 32 % de l'ensemble des ressources régionales.

- l'autonomie fiscale est réduite à 13,6 % (8,51 % avec le seul produit des cartes grises)

- l'emprunt régional pour 2013 s'élève à 74,3 M€.

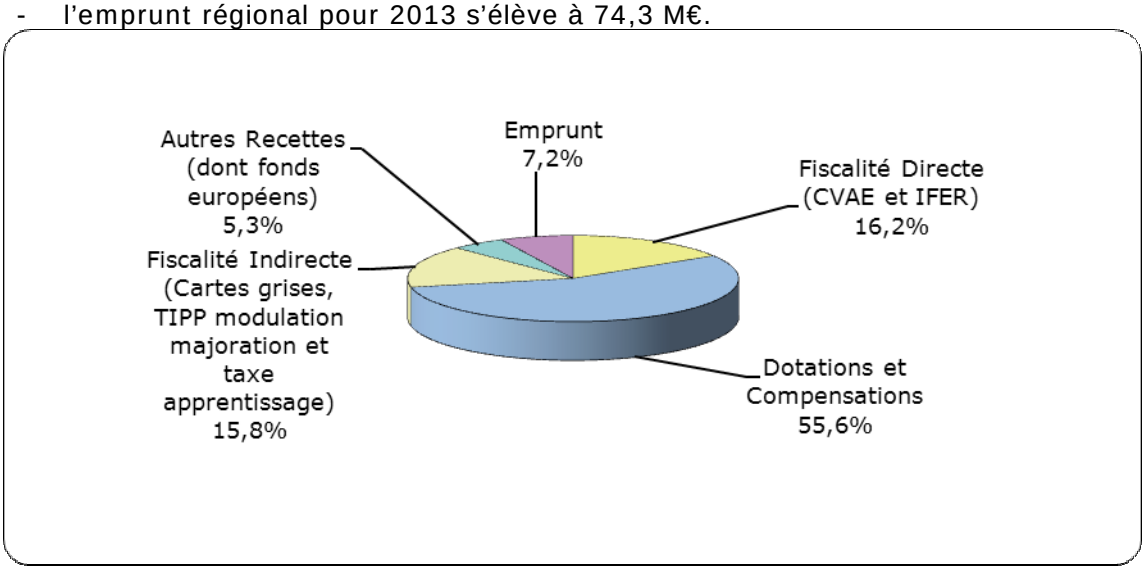

A noter que la part de l'emprunt dans l'ensemble des ressources ne représente que 7,2 %.

C – La répartition des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par politique

Au côté des crédits de paiement sur lesquels se définit l'équilibre du budget, le vote du BP 2013 porte aussi sur les AP et AE qui traduisent la gestion pluriannuelle des crédits.

Le montant total des AP ouvertes en 2013 s'élève à 327 M€ (249 M€ au BP 2012)
Le montant total des AE ouvertes en 2013 s'élève à 40 M€ (40 M€ au BP 2012)

D – Les principaux indicateurs de gestion

Le financement du budget 2013 de la Région est assuré :

- en maintenant les taux de modulation de la TIPP conformément aux délibérations d'octobre 2012.

- en maintenant le tarif des cartes grises au niveau de l'inflation prévisionnelle (soit + 2%), soit 41,82 € par cheval fiscal et en conservant un taux de 0 pour les permis de conduire.

Fiscalité indirecte	Taux 2012	Taux 2013
Taxe sur les cartes grises	41 €/CV	41,82 €/CV
Taxe sur les Permis de conduire	0 €	0 €

- en fixant l'emprunt d'équilibre de la section d'investissement à 74,3 M€.

Conformément aux objectifs de bonne gestion financière retenus par la Région :

- la capacité de désendettement prévisionnelle représente 2,85 ans et reste inférieure à la durée plafond de 3 ans que s'est fixée la Région (2,73 ans au BP 2012) ;

- le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est de 23,7 % (24 % au BP 2012). Il traduit le poids croissant des charges de fonctionnement.

- l'épargne nette atteint 163,089 M€ et permet de financer plus de la moitié des investissements (167,647 M€ au BP 2012), conformément à l'objectif.

	Budget Primitif 2011	Budget Primitif 2012	Budget Primitif 2013
Recettes de fonctionnement	867 270 000	881 936 300	888 891 530
- Dépenses de fonctionnement (dont 9,77 M€ fonds européens)	635 535 000	649 655 700	658 556 730
= Epargne de gestion	**231 735 000**	**232 280 600**	**230 334 800**
- Intérêts de la dette	19 900 000	20 828 000	19 495 000
= Epargne brute	**211 835 000**	**211 452 600**	**210 839 800**
- Remboursement de la dette en capital	43 300 000	43 805 000	47 750 000
= Epargne disponible	**168 535 000**	**167 647 600**	**163 089 800**
+ Dépenses d'investissement (dont 17,9 M€ fonds européens)	325 936 900	313 557 200	308 268 600
- Recettes d'investissement	74 401 900	71 909 600	70 878 800
= Besoin de financement en investissement	251 535 000	241 647 600	237 389 800
Emprunt	**83 000 000**	**74 000 000**	**74 300 000**

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2012 DEPENSES	BP 2013 DEPENSES	BP 2012 RECETTES	BP 2013 RECETTES	BP 2013 AP et AE
	822 988 800	**825 168 200**	**81 163 100**	**82 450 600**	**364 773 721**
Total Investissement	310 780 600	305 551 100	34 230 500	33 943 100	325 337 721
Total Fonctionnement	512 208 200	519 617 100	46 932 600	48 507 500	39 436 000
FORMATION PROFESSIONNELLE	**78 729 000**	**78 729 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**155 000**
Investissement	90 000	90 000	0	0	80 000
Fonctionnement	78 639 000	78 639 000	1 000 000	1 000 000	75 000
APPRENTISSAGE	**108 563 500**	**109 101 400**	**23 275 000**	**23 535 000**	**16 082 000**
Investissement	9 653 500	9 597 400	0	1 700 000	16 082 000
Fonctionnement	98 910 000	99 504 000	23 275 000	21 835 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	**137 228 000**	**139 278 000**	**9 047 500**	**8 562 500**	**81 000 000**
Investissement	80 000 000	81 000 000	500 000	365 000	81 000 000
Fonctionnement	57 228 000	58 278 000	8 547 500	8 197 500	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	**43 290 100**	**43 532 800**	**500 000**	**500 000**	**10 450 000**
Investissement	2 361 000	2 803 700	0	0	800 000
Fonctionnement	40 929 100	40 729 100	500 000	500 000	9 650 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	**10 136 000**	**10 200 000**	**0**	**0**	**2 650 000**
Investissement	7 176 000	7 290 000	0	0	2 450 000
Fonctionnement	2 960 000	2 910 000	0	0	200 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	**27 165 600**	**27 677 100**	**40 000**	**0**	**51 260 000**
Investissement	18 505 100	19 016 600	40 000	0	45 525 000
Fonctionnement	8 660 500	8 660 500	0	0	5 735 000
CULTURE	**36 841 500**	**34 807 800**	**3 752 000**	**2 061 800**	**-4 869 299**
Investissement	12 567 900	11 116 600	3 733 800	2 033 500	-4 869 299
Fonctionnement	24 273 600	23 691 200	18 200	28 300	0
SPORTS	**13 006 800**	**9 785 000**	**4 010 000**	**1 433 000**	**8 300 000**
Investissement	9 601 400	6 479 600	4 010 000	1 433 000	5 900 000
Fonctionnement	3 405 400	3 305 400	0	0	2 400 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES	**73 278 000**	**70 755 300**	**0**	**0**	**154 783 700**
Investissement	67 803 300	65 491 900	0	0	149 303 700
Fonctionnement	5 474 700	5 263 400	0	0	5 480 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	**5 235 500**	**4 790 700**	**0**	**0**	**0**
Investissement	1 291 500	1 290 700	0	0	0
Fonctionnement	3 944 000	3 500 000	0	0	0
ENVIRONNEMENT	**15 248 000**	**14 922 600**	**0**	**18 700**	**3 528 320**
Investissement	6 955 200	6 995 400	0	0	3 408 320
Fonctionnement	8 292 800	7 927 200	0	18 700	120 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	**193 388 100**	**200 992 400**	**1 850 000**	**4 795 000**	**7 728 000**
Investissement	49 037 700	48 971 500	1 273 000	2 643 000	4 428 000
Fonctionnement	144 350 400	152 020 900	577 000	2 152 000	3 300 000
TOURISME	**10 140 000**	**9 340 100**	**0**	**0**	**2 260 000**
Investissement	6 042 000	5 200 700	0	0	2 260 000
Fonctionnement	4 098 000	4 139 400	0	0	0
ECONOMIE INNOVATION	**43 542 700**	**41 915 000**	**8 082 100**	**7 824 600**	**29 946 000**
Investissement	22 839 000	22 000 000	8 073 700	7 818 600	18 520 000
Fonctionnement	20 703 700	19 915 000	8 400	6 000	11 426 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	**27 196 000**	**29 341 000**	**29 606 500**	**32 720 000**	**1 500 000**
Investissement	16 857 000	18 207 000	16 600 000	17 950 000	450 000
Investissement gestion déléguée des fonds européens	*16 600 000*	*17 950 000*	*16 600 000*	*17 950 000*	
Investissement coopération	*257 000*	*257 000*	*0*	*0*	
Fonctionnement	10 339 000	11 134 000	13 006 500	14 770 000	1 050 000
Fonctionnemment gestion déléguée des fonds européens	8 905 000	9 770 000	13 006 500	14 770 000	
Fonctionnement coopération	*1 434 000*	*1 364 000*			

TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2012 DEPENSES	BP 2013 DEPENSES	BP 2012 RECETTES	BP 2013 RECETTES	BP 2013 AP et AE
	404 857 100	**408 902 130**	**1 146 682 800**	**1 151 619 730**	**3 332 000**
Total Investissement	246 581 600	250 467 500	311 679 100	311 235 700	2 332 000
Total Fonctionnement	158 275 500	158 434 630	835 003 700	840 384 030	1 000 000
COMMUNICATION	**4 800 000**	**4 600 000**	**0**	**0**	**0**
Investissement	0	0	0	0	
Fonctionnement	4 800 000	4 600 000	0	0	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	**16 530 700**	**16 488 400**	**76 000**	**81 000**	**1 332 000**
Investissement	2 746 600	2 717 500	0	0	1 332 000
Fonctionnement	13 784 100	13 770 900	76 000	81 000	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	**268 363 000**	**270 923 730**	**1 143 182 800**	**1 148 341 730**	**2 000 000**
Investissement	243 835 000	247 750 000	311 679 100	311 235 700	1 000 000
Fonctionnement	24 528 000	23 173 730	831 503 700	837 106 030	1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	**115 163 400**	**116 890 000**	**3 424 000**	**3 197 000**	**0**
Investissement	0	0	0	0	
Fonctionnement	115 163 400	116 890 000	3 424 000	3 197 000	

TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS	**1 227 845 900**	**1 234 070 330**	**1 227 845 900**	**1 234 070 330**	**368 105 721**
Investissement	**557 362 200**	**556 018 600**	**345 909 600**	**345 178 800**	**327 669 721**
Fonctionnement	**670 483 700**	**678 051 730**	**881 936 300**	**888 891 530**	**40 436 000**

TOTAL GENERAL HORS FONDS EUROPEENS ET REAMENAGEMENT DE LA DETTE	**1 002 340 900**	**1 006 350 330**	**998 239 400**	**1 001 350 330**
Investissement	**340 762 200**	**338 068 600**	**129 309 600**	**127 228 800**
Fonctionnement	**661 578 700**	**668 281 730**	**868 929 800**	**874 121 530**

PRESENTATION

DU BUDGET PRIMITIF

PAR POLITIQUE

A – Interventions régionales

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LES ORIENTATIONS 2013

En confirmant son effort en faveur de la formation professionnelle la Région s'engage résolument dans le combat de l'emploi et du redressement économique. La Formation tout au long de la vie est une priorité majeure des politiques de notre région. Elle est présente aux côtés de ses habitants pour les accompagner depuis la construction de leur projet professionnel et leur orientation vers la juste formation jusqu'à leur qualification.

De nombreux plans sociaux touchent notre région et aggravent encore la situation du chômage notamment chez les jeunes. La mobilisation pour le redressement productif et la croissance est primordiale dans une région dont la forte présence industrielle doit constituer à nouveau demain un atout de son développement. **La création du fonds « RéActifs Emploi Formation » de 4 M€** permettra de répondre, au cours de l'année 2013, aux projets émergeant sur les territoires, qu'il s'agisse des besoins de recrutement d'entreprises ou de l'accompagnement de situations sociales délicates pour lesquelles les financements de la Région permettront une réponse par la formation.

En signant avec l'Etat et aux côtés des autres Régions les « 15 engagements pour la croissance et l'emploi », notre Région s'engage plus encore plus encore pour le redressement économique. Elle est l'une des premières à avoir conclu avec l'Etat la convention pour le déploiement des **Emplois d'avenir.** Comme elle l'avait fait en s'engageant dans le programme de formation porté par Martin HIRSCH ou en employant plus de 250 contrats uniques d'insertion dans les équipes d'entretien des lycées, la Région Centre se mobilise pour la réussite des emplois d'avenir. Elle renforce ainsi encore ses efforts en faveur de la formation des jeunes.

En amont de la formation, la Région travaille avec les branches professionnelles, les partenaires sociaux, les acteurs du Service public de l'emploi et l'Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi (ORFE) à la définition des besoins de formation. Pour être au plus près des besoins économiques, elle favorise les partenariats pour créer une synergie sur les territoires entre les dispositifs d'orientation. Elle œuvre pour la qualité de la prescription de formation pour les actifs avec Pôle Emploi, les Missions locales, le numéro vert à destination des salariés.

Avec les **Pactes de continuité professionnelle**, destinés aux salariés les plus fragiles ou fragilisés et les formations financées dans le cadre des Contrats Régionaux pour l'Emploi et la Formation (**CREQ)** et des **Visas** notamment, **elle favorise l'accès à la formation vers l'emploi.** Les **Pactes de Continuité Professionnelle** permettent, à titre préventif, d'intervenir en amont des situations critiques dans les entreprises, sur la formation des actifs menacés de licenciements économiques. Le **programme régional de formation** est le premier outil pour la formation et la qualification des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, en finançant les parcours de Validation des Acquis de l'Expérience grâce au nouveau **chéquier VAE**, la Région facilitera l'accompagnement des personnes qui s'engagent dans cette démarche individuelle. Une **expérimentation** en faveur du retour à l'emploi des femmes et des hommes à l'issue d'un congé parental (CLCA : complément de libre choix d'activité) sera en outre menée en partenariat avec le **Ministère des droits des femmes.**

S'agissant du maintien dans l'emploi des séniors et de l'insertion professionnelle des jeunes, l'Accord National Interprofessionnel (ANI) conclu en octobre dernier entre les partenaires sociaux et l'Etat permettra le déploiement des **Contrats de génération**. La Région mettra tout en œuvre pour la réussite de ces contrats aux côtés des entreprises.

Avec le **Fonds régional d'innovation pédagogique (FRIP),** la Région soutient les projets d'ingénierie de formation qui permettront dès cette année, d'améliorer la qualité des actions qu'elle finance par ailleurs dans le cadre du programme régional. Elle poursuit par ailleurs l'accompagnement des organismes qui s'impliquent dans la

modularisation de leurs actions et souhaite que de nouveaux organismes s'engagent à leur tour dans cette voie vers la juste formation.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS PROFESSIONNELLES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	80 000	
Autorisations d'engagement		75 000

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE	**BP n-1**	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	90 000,00	90 000,00	-	-
Fonctionnement	78 639 000,00	78 639 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programme Régional de formation

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AE	2009	0745		GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2010-2012	**75 000,00**	-	-

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION	Fonctionnement	68 132 000,00	68 267 400,00	1 000 000,00	1 000 000,00

Cette nouvelle programmation privilégie la mise en œuvre d'actions de formation visant à répondre aux besoins de qualification identifiés comme récurrents sur le territoire ou correspondant à des métiers en évolution et porteurs d'emplois.

Parallèlement, le budget 2013 prévoit la mobilisation d'un fonds « RéActifs Emploi Formation » - avec des moyens financiers plus importants qu'en 2012 (4 M€ contre 0,500 M€ en 2012) - pour mettre en place des actions répondant à des besoins nouveaux et/ou à l'achat de places supplémentaires.

La Région pourra ainsi, en prenant appui sur une offre de formation adaptée et évolutive, en lien avec les besoins économiques du territoire, contribuer activement à l'enjeu central que représente la lutte contre le chômage et la sécurisation des parcours professionnels.

La gamme des différents Visas, reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation et une grande facilité d'accès, complètera la palette des solutions proposées aux habitants dans une optique de formation tout au long de la vie.

En complément, sera versée une rémunération aux stagiaires de la formation professionnelle, conformément aux dispositions du code du Travail. Pour 2013, le crédit correspondant s'élève à 15 200 000 € auxquels s'ajouteront 500 000 € de frais de gestion au titre de la prestation externalisée d'instruction des dossiers concernés et de versement des sommes correspondantes aux bénéficiaires.

En 2013, la Région accompagnera en outre la mise en œuvre des Emplois d'Avenir, réelle opportunité pour favoriser l'emploi des jeunes les moins qualifiés.

La formation sera un élément clé de réussite des parcours des jeunes.

Ainsi, pendant le contrat de travail, la mobilisation des plans de formation des employeurs et des fonds des OPCA sera essentielle ; la Région travaillera en étroite collaboration avec ces derniers pour que les besoins puissent trouver des solutions adaptées.

A l'issue de contrat de travail, les actions du Programme Régional de Formations et notamment les formations qualifiantes représenteront une solution à l'enrichissement des connaissances et compétences.

Le développement de ces Emplois d'avenir se fera, par ailleurs, en étroite liaison avec les interventions de la Région dans le domaine économique (économie sociale et solidaire, CAP asso …).

En outre, en partenariat avec les services de l'Etat, la Région favorisera la formation de personnes en congé parental, pour faciliter leur retour vers l'emploi. Cette action sera menée dans un cadre expérimental sur plusieurs territoires.

Les visas existants seront notamment mobilisés. Certains d'entre eux seront à adapter ; d'autres seront à créer pour répondre aux besoins particuliers liés à la mise en place des emplois d'avenir et à la formation des personnes en congé parental.
Un crédit complémentaire de 380 000 € est ainsi inscrit.

Enfin, au cours de l'année 2013 sera mise en place une nouvelle génération du Contrat Régional pour l'Emploi et la Qualification. Fort de l'expérimentation menée depuis 2011, il s'inscrira pleinement dans une action globale rénovée en faveur de l'accompagnement à l'emploi des jeunes.

Il permettra aux jeunes les moins qualifiés de construire leur projet professionnel et de travailler sur les étapes et conditions pour le réussir (savoirs être …).

La nouvelle génération de CREQ visera l'accès à un emploi durable, un emploi aidé ou bien une formation qualifiante à court ou moyen terme.

A ce titre, il pourra être un préalable à l'entrée dans un Emploi d'Avenir.

Dans cet objectif d'un accès ou d'un maintien facilité des jeunes dans l'emploi, sera expérimentée en 2013 la mesure d'avenir « des parrains et marraines vers l'emploi » qui a démarré au quatrième trimestre 2012.

La mise en œuvre du dispositif a ainsi été confiée à des structures à même de coordonner et d'apporter l'appui nécessaire à la mise en relation des jeunes avec des parrains et marraines, bénévoles qui ont la confiance des employeurs.

Par ailleurs, la Région propose à ces derniers, un accompagnement professionnalisant à cette fonction. Cette formation contribuera ainsi à la création d'un réseau permettant l'échange de bonnes pratiques et d'expériences.

Enfin, la Région fournira des supports destinés à l'information des jeunes et des

entreprises sur ce dispositif ainsi que des outils méthodologiques destinés aux parrains et marraines ainsi qu'aux jeunes concernés.

Programme : Accueil, information, orientation

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION	Fonctionnement	5 082 000,00	4 857 600,00	-	-

L'accueil, l'information et l'orientation sont des leviers essentiels pour favoriser un bon accès des bénéficiaires aux actions de formation développées par la Région Centre et concourir à la réussite de leur parcour d'insertion durable dans l'emploi.

Ce programme permet ainsi d'apporter des réponses significatives et diversifiées, axées principalement autour:

- **du financement des structures d'accueil et d'orientation** et en particulier des Missions Locales, réseau fondamental des acteurs intervenant dans la prescription des actions de formation en faveur des jeunes,

- du partenariat financier avec **Pôle Emploi** au titre de sa mission relative à :

  - la prescription et le montage administratif du dispositif de Chèque formation,
  - la prescription-conseil sur les actions de formation financées par la Région.

- du soutien au programme d'actions mis en œuvre par le **GIP Alfa Centre** pour améliorer l'information sur l'offre de formation, outiller la programmation de la carte des formations et professionnaliser les acteurs.

Programme : Sécurisation des parcours professionnels

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	4 995 000,00	5 122 500,00	-	-

Parallèlement à la compétence légale de la Région en matière de formation des demandeurs d'emploi, la collectivité s'implique fortement dans la sécurisation des parcours professionnels des salariés fragilisés dans une logique préventive.

A ce titre, a été institué en 2011 le dispositif **« Pacte de Continuité Professionnelle ».** Les exercices 2011 et 2012 ont permis de développer les partenariats dans ce domaine et d'impulser une nouvelle approche du capital humain avec les OPCA et autres structures concernées, dans une optique de sécurisation des parcours professionnels.
L'exercice 2013 sera l'occasion de consolider les actions mises en place, en renforçant les

liens établis en 2012 avec les autres politiques de la Région (agriculture, artisanat …) et privilégiant ainsi une approche globale.

S'agissant des emplois d'avenir, seront mobilisés les plans de formation des employeurs et les fonds des OPCA. La Région travaillera en étroite collaboration avec ces derniers pour que les besoins puissent trouver des solutions adaptées. La Région pourra le cas échéant, compléter le plan de financement. Une optimisation des financements accordés jusqu'alors dans le cadre des conventions PCP, sera recherchée pour que ces derniers intègrent désormais le volet Emplois d'avenir. Un crédit complémentaire de 300 000 € est en outre proposé.

Ce programme comprend également la promotion du **dispositif VAE** et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans une telle dynamique de parcours.

En 2013, sera mise en place une nouvelle organisation des Points Relais Conseils. Ces derniers auront toujours pour mission d'assurer une bonne information sur la VAE mais il leur sera demandé de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification.

Dans cette dynamique, la Région va mettre en place un nouveau dispositif dénommé **« chèque Accompagnement**

Programme : Equipement des centres d'AIOA

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0179	31/12/2013	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	**80 000,00**	40 000,00	40 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
EQUIPEMENT DES CENTRES D'AIOA	Investissement	90 000,00	90 000,00	-	-

Cette politique s'inscrit dans le cadre du soutien financier continu apporté par la Région aux Missions Locales. Cette aide en matière d'investissement permet de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

Programme : Qualité de formation

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	430 000,00	391 500,00	-	-

Lors de la signature du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFP) le 5 juillet 2011, la Région a validé la création d'un **Fonds**

Régional d'Innovation Pédagogique pour la Formation (FRIP) afin de développer la recherche – innovation dans le domaine de la formation professionnelle.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région souhaite ainsi accompagner le développement des organismes de formation, encourager la coopération entre organismes, renforcer la compétitivité de l'appareil régional de formation par le soutien, dans son domaine de compétences, aux ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées.

Le règlement du FRIP a été adopté par la Commission Permanente Régionale lors de sa réunion du 16 mars 2012, et 9 projets présentés par les organismes de formation ont été retenus par la CPR du 16 novembre 2012 de cette même année, pour un montant de 0,310 M€ dont 0,146 M€ au titre de la formation professionnelle.

En milieu d'année 2013, l'avancée des projets sera présentée au jury et un bilan final de réalisation sera produit en fin d'exercice. En 2014, les 1ers trophées de l'innovation seront remis.

Un nouvel appel à projets est prévu pour 2013 afin de consolider la dynamique ainsi mise en place.

En complémentarité, se poursuivront en 2013 deux actions d'accompagnement mises en place depuis plusieurs années, auprès des organismes de formation. Il s'agit de la professionnalisation des équipes pédagogiques dans la modularisation de l'offre (découpage en compétences) et l'individualisation des parcours de formation d'une part, et dans la réalisation de visas libres savoirs en FOAD (Formation Ouverte A Distance) d'autre part.

Ces deux accompagnements s'inscrivent au même titre que le fonds régional pour l'innovation pédagogique dans la promotion de l'innovation au sein de la formation.

APPRENTISSAGE

LES ORIENTATIONS 2013

L'effort de la Région en faveur de l'apprentissage pour relever le défi de la qualification et de l'emploi des jeunes est extrêmement important.

Les 20 000 apprentis de la région, 4ème région de France pour la place de l'apprentissage, sont au cœur des priorités régionales et trois grandes thématiques sont mises en œuvre pour les accompagner vers la réussite et l'insertion professionnelle durable :

- **l'égalité des chances dans l'accès à la formation,**
- **la réussite des parcours de formation par l'accès à la qualification et à la vie citoyenne,**
- **l'intégration au sein de l'entreprise.**

La Région en 2013 renforcera ses efforts pour **un développement qualitatif** de l'apprentissage dans une logique de complémentarité et de synergie sur les territoires avec les autres dispositifs de formation professionnelle, notamment les lycées professionnels à travers la carte des formations.

Elle intensifie ses efforts, y compris dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens signé avec l'Etat, tout en appelant de ses vœux une réforme de la taxe d'apprentissage allant dans le sens d'une meilleure répartition de la ressource et d'une plus grande couverture des charges dont le poids va croissant pour le budget régional.

Au-delà du Contrat d'Objectif et de Moyens, elle poursuit sa politique volontariste en faveur de l'apprentissage afin de répondre aux besoins des jeunes et des entreprises notamment dans les domaines de l'artisanat, des PME, des services.

Avec près de 10 M€ d'investissements, elle contribuera aux travaux de rénovation ou de reconstruction de six CFA (la Mouillère, MFREO de Sorigny, CCI de l'Indre, CM d'Indre et Loire, Aforproba de Loir et Cher, Pharmacie d'officine dans le Cher).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET APPRENTISSAGE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	16 372 000	-290 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL APPRENTISSAGE	**BP n-1**	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	9 653 500,00	9 597 400,00	-	1 700 000,00
Fonctionnement	98 910 000,00	99 504 000,00	23 275 000,00	21 835 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement réhabilitation, équipement

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2012	1561		CMA 41 - GROS ENTRETIEN CFA	**-290 000,00**	-	-
AP	2013	1563	31/12/2013	MFEO SORIGNY RESTRUCTURATION PARTIELLE	**1 920 000,00**	432 000,00	768 000,00
AP	2013	1564	31/12/2013	AFPPREC RECONSTRUCTION ANTENNE DE BOURGES	**852 000,00**	238 560,00	357 840,00
AP	2013	1565	31/12/2013	LA MOUILLERE RESTRUCTURATION PARTIELLE ETS (1ERE PHASE)	**1 850 000,00**	462 500,00	740 000,00
AP	2013	1566	31/12/2013	BTP CFA 41 - RESTRUCTURATION CFA (EQUIPEMENTS INCLUS)	**9 750 000,00**	-	2 193 750,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	7 653 500,00	7 551 410,00	-	-

La Région prévoit de cofinancer quatre nouveaux projets en 2013 :

- La restructuration partielle de l'**antenne de Sorigny du CFA régional des Maisons Familiales Rurales.** Ce site accueille chaque année plus de 220 jeunes dont 80% d'internes. Les travaux projetés prévoient la construction d'un bâtiment accueillant le pôle de direction et huit salles de cours, la restructuration du bâtiment administratif actuel en cuisine et salle de restauration, ainsi que la restructuration de l'internat; l'ensemble pour un coût global de 2,8 M€ TTC. Le montant de la participation régionale est prévue à hauteur de 1,920 M€,

- La reconstruction de **l'antenne de Bourges du CFA de la Pharmacie d'officine.** Cette antenne forme annuellement près de 90 jeunes. Le projet de

construction, pour un montant total de 1,42 M€ TTC, fera l'objet d'un cofinancement par la Région à hauteur de 0,852 M€,

- Dans le cadre du plan de restructuration des locaux de formation de l'établissement de formation de **la Mouillère** à Orléans, il est prévu la reconstruction du bâtiment pédagogique accueillant les plateaux techniques de fleuristerie et le foyer pour un montant de 2,3 M€ TTC. Le montant prévisionnel du cofinancement par la Région s'établit à 1,850 M€,

- La reconstruction du **CFA du Bâtiment de Loir-et-Cher.** Cet établissement qui accueille près de 700 jeunes, n'est plus aux normes et situé pour partie en zone Seveso. La nouvelle construction sera réalisée sur des terrains acquis par la branche professionnelle du bâtiment en juin 2012. Ce projet d'un montant total de 24,745 M€ TTC sera financé par l'Investissement d'Avenir (Grand Emprunt) pour 7,5 M€, la Région et l'Etat (COM apprentissage) pour 9,750 M€, la branche du BTP pour 7,1 M€ et des partenaires pour 0,395 M€. Pour cette opération, les crédits de paiement ne seront mobilisés qu'à compter de 2014.

Le budget 2013 permettra de poursuivre deux opérations majeures lancées depuis plusieurs années:

- L'opération de construction de l'**Ecole d'ingénieurs par apprentissage de la CCI de l'Indre (HEI)** sera soldée pour un montant de 0,975 M€ de crédits de paiement,

- La poursuite des travaux de restructuration du **CFA interprofessionnel d'Indre-et-Loire** lancés en 2009 mobilisera 3,990 M€ de crédits de paiement.

Programme : Financement des CFA

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0180	31/12/2013	PLAN ANNUEL D EQUIPEMENTS DES CFA	**2 000 000,00**	1 500 075,00	499 925,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FINANCEMENT DES CFA	Investissement	2 000 000,00	2 045 990,00	-	1 700 000,00
	Fonctionnement	62 200 000,00	62 795 000,00	22 925 000,00	21 485 000,00

Le financement conventionnel des CFA constitue le cœur de l'intervention régionale dans le domaine de l'apprentissage. Il permet d'assurer la formation des apprentis et il concourt également aux frais de transport, d'hébergement et de restauration des jeunes.

Le financement conventionnel traduit le dynamisme de la Région en matière de diversification de l'offre de formation. Désormais, 53% des apprentis préparent des formations de niveau bac ou post bac. A elles seules, les formations du supérieur accueillent désormais près du quart des apprentis.

Premier financeur des CFA dont elle assure en moyenne 55% des ressources, la Région doit faire face depuis plusieurs années à une dégradation inquiétante de la situation financière des établissements.

Ainsi, en 2012, 6 CFA ont présenté un budget en déficit et 6 autres ont assuré leur équilibre budgétaire par des prélèvements sur leurs réserves de taxe d'apprentissage. Cette situation a amené la Région à mobiliser 1,162 M€ de crédits pour soutenir les établissements les plus en difficulté.

Lors des dialogues de gestion, la situation de chaque CFA a fait l'objet d'un examen attentif par la Région. Pour pallier les difficultés rencontrées, les CFA développent des stratégies de réorganisation de leurs activités portant notamment sur l'optimisation des capacités d'accueil des formations en favorisant les regroupements de sections et la maîtrise des projets de développement de nouvelles formations, l'ensemble de ces mesures s'inscrivant dans une logique de réduction des charges.

La cause des difficultés financières des CFA est bien connue. Elles résultent des dysfonctionnements constatés dans la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage entre les établissements bénéficiaires. Aussi, afin de remédier à cette situation, l'Association des Régions de France a engagé une démarche visant à proposer au gouvernement une réforme de la taxe d'apprentissage dans un objectif général dE transparence et d'équité.

Par ailleurs, dans le cadre du plan annuel d'équipement, la Région mobilisera environ 2 M€ pour accompagner les CFA, notamment pour la mise à niveau de leurs matériels professionnels et informatiques.

Programme : Egalité des chances

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
EGALITE DES CHANCES	Fonctionnement	4 360 000,00	4 384 000,00	-	-

Si la politique d'élévation du niveau de qualification des jeunes menée par la Région a permis à de nouveaux publics d'accéder à l'apprentissage, la Région veille également à ce que le dispositif reste un tremplin pour l'accès à la qualification pour des jeunes en situation scolaire et sociale fragile. L'apprentissage doit ainsi permettre à ces jeunes de construire leur projet professionnel en lien étroit avec le monde de l'entreprise.

Dans ce cadre, la Région développe de nombreux programmes visant à accompagner les jeunes en difficulté: modularisation et individualisation des parcours, suivi des apprentis en entreprise, accès aux savoirs de base, lutte contre les abandons en cours de formation, développement de l'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), plan régional de formation des formateurs de CFA.

Ces chantiers soutenus par l'Europe et le Fonds National pour le Développement et la Modernisation de l'apprentissage (FNDMA) donnent des résultats probants avec un taux moyen de réussite à l'examen supérieur à 75% (dès les premiers niveaux de qualification).

En 2013, la Région sera particulièrement attentive à la prévention des publics en risque de décrochage dans l'apprentissage avec un accompagnement ciblé des espaces de médiation, et le recours à un suivi statistique homogénéisé pour tous les CFA.
Cette année verra la généralisation du déploiement de l'Espace Numérique de Travail régional au sein des CFA, dans la perspective d'un équipement de l'ensemble des CFA à l'horizon 2014 – 2015.

L'apprentissage s'inscrit ainsi pleinement dans l'ambition de « Région apprenante » affichée dans le CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles).

Programme : Aide aux employeurs d'apprentis

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
AIDE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	Fonctionnement	31 000 000,00	31 000 000,00	-	-

Transféré aux Régions depuis 2003, le dispositif des aides aux employeurs d'apprentis permet d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'accueil et de formation des jeunes.

Refondu en 2010, le dispositif s'organise autour d'une prime annuelle de base de 1 000 € par apprenti à laquelle peuvent s'ajouter diverses majorations en fonction du profil de l'apprenti et de l'entreprise. Le nouveau dispositif a notamment introduit le principe du versement des primes aux employeurs publics accueillant des apprentis dans des formations du secteur sanitaire et social.

L'ouverture progressive des aides aux employeurs publics concrétise la volonté de la Région de développer l'accueil d'apprentis dans ce secteur qui présente un potentiel important pour la préparation de nombreux métiers.

En 2013, ce sont 12 000 entreprises implantées sur le territoire régional qui bénéficieront des aides régionales.

Programme : Mobilité des apprentis

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 200 000,00	1 175 000,00	350 000,00	350 000,00

Une véritable stratégie en faveur de la citoyenneté et de la mobilité européenne des jeunes est développée en Région Centre sous le nom de « Parcours d'Europe ». L'action de la Région se décline en trois dispositifs en direction des apprentis.

- **Euro Métiers Centre** permet la mise en œuvre de projets individuels à finalité professionnelle. De manière à s'adapter aux projets de formation des jeunes quel que soit leur niveau, Euro Métiers Centre regroupe trois dispositifs : « Premier parcours », « Jeune diplômés » et « BAC + »,

- **Trans'Europe Centre,** pour les apprentis de niveau IV et V,

- **Actions Internationales,** pour les apprentis de niveau III à I, permettent les mobilités de groupes de courtes durées à finalités culturelles, citoyennes et de découverte professionnelle.

En 2013, les différents dispositifs devraient permettre à 800 apprentis de bénéficier d'une action de mobilité.

Programme : Fonds d'Innovation

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FONDS D'INNOVATION	Fonctionnement	150 000,00	150 000,00	-	-

Lors de la signature du CPRDFP le 5 juillet 2011, la Région a validé la création d'un Fonds Régional d'Innovation Pédagogique (FRIP) pour la formation afin de développer la recherche – innovation dans le domaine de la formation professionnelle.

Ainsi, à l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région accompagnera le développement des organismes de formation, encouragera la coopération entre organismes, renforcera la compétitivité de l'appareil régional de formation par le soutien, dans son domaine de compétences, aux ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées.

Le règlement du FRIP a été adopté par la Commission Permanente Régionale (CPR) lors de sa réunion du 16 mars 2012, et 9 projets présentés par les organismes de formation ont été retenus par la CPR du 16 novembre de cette même année, pour un montant de 0,310 M€ dont 0,164 M€ au titre de l'apprentissage.

ENSEIGNEMENT - LYCEES

LES ORIENTATIONS 2013

La Région Centre poursuit ses efforts en direction du patrimoine des lycées et de l'égalité des chances. Dans un budget contraint, la Région continue d'investir et de proposer aux jeunes de la Région Centre des conditions de travail et de vie favorables à leur épanouissement dans leurs études, dans chacun des établissements.

Un investissement soutenu pour l'amélioration du patrimoine des lycées et lycées professionnels. En cohérence avec le Plan Climat de la Région, nous poursuivons les travaux de rénovation des lycées en privilégiant l'**efficacité énergétique** afin d'améliorer le confort de vie des usagers et de **réduire les dépenses d'énergie** : isolation des bâtiments, régulations des systèmes de chauffage, remplacement des ouvrants…, sensibilisation des utilisateurs aux usages et mise en place d'une équipe spécifique sur 3 départements avec des missions dédiées à l'exploitation énergétique sur 15 lycées.

En 2013, notre effort portera tout particulièrement :

- **sur les internats**. Fort de l'expérience Self'O Centre qui permet de sensibiliser les lycéens à l'importance de leurs choix alimentaires, en terme de bien-être physique et physiologique, de consommation solidaire et de respect de l'environnement, la Région a souhaité mettre en place un **projet régional d'accueil pour les hébergements des lycées**.
- **sur les lycées professionnels.** Les formations professionnelles méritent d'être revalorisées auprès des jeunes, elles portent un enjeu économique pour notre territoire. Il est donc indispensable de veiller à de bonnes conditions d'accueil : ateliers, machines performantes, salles spécialisées…
- **sur l'accessibilité,** les mises aux normes **sécurité** et incendie, obligations réglementaires et morales, la collectivité entend assurer au mieux l'accès et la sécurité des établissements dont elle a la charge immobilière. Ce type de travaux sera priorisé chaque année dans le budget.

Une politique d'égalité des chances qui prend en compte la situation économique actuelle difficile. La Région poursuit ses aides à la scolarité afin de permettre aux lycéens et à leurs familles les meilleures conditions de formation : l'**aide à la restauration et à l'hébergement,** comme **au 1er équipement**, le financement des **manuels scolaires**, la participation aux **échanges européens et internationaux** et des subventions pour aider les équipes à monter des projets éducatifs.

Des dispositifs pour développer la citoyenneté, l'ouverture vers l'extérieur et la réussite :

- Ci'T Lycées, nouvelle mesure mise en place à titre expérimental sur cette année scolaire, invite **à porter un autre regard sur les lieux d'enseignement**. En les valorisant et en veillant à leur préservation Ci'T Lycées pose les jalons d'une transition vers le lycée de demain.

- Lycéens Citoyens sur la thématique **Agenda 21** se développe, une quinzaine de lycées ont déjà mis en œuvre des actions. La Région encourage et favorise ces projets en lien fort avec la citoyenneté indispensable à la construction du jeune adulte de demain.

Contre le décrochage scolaire. La Région et l'Etat se sont associés pour mettre en œuvre un projet global **« Assure ton Avenir ! ».** Cet engagement conjoint est inscrit au CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles). Ce dispositif vient compléter, renforcer les actions déjà menées en matière de prévention du décrochage : **« Assure ta rentrée »,** modules de formation « Français Langue Etrangère », **aide aux devoirs** par l'intermédiaire d'une plateforme, **forums de l'orientation**. En 2013, dans ces forums l'accent sera mis sur **l'égalité femme/homme et la double mixité**. La Région souhaite permettre aux jeunes l'élargir leur regard sur

les métiers et de favoriser le décloisonnement des emplois connotés « féminins » ou « masculins ».

La politique de prévention et de promotion de la santé témoigne de l'engagement régional fort en faveur de la santé des jeunes en lycées. Un dispositif global est désormais mis en place et recueille un succès grandissant auprès des établissements. Il permet d'impliquer tous les acteurs concernés : professionnels médico – sociaux, équipes éducatives, parents, ainsi que tous les partenaires : institutionnels et associatifs….
Il est complété par un travail de fond sur la **restauration scolaire** : qualité des aliments, équilibre alimentaire, découverte de goûts méconnus avec en parallèle une sensibilisation au gaspillage alimentaire, toujours en lien avec la citoyenneté, fil conducteur dans nombre des actions éducatives que nous finançons.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT LYCEES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	45 155 000	35 845 000
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL ENSEIGNEMENT LYCEES	BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
Investissement	80 000 000,00	81 000 000,00	500 000,00	365 000,00
Fonctionnement	57 228 000,00	58 278 000,00	8 547 500,00	8 197 500,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2005	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS ET REHABILITATION	**1 035 000,00**	-	-
AP	2008	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	**7 800 000,00**	-	-
AP	2009	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	**7 880 000,00**	-	-
AP	2012	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	**3 050 000,00**	-	-
AP	2013	0014	31/12/2013	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	**1 500 000,00**	15 000,00	75 000,00
AP	2007	0934		RESTRUCTURATION LP NADAUD	**10 500 000,00**	-	-
AP	2012	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	**80 000,00**	-	-
AP	2013	1214	31/12/2013	GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	**4 315 000,00**	129 800,00	345 200,00
AP	2012	1216		ACCESSIBILITE	**5 000 000,00**	-	-
AP	2013	1216	31/12/2013	ACCESSIBILITE	**200 000,00**	60 000,00	100 000,00
AP	2012	1955		EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	**500 000,00**	-	-
AP	2013	1955	31/12/2013	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES / AN	**14 500 000,00**	145 000,00	725 000,00
AP	2013	0007	31/12/2013	ACQUISITION RENOUVELLEMENT REPARATIONS DE BIENS	**13 940 000,00**	5 576 000,00	5 436 600,00
AP	2013	0012	31/12/2013	AIDE A L'INVESTISSEMENT DS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	**4 900 000,00**	2 352 000,00	1 911 000,00
AP	2013	0013	31/12/2013	ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	**5 800 000,00**	2 824 000,00	2 544 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	80 000 000,00	81 000 000,00	500 000,00	365 000,00
	Fonctionnement	5 831 000,00	7 262 000,00	370 000,00	20 000,00

INVESTISSEMENT

CONSTRUCTIONS, REHABILITATIONS ET RESTRUCTURATIONS :

1. Extensions / restructurations (30,265 M€ d'abondement et 1,5 M€ d'opération nouvelle)

Le budget 2013 permettra de poursuivre plusieurs opérations engagées précédemment :
- La reconstruction de l'internat du lycée général et technologique Voltaire d'Orléans,
- La restructuration de l'internat et du pôle scientifique du lycée général et technologique Choiseul de Tours,
- La restructuration du CDI et de la demi-pension du lycée général Alain Fournier de Bourges,
- La restructuration de l'internat et des locaux professeurs du lycée général Alain Fournier de Bourges,
- La restructuration du lycée professionnel Jean de Berry de Bourges incluant son internat,
- La poursuite de la restructuration des anciens ateliers du lycée professionnel Mermoz de Bourges au profit de l'installation de la filière ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne),
- La restructuration des locaux dédiés à l'enseignement scientifique du lycée général Balzac de Tours,
- L'extension restructuration des ateliers du lycée professionnel du Bâtiment Martin Nadaud de Tours

Un nouveau programme portant sur la restructuration du lycée professionnel Françoise Dolto d'Olivet sera conduit en accompagnement des importants changements engagés par ce lycée autour de ses filières d'enseignement (renforcement de la filière Hôtellerie Restauration et transfert des sections industrielles vers d'autres lycées de l'agglomération).

2. Grosses opérations et gros entretien (0,08 M€ d'abondement et 4,315 M€ en opérations nouvelles)

Comme lors des années précédentes, cette enveloppe permet de conduire des opérations d'entretien - rénovation de locaux ou d'équipements techniques. A noter plus particulièrement l'effort à réaliser pour la mise à niveau de plusieurs systèmes de sécurité incendie (Durzy, Becquerel, Franklin, Clouet) et plus généralement pour des mises en conformité incendie sur l'externat de Marguerite de Navarre et à Philibert de l'Orme.
Par ailleurs une première affectation de crédits permettra d'engager des travaux de rénovation de l'internat de La Saussaye.
Enfin, des affectations seront dédiées à la mise en conformité et la rénovation des locaux des équipes mobiles d'ouvriers professionnels de Châteauroux et de Bourges, ainsi que pour les aménagements nécessaires à l'installation de l'équipe régionale d'exploitation énergétique des lycées (EREEL) à Orléans, Tours et Blois.

ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE :

1. Entretien, maintenance et cadre de vie (5,8 M€ d'opérations nouvelles)

Cette opération, intégralement dédiée aux chantiers de sécurité, d'entretien réparation de locaux, de mise aux normes sanitaires des cuisines et d'adaptation pédagogique suite à restructuration, se décline tout au long de l'année par l'ouverture d'affectations pour des chantiers à mise en œuvre plus prompte que les programmes suscités. Les propositions sont faites au terme d'un dialogue avec les établissements eux-mêmes sur les besoins et les priorités techniques et de cadre de vie.

2. Mise en accessibilité (5M € d'abondement et 0,2 M€ d'opérations nouvelles)

La Région renouvelle en 2013 son engagement pour la mise en accessibilité des lycées conformément aux réglementations applicables aux ERP (Etablissement recevant du public) en 2015. Les travaux portent sur toutes les adaptations nécessaires à l'accessibilité tous handicaps (moteur, visuel, auditif et cognitif) conformément à la loi 2005-102 du 11 février 2005. Six nouveaux lycées seront ainsi mis en accessibilité complète grâce à cet investissement.

3. Efficacité énergétique (0,5 M€ d'abondement et 14,5 M€ d'opérations nouvelles)

Avec le Plan Climat Régional, la Région s'est fixée un objectif ambitieux de réduction des gaz à effet de serre de 40% d'ici 2020 (base 1990). Elle a désormais conduit les diagnostics de performance énergétique (DPE) pour tout son patrimoine « éducatif » et prolonge son action par des opérations d'investissements sur la base des préconisations faites par ces DPE. Ainsi, en 2013, nous aurons l'occasion d'engager des opérations pour une vingtaine de lycées dont les plus significatives sont:

- Un programme complet isolation et changement d'énergie pour le lycée professionnel Val de Cher à St Aignan,
- Un programme complet pour les lycées Durzy, Villon et Jean de la Taille,
- Plusieurs opérations d'isolation des façades et de changement de menuiseries,
- Plusieurs opérations de rénovation de chaufferies à Marceau, Zola, Jean Moulin…,
- Un programme d'isolation et de rénovation du bâtiment d'externat C du lycée Pothier.

ACQUISITION RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS MEUBLES :
(13,94 M€ d'opérations nouvelles)

Les besoins en équipements des lycées se déclinent autour des thématiques suivantes :

- Le premier équipement ou équipement associé aux opérations immobilières qui nous amènent à rééquiper des zones ou bâtiments restructurés,
- Les besoins en renouvellement d'équipements fonctionnels (pour notamment les services de restauration ou d'entretien), scientifiques, professionnels, technologiques, informatiques et véhicules.

AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE POUR LES ETABLISSEMENTS SOUS CONTRAT:
(4,9 M€ d'opérations nouvelles)

En 2013, il sera proposé de financer pour partie et dans le cadre fixé par la Région des opérations de restructurations pour les lycées relevant de l'enseignement privé sous contrat avec l'Education Nationale ou avec l'Enseignement Agricole. Les principales opérations bénéficieront aux lycées :

- Ste Marie Ste Dominique à Bourges,
- Maison Familiale Rurale de Gien,
- Ste Jeanne d'Arc à Verneuil/Indre,
- Gabriel Bridet à Anet,
- Enfin toutes les sections d'enseignement général au travers de la loi Falloux.

Proposition BP 2013 : 81 M€

Les crédits de paiement d'investissement financent les dépenses associées aux affectations de l'année 2013 (pour environ 11 M€) et également des années antérieures (pour environ 70 M€).

Pour 2013, des recettes à hauteur de **0,34 M€** sont attendues pour le solde des conventions ANRU au titre du dispositif Internats d'Excellence proposé par l'Etat.
Par ailleurs une subvention de **0,025 M€** est également attendue par le FEDER, pour le lycée Maréchal Leclerc (Internats d'Excellence).

FONCTIONNEMENT :

Proposition BP 2013 : 7,262 M€
Les principales dépenses du domaine « actions sur le patrimoine » en fonctionnement portent sur :

- Les petits travaux dans les lycées publics,
- Le loyer du contrat de performance énergétique,
- Les réparations, transferts et locations de bâtiments démontables,
- Les réparations de biens mobiliers,
- Les indemnités de jurys de concours,
- L'achat de petit outillage et de matière d'œuvre pour les chantiers conduits dans les lycées par les équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP SRII) et EREEL.

Une recette de **0,02 M€** est attendue du Conseil général du Cher, pour le remboursement des coûts des matières d'œuvre nécessaires à la réalisation par l'EMOP de chantiers dans les collèges, conformément à la convention passée entre la Région Centre et le Conseil général du Cher.

Programme : Fonctionnement des établissements du second degré

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE	Fonctionnement	44 585 000,00	44 477 000,00	8 084 500,00	8 084 500,00

Proposition BP 2013 : 44,477 M€
Les principales dépenses du programme portent sur :

- La dotation globale de fonctionnement aux lycées publics,
- La dotation « petits travaux du propriétaire » aux lycées publics,
- Les forfaits d'externat: part matériel et part personnel pour les lycées privés,
- La participation régionale aux frais de locations et de transport pour l'EPS,
- L'assurance « dommages aux biens » de notre patrimoine,
- L'aide à la restauration scolaire et à l'internat pour les familles.

Une recette de **8 M€** est attendue des lycées publics au titre de la participation des familles à la rémunération du personnel de service et d'hébergement des établissements publics d'enseignement. Ce reversement est effectué sur la base d'un taux de 21% de reversement sur l'intégralité des recettes.

Programme : Mobilité des lycéens

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
MOBILITE DES LYCEENS	Fonctionnement	2 350 000,00	2 350 000,00	93 000,00	93 000,00

Proposition BP 2013 : 2,35 M€
Le programme de mobilité des lycéens et les dispositifs qui y sont associés sont poursuivis au même niveau en 2013. Actions Internationales, Trans Europe Centre et stages professionnels en Europe sont reconduits.

Une recette de **0,093 M€** est attendue au titre de la mobilité européenne pour le dispositif Léonardo.

Programme : Egalité des chances

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
EGALITE DES CHANCES	Fonctionnement	3 475 000,00	3 152 000,00	-	-

DEPENSES

Proposition BP 2013 : 3,152 M€

Le programme Egalité des chances est modifié par ajout du nouveau dispositif CiT'Lycées (ex Venez au lycée). En 2013 seront plus particulièrement financés des projets repérés dans le cadre du diagnostic conduit avec les 9 lycées issus des 3 territoires retenus pour la phase expérimentale (Orléans La Source, Blois, La Chatre). Tenant compte du bilan de cette première phase, il est également prévu de poursuivre le projet sur de nouveaux territoires dès septembre 2013.

Les dispositifs de gratuité des manuels scolaires transmissibles et non transmissibles sont fusionnés et apparaissent désormais sous l'intitulé « ressources pédagogiques ». A ce changement sera associé un assouplissement du cadre d'intervention qui devra permettre aux établissements de financer de la ressource pédagogique « papier » (les manuels transmissibles ou non transmissibles) mais aussi de la ressource pédagogique numérique. Ces dispositions nouvelles répondront à un besoin qui témoigne de l'introduction progressive du numérique dans la pédagogie. Il faut souligner que la Région finance également une expérimentation sur les manuels numériques qui permet de confronter très pratiquement l'évolution de l'offre et les besoins des classes.

Le dispositif Lycéens Citoyens est maintenu et permet, depuis la dernière modification du cadre d'intervention, de financer la conduite d'agendas 21 en lycées. Une dizaine de lycées s'y sont engagés en 2012. La Région continuera à encourager et soutenir ces projets.

Programme : Information et orientation

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
INFORMATION ET ORIENTATION	Fonctionnement	487 000,00	587 000,00	-	-

DEPENSES

Proposition BP 2013 : 0,587 M€

Le programme Information et orientation comprend les actions suivantes :
- Le financement des 3 partenariats passés par la Région avec les organismes CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique), DRONISEP (Délégation Régionale de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions) et CRIPTARC (Complexe Régional pour l'Innovation Pédagogique et Technique Agricole en Région Centre),
- Le financement des forums et manifestations d'information-orientation pour les élèves et leurs familles et de promotion des métiers,
- Le financement de la mesure « assure ta rentrée ».

Programme : Prévention santé dans les lycées

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PREVENTION SANTE DANS LES LYCEES	Fonctionnement	500 000,00	450 000,00	-	-

Proposition BP 2013 : 0,45 M€
Le programme Prévention santé dans les lycées a désormais trouvé sa place dans les actions régionales et permet de mener des actions variées et complémentaires en direction des lycéens. Il se déclinera en 2013 autour des actions que sont :
- L'appel à projets annuel pour la conduite de projets autour de trois axes (alimentation/santé, prévention des conduites à risque, environnement santé),
- L'accompagnement méthodologique en établissement pour la conduite de ces projets,
- L'achat d'outils de sensibilisation à destination des acteurs de la Prévention et la Promotion de la Santé (PPS),
- Le financement d'espaces écoute et le maintien du lien scolaire à domicile,
- L'organisation de journées thématiques,
- Le développement des Jeunes Relais PPS en établissement,
- La mise en œuvre d'actions visant à faciliter l'accès aux moyens de contraception.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

LES ORIENTATIONS 2013

La région Centre, en mauvaise situation au regard de la démographie médicale, est confrontée à la difficulté croissante dans l'accès aux soins. La collectivité régionale se mobilise sur cette question et a adopté en janvier 2012 un Plan Urgence Santé.

Depuis 2004, les formations sanitaires et sociales sont décentralisées auprès des Régions.

A la suite du schéma régional des formations sanitaires et sociales (adopté en 2007) et du Plan Urgence Santé, la Région Centre conduit une politique d'ensemble en matière de formations sanitaires et sociales, inspirée par deux idées forces, la solidarité et la création d'emplois. Ces priorités sont articulées autour d'une triple exigence :

- valoriser les métiers,
- augmenter le nombre et le niveau de qualification des professionnels
- améliorer les possibilités d'accès aux soins pour les habitants.

Cette volonté se justifie d'autant plus que le secteur sanitaire et social, comme celui des aides à la personne constituent le premier pourvoyeur d'emplois en région Centre.

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2008-2013 constitue une réponse opérationnelle aux besoins de professionnels qualifiés dans les territoires de la région en s'appuyant sur 4 grands principes :

- La territorialisation de l'offre de formation au plus près des besoins.
- La sécurisation des parcours professionnels de tous les actifs (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi)
- La modernisation des 26 instituts et écoles de formation sanitaire et sociale de la région.
- La diversification des voies d'accès à la qualification via l'apprentissage.

L'année 2013 sera marquée par un investissement encore renforcé en faveur de la territorialisation de l'offre de formation, avec notamment l'ouverture de nouvelles formations de niveau V dans les territoires (aide-soignant, aide médico psychologique, auxiliaire de vie sociale). Dans cette dynamique, la Région a augmenté le quota des masseurs kinésithérapeutes (de 15 en 2012 et de 15 en 2013), soit un total de 90 professionnels formés par an, alors qu'ils n'étaient que 40 en 2007. Elle a permis l'ouverture de la formation d'ergothérapeute. Elle étudie aujourd'hui la possibilité d'ouvrir une formation de psychomotricien et une politique de croissance du nombre de professionnels de santé diplômés dans le cadre du Plan Urgence Santé.

La mise en œuvre du plan prévisionnel d'investissement (PPI) se poursuit dans les instituts et écoles de formation sanitaire et sociale sans compensation financière de la part de l'Etat. L'évolution de la décentralisation devra prioritairement apporter les réponses dans ce domaine.

La Région poursuivra aux côtés des employeurs des actions de formation dans le domaine des métiers de la dépendance permettant d'augmenter les personnes formées dans les territoires, d'insérer des personnes en contrat aidé dans les métiers de l'aide aux personnes, de poursuivre les efforts pour qualifier les cadres et directeurs d'établissement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	800 000	
Autorisations d'engagement	9 650 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	**BP n-1**	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	2 361 000,00	2 803 700,00	-	-
Fonctionnement	40 929 100,00	40 729 100,00	500 000,00	500 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Financement des écoles et instituts de formation sanitaire et sociale

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
FINANCEMENT DES ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE	Fonctionnement	32 108 100,00	31 369 390,00	500 000,00	500 000,00

Ce budget dédié au fonctionnement des 17 établissements du secteur sanitaire et des 3 établissements du secteur social et médico-social permet la prise en charge des frais pédagogiques pour près de 6 500 apprenants.

Pour 2013, l'intervention financière en faveur des écoles permettra de reconduire les formations déjà en place.

Parallèlement, le Conseil régional poursuivra la mise en place du Plan urgence santé conformément aux décisions prises lors de l'assemblée plénière du 26 janvier 2012. La réalisation de ce plan sur la seule année 2012 a permis :

- D'augmenter la capacité d'accueil des instituts de formation d'aides-soignants, (Le Blanc, Saint-Amand Montrond, Amboise, Dreux, Vierzon) et l'ouverture de deux nouvelles formations, (Bourgueil, Briare) ;
- D'ouvrir une nouvelle formation d'ergothérapeutes au sein de l'Institut de régional de formation sanitaire et sociale rattaché à la Croix rouge de Tours ;
- D'augmenter de 15 places la capacité d'accueil en 1ère année de l'institut régional de formation des masseurs kinésithérapeutes d'Orléans.

Programme : Construction – Aménagement - Réhabilitation - Equipement

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1313	31/12/2013	PPI EQUIPEMENTS SANITAIRE ET SOCIAL 2013	**300 000,00**	150 000,00	150 000,00
AP	2013	1315	31/12/2017	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	**500 000,00**	40 000,00	110 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION,EQUIPEMENT	Investissement	2 361 000,00	2 803 700,00	-	-

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la Région poursuit, pour 2013, les actions suivantes :

- Les travaux de raccordement au réseau régional haut débit des écoles et instituts, et le déploiement de réseaux informatiques locaux engendreront des crédits de paiement à hauteur de 0,945 M€.

- Au titre de ses compétences en matière de financement des équipements des établissements de formation, la Région mobilisera 0,686 M€ pour la prise en charge de l'informatisation pédagogique et administrative des établissements, pour l'acquisition de matériels pédagogiques et de mobilier, ainsi que pour la réalisation de travaux d'entretien courant.

- Malgré l'absence de transfert financier de la part de l'État, la Région réaffirme sa volonté de mener une politique volontariste de rénovation et de modernisation des écoles et des instituts, par la poursuite de deux opérations majeures :

  - la construction du nouveau site de formation de l'IRFSS Croix-Rouge française (Institut Régional de Formation Sanitaire et Social), subventionnée par la Région à hauteur de 4,5 M€, sur une dépense totale de 9,5 M€ ;
  - le relogement de l'IFAS de Bourges, subventionné par la Région à hauteur de 0,250 M€.

Programme : Aides financières attribuées aux élèves étudiants

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	2013	2014
AE	2013	3008	31/12/2014	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2013-2014	**6 700 000,00**	3 106 710,00	3 500 000,00
AE	2013	3009	31/12/2014	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2013-2014	**2 950 000,00**	1 790 000,00	1 100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	8 821 000,00	9 359 710,00	-	-

La Région a en charge la gestion et le versement de bourses d'études soumises à condition de ressources, pour les élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales, dans les écoles et instituts de formation.

Le dispositif mis en place par la Région permet d'accompagner efficacement les apprenants dans leur parcours de formation en leur apportant une aide financière adaptée à leur situation. Chaque année, le nombre de bénéficiaires de la bourse régionale d'études représente environ 35 % de l'effectif total des étudiants en formation, soit 2 400 étudiants.

Afin d'offrir un service bien adapté aux besoins des étudiants, le versement des bourses traditionnellement trimestriel, voire semestriel dans l'Enseignement supérieur, est mensuel dans le secteur sanitaire et social

A compter de septembre 2012, le dispositif régional est aligné sur l'ensemble des montants de bourses accordées dans l'Enseignement Supérieur : les échelons concernés sont revalorisés de + 22 %, fractionnés sur deux années (+ 11 % en septembre 2012 et + 11 % en septembre 2013). Un échelon 7 à 6 600 € est également créé avec l'introduction d'un nouveau seuil de plafond de ressources.

Le dispositif de l'aide au 1er équipement professionnel est étendu aux élèves aide-soignant en institut paramédical. Le montant de l'aide est fixé à 30 € et concerne 825 élèves.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LES ORIENTATIONS 2013

Le développement de l'enseignement supérieur participe aux priorités que se donne la Région pour élever le niveau de qualification de ses jeunes comme de l'ensemble de ses habitants. C'est un des leviers fondamentaux pour le maintien des jeunes en Région comme de l'attraction exercée auprès des jeunes hors Région. C'est également un élément fondamental pour le développement de l'industrie comme des services sur le territoire régional.

La qualification et l'innovation, la présence sur notre territoire de personnes en capacité d'accompagner l'innovation, de techniciens, de cadres, de chercheurs, d'entrepreneurs sont autant d'enjeu déterminants qui font de l'enseignement supérieur un élément moteur du développement de notre région.

Le développement d'une offre d'enseignement supérieur attractive constitue aujourd'hui un marqueur fort de la vitalité et de l'attractivité d'un territoire. Point essentiel de la politique globale en matière de formation, elle influence fortement le dynamisme de l'économie. Deux raisons qui, ajoutées au contexte national et international, ont conduit la Région Centre à réaffirmer fortement son implication dans ce domaine.

La Région Centre améliore son offre de formation

L'INSA Centre Val de Loire ouvrira ses formations dès la rentrée universitaire 2013. Elle accueillera à terme 2000 étudiants et permettra à nos jeunes et à ceux venus d'Ile de France ou du Centre de la France de trouver une formation de qualité autour du génie des systèmes industriels, de la maîtrise des risques industriels et de la sécurité informatique complémentaire avec les polytech de Tours et d'Orléans. Ces perspectives sont essentielles à la recherche du meilleur niveau de qualification en Région, ce dernier constituant l'un des facteurs décisifs de dynamisme et de développement socio-économique régional à long terme.

La Région s'engage pour améliorer la vie étudiante

La Région affirme sa volonté de permettre un accès pour tous aux technologies de l'information et de la communication par la mise en œuvre de sa mesure phare Ordicentre, qui a permis à près de 28 000 étudiants de disposer d'un ordinateur portable.

Parallèlement, la mobilité des jeunes (lycéens, apprentis et étudiants) est au cœur du projet régional, le programme Mobi-Centre bénéficiera en 2013 à plus de 2000 jeunes qui effectueront un séjour pédagogique ou un stage en Europe et dans le Monde.

Enfin, les problématiques de santé figurant parmi les préoccupations majeures de nos concitoyens, la Région poursuit le dispositif de financement de la couverture sociale complémentaire des étudiants en élargissant les critères afin de permettre à plus d'étudiants d'en bénéficier, près de 1500 en auront bénéficié en 2012.

La Région s'implique pour renforcer la qualité des infrastructures

La région Centre s'engage depuis longtemps en faveur des infrastructures universitaires.
En 2013, plus de 4,8 millions € seront consacrés à l'amélioration des sites d'enseignement supérieur, dont ces opérations particulièrement emblématiques :
- L'agrandissement de la faculté de médecine de Tours, qui prend tout son sens dans un contexte de pénurie de personnel médical sur le territoire régional ;
- La réhabilitation du site Dupanloup à Orléans, qui permettra à l'université d'Orléans de disposer d'infrastructures en centre-ville adaptées à l'organisation d'événements contribuant à son rayonnement et à son attractivité.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEESAU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 450 000	
Autorisations d'engagement	200 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES	
TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	7 176 000,00	7 290 000,00
Fonctionnement	2 960 000,00	2 910 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Construction, aménagement, réhabilitation, équipement

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	**BP 2013**
CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, REHABILITATION, EQUIP	Investissement	4 794 000,00	4 840 000,00
	Fonctionnement	70 000,00	-

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement du potentiel d'enseignement et de recherche en région Centre. La majorité des opérations s'inscrivent dans le contrat de projet Etat Région et font l'objet de financements des collectivités locales, fortement impliquées dans le développement de l'enseignement supérieur sur leur territoire. Elles concernent la modernisation et le redéploiement des sites universitaires, la construction et la réhabilitation des laboratoires.

Environ 5 M€ seront consacrés en 2013 à l'amélioration des sites d'enseignement supérieur, dont 3 opérations particulièrement emblématiques :

- La reconstruction de l'Institut Universitaire de Technologie d'Orléans, qui permettra à ce dernier d'être en conformité avec la double exigence de sécurité et de respect des critères du développement durable ;
- L'agrandissement de la faculté de médecine de Tours, qui prend tout son sens dans un contexte de pénurie de personnel médical sur le territoire régional ;

- La réhabilitation du site Dupanloup à Orléans, qui permettra à l'université d'Orléans et au Studium de disposer d'infrastructures en centre-ville adaptées à l'organisation d'événements contribuant à leur rayonnement et à leur attractivité.

Programme : Mobilité internationale des étudiants

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	**BP 2013**
MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS	Fonctionnement	2 300 000,00	2 100 000,00

L'objectif est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent dans le cadre de leur cursus suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. L'ouverture internationale croissante des établissements d'enseignement supérieur a imposé une augmentation des crédits de paiement ces dernières années. Une évolution du dispositif sera nécessaire pour contrôler l'augmentation des crédits en 2013.

La mesure MOBI-CENTRE est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre. Chaque bénéficiaire peut répartir son crédit temps selon ses besoins tout au long de son cursus, aussi bien pour les stages que pour les formations.

Environ 2 000 étudiants bénéficient chaque année de cette mesure.

Programme : TIC et Enseignement supérieur

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0460	31/12/2013	UNIVERSITE NUMERIQUE	**250 000,00**	125 000,00	125 000,00
AE	2013	0475	31/12/2013	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	**200 000,00**	100 000,00	100 000,00
AP	2013	1475	31/12/2013	FOURNITURE D'ORDINATEURS PORTABLES	**2 200 000,00**	2 000 000,00	200 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	**BP 2013**
TIC ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	2 382 000,00	2 450 000,00
	Fonctionnement	360 000,00	580 000,00

Ce programme a pour objectif de développer les usages des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur. Il est composé de plusieurs opérations, dont principalement :

- Ordi-Centre qui permet à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur de la région d'accéder à un équipement informatique portable (environ 4 000 ordinateurs portables distribués en 2012 aux étudiants de Master et assimilés) ou fixes (1 500 ordinateurs installés dans des salles en libre-service),

- Université numérique qui permet de doter les établissements du PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) Centre Val-de-Loire Université d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives.

La Région participera au financement des actions nécessaires à la convergence de l'ENSIB et de l'ENIVL dans la perspective de la création d'un INSA à la rentrée 2013.

Programme : Accès à une couverture santé complémentaire

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	**BP 2013**
ACCES A UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE	Fonctionnement	230 000,00	230 000,00

La mesure d'aide à l'accès à une couverture santé complémentaire a été créée dans le cadre des mesures exceptionnelles d'aide aux jeunes. Elle permet un remboursement à hauteur de 100 € des frais de mutuelle des étudiants les plus défavorisés, identifiés à partir de leur statut et de leur échelon de boursier.

Le dispositif consiste en une contractualisation avec des mutuelles volontaires (et en particulier avec les deux mutuelles étudiantes), qui en assurent la gestion, ce qui permet d'assurer une plus large information et d'éviter aux étudiants d'avancer les 100 € remboursés par la Région.

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

LES ORIENTATIONS 2013

Dans cette période particulière où la crise fragilise l'économie régionale, les entreprises, les territoires, la présence de chercheurs en nombre suffisant et celle de laboratoires performants sont primordiales. **La recherche et l'innovation sont des enjeux majeurs** du devenir de notre région. La Région a fait de l'innovation une priorité du développement de l'économie à l'échelle du territoire.

Le budget consacré à la recherche par la région Centre a connu une augmentation sans précédent ces dernières années. L'objectif de la politique régionale est de stimuler fortement les retombées économiques, sociales et environnementales de la recherche. Le budget consacré à la recherche poursuit sa progression cette année.

Des outils performants au service de la recherche et de l'innovation

La recherche d'initiative académique centrée sur les priorités des établissements de recherche et de leurs laboratoires, **comme la recherche d'intérêt régional** en lien avec les enjeux socio-économiques et environnementaux des entreprises seront à nouveau fortement soutenues.

Des appels à projets permettent de faire émerger des projets particulièrement innovants. Ils verront leurs crédits abondés de manière importante en 2013 avec 10M€.

Le financement des bourses doctorales, qui constitue une priorité pour l'avenir des laboratoires et la présence de jeunes chercheurs, verra à nouveau son enveloppe augmenter en 2013, permettant d'accroître le nombre de bourses.

La Région portera une attention particulière au renforcement de ses points forts en matière de recherche et favorisera un meilleur transfert des connaissances vers le tissu économique et social régional.

Le bon niveau de compétitivité de nos laboratoires trouve pour partie sa source dans la politique mise en œuvre par la Région. Malgré ses résultats intéressants, le Centre se situe encore dans la moyenne des régions françaises dans les indicateurs de la recherche. C'est pourquoi, nous voulons anticiper la future politique de cohésion européenne (2014-2020) de renforcement des capacités de recherche et d'innovation des régions sur un nombre bien délimité d'objectifs. **Nous avons donc décidé de lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêt ambition recherche 2020**, afin de contribuer à faire émerger 2 à 3 pôles de recherche et de développement d'envergure internationale, de nature à attirer des chercheurs de hauts niveaux et à porter une dynamique forte de développement en région. Cet appel retiendra un à deux projets d'envergures internationales qui constitueront de puissants vecteurs en matière de recherche et de développement économique en région.

Le PRES Centre Val de Loire Université

Le PRES Centre Val-de-Loire Université s'affirme toujours plus comme le levier du développement du potentiel d'enseignement supérieur dans notre Région. Il permet de franchir un pas historique de l'évolution de l'enseignement supérieur avec la création en région Centre de l'INSA Centre Val de Loire.

Favoriser une démarche de réseaux

La Région maintiendra son soutien aux pôles de compétitivité et amplifiera via l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT) les relations entre les entreprises et les laboratoires de recherche pour mieux accompagner leurs démarches d'innovation.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET RECHERCHE TECHNOLOGIE ET INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEESAU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	45 525 000	
Autorisations d'engagement	5 735 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
Investissement	18 505 100,00	19 016 600,00	40 000,00	-
Fonctionnement	8 660 500,00	8 660 500,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Pôle de compétitivité, de développement et transferts de technologie

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0422	31/12/2013	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMPETITIVITE	**750 000,00**	200 000,00	200 000,00
AP	2013	0897	31/12/2013	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	**1 875 000,00**	475 000,00	800 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
POLE DE COMPETITIVITE, DE DEVELOPPEMENT ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Investissement	5 193 350,00	3 508 648,00	40 000,00	-
	Fonctionnement	1 755 000,00	1 360 000,00	-	-

Ce programme est structuré autour des axes suivants:

- l'appui aux projets de Recherche et Développement des entreprises,
- le soutien aux projets de transfert de technologie : en cohérence avec le SRDES, la priorité d'action est orientée vers les PME/PMI régionales, avec pour objectif de les faire bénéficier des possibilités de développement offertes par les démarches d'innovation,
- le soutien aux pôles de compétitivité et de développement : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche, dans différents cadres d'intervention (pôles de compétitivité, CPER 2007-2013, conventions Région Département, etc.).

En 2013, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des quatre pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), Cosmetic Valley, Elastopôle, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux).

Afin de répondre aux difficultés du financement du haut de bilan des entreprises innovantes en phase d'amorçage, c'est-à-dire pendant la période particulièrement fragile où ces entreprises ne réalisent pas de chiffre d'affaires, la Région contribuera à la montée en puissance du Fonds Emergence Innovation 1, créé en 2012 à partir d'une initiative conjointe de la Caisse des Dépôts et Consignations Entreprises, des Régions Centre, Poitou-Charentes, Auvergne, Languedoc-Roussillon et des banques privées.

Programme : Développement de la recherche en Région

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AE	2013	0472	31/12/2013	BOURSES DOCTORALES	**4 335 000,00**	693 600,00	1 343 850,00
AP	2013	0850	31/12/2013	APPEL A PROJETS 2013	**12 100 000,00**	4 840 000,00	2 530 000,00
AP	2013	1429	31/12/2013	AMBITION R&D 2020	**30 000 000,00**	1 800 000,00	7 700 000,00
AE	2013	1850	31/12/2013	APPEL A PROJETS	**1 400 000,00**	360 000,00	570 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Investissement	8 700 650,00	12 456 819,00	-	-
	Fonctionnement	5 965 500,00	6 400 500,00	-	-

Le soutien apporté par la Région au développement de la recherche se décline en :

- Un soutien à la Recherche d'intérêt Régional, pour des projets centrés sur des thématiques sociétales, économiques et environnementales, et articulés avec les différentes politiques Régionales. Il s'appuie en particulier sur le dispositif d'appels à projets de recherche d'intérêt Régional.

- Un soutien à la Recherche d'initiative académique, pour des projets centrés sur les axes stratégiques de la politique scientifique des établissements et de leurs laboratoires. Il implique différents dispositifs, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, avec notamment la poursuite des opérations du CPER, ainsi que le lancement d'appels à projets concernant des projets d'initiative académique, mais aussi l'acquisition d'équipements, le recrutement de chercheurs post-doctorants. Ces appels à projets sont lancés par l'intermédiaire du PRES Centre Val-de-Loire Université.

Le financement des bourses doctorales, qui constitue une priorité pour l'avenir des laboratoires, verra à nouveau ses crédits de paiement augmenter en 2013, conséquence de l'augmentation du nombre de bourses décidée les années précédentes.

Par ailleurs les crédits de la ligne « appels à projets de recherche » pourront également être mis en œuvre pour soutenir les domaines de la recherche les plus visibles et les plus attractifs en région Centre, en particulier tels qu'ils auront émergé des dispositifs d'Investissement d'Avenir de l'Etat.

Une nouvelle autorisation de programme est ouverte pour soutenir les pôles de recherche retenus au titre du dispositif Appel à Manifestation d'Intérêt Ambition Recherche 2020. Ces pôles d'envergure internationale seront capables de porter à terme une dynamique forte de développement socio-économique régional, et permettront une meilleure identification de notre territoire, comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale et plus globalement de renforcer son attractivité. Ils seront sélectionnés au début de l'année 2013.

Programme : PRES

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PRES	Fonctionnement	750 000,00	750 000,00	-	-

La Région accompagne les universités d'Orléans et Tours, les écoles d'ingénieurs et de commerce, les centres hospitaliers et leurs partenaires au sein du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) « Centre Val-de-Loire Université » (CVLU). Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. Cet accompagnement se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions au sein de CVLU et avec ses partenaires :

- cellule mutualisée de valorisation de la recherche,
- fonds de maturation de projets innovants,
- entreprenariat,
- observatoire de l'enseignement supérieur,
- actions pour assurer la convergence et la mutualisation entre établissements dans le domaine des TIC,
- communication pour rendre les établissements d'enseignement supérieur plus attractifs,
- soutien aux programmes d'actions pour l'accueil d'étudiants étrangers de haut niveau.

Programme : PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1422	31/12/2013	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE SSEE	**800 000,00**	125 000,00	375 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PEE ENERGIES NOUVELLES ET MATERIAUX POUR L'ENERGIE	Investissement	4 611 100,00	3 051 133,00	-	-
	Fonctionnement	190 000,00	150 000,00	-	-

Ce domaine d'intervention regroupe des programmes de recherche dans la thématique de l'énergie, dont les objectifs sont associés à la mise en place d'un pôle d'excellence en efficacité énergétique en région Centre.

L'année 2013 verra un nouvel effort de la Région pour renforcer les grandes plateformes présentes sur son territoire, et associant formation, recherche et développement économique dans le domaine de l'énergie et des matériaux pour l'énergie (géothermie, bâtiment intelligent, micro-électronique de puissance …).

CULTURE

LES ORIENTATIONS 2013

La Région Centre déploie un engagement fort en matière de développement culturel, considérant qu'il s'agit là d'un vecteur essentiel d'émancipation, d'intégration et de développement économique. Notre région a fait le choix de soutenir durablement les créateurs, de favoriser la rencontre des œuvres et des artistes avec le public, d'accroître la fréquentation culturelle et de sensibiliser le public de demain. Cet engagement politique fort se traduit dans un budget régional consacré aux politiques culturelles supérieur à la moyenne des régions françaises.

Si le contexte de crise économique durable et les tensions fortes qu'il crée pèse sur ce budget comme sur l'ensemble des secteurs, l'investissement culturel fort de notre collectivité est cependant confirmé. La Région Centre entend faire vivre avec volontarisme ses ambitions à travers les dispositifs en faveur de la création et de la diffusion culturelles, le soutien aux institutions culturelles et ses actions enracinées dans les territoires. La culture joue ainsi un rôle moteur au sein du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

L'année 2013 sera marquée par l'inauguration des nouveaux locaux du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC Centre). Il trouvera sur le site des subsistances les moyens adaptés à ses missions de **diffusion de la création contemporaine** et **d'accueil des publics** concernant les relations entre l'Art et l'architecture, ainsi qu'un rayonnement national et international à la mesure de sa notoriété au-delà des limites de notre région. Par ailleurs, La Région poursuivra en 2013 sa volonté de maillage territorial par la réhabilitation de deux centres d'art, la friche de l'antre-peaux à Bourges et les tanneries à Amilly.

Le Domaine de Chaumont sur Loire bénéficiera d'une nouvelle tranche d'investissements avec la restauration de l'accueil entrée ville et façade de l'escalier d'honneur et l'**action de valorisation culturelle** alliant enrichissement des collections et renouvellement de l'offre d'art contemporain (expositions, créations d'œuvres, festival international des jardins). Avec une très belle progression du nombre de visiteurs en 2012, malgré les aléas climatiques et les effets de la crise, Chaumont s'affirme chaque année d'avantage comme une des structures emblématiques du développement artistique, culturel et touristique de notre région.

Garantir un accès à tous aux arts et à la culture sera au cœur des priorités 2013 avec la poursuite de la mise en œuvre du dispositif « Projets Artistiques et Culturels de Territoires (PACT) ». Ils déploient une stratégie de développement culturel autour de la mise en réseau des acteurs et la coopération notamment intercommunale de nature à irriguer le territoire. Ils prolongent nos politiques culturelles, en favorisant le travail avec des structures ou artistes soutenus financièrement pas la Région, ou plus largement avec des artistes installés en Région.

Inscrit dans le périmètre budgétaire consacré précédemment aux saisons culturelles, le dispositif PACT, concerne 21% de nouvelles communes et permet d'aller à la rencontre de nouveaux publics, en s'adressant à un potentiel de 741 000 habitants supplémentaires. Les PACT continueront de profiter de l'expertise et de l'implication de l'agence Culture O Centre qui prend en compte les spécificités territoriales, intègre de nouvelles formes artistiques et fait participer les habitants.

Dans un contexte de crise économique et sociale profonde, **le secteur culturel et la création sont des atouts majeurs**. Ainsi, la commission européenne, dans son programme 2014-2020 « une Europe Créative », a identifié la culture comme un secteur justifiant l'investissement. L'échelle régionale est adaptée pour faire que l'initiative et la création favorisent des opportunités de croissance économique. La Région Centre est d'ores et déjà engagée dans ce processus.

L’année 2013 sera notamment marquée par **une nouvelle étape dans le cadre de sa politique en faveur de la créativité numérique** et de la diffusion de contenus culturels sur Internet. L'ambition est de créer un nouveau média interdisciplinaire valorisant les ressources culturelles de notre territoire. La Région Centre entend, en cohérence avec la priorité qu’elle donne au développement d'infrastructures très haut débit, proposer des services et des ressources au plus grand nombre en ouvrant plus largement l'accès à la culture numérique. En 2013 l’agence régionale du Centre pour le livre, l’image et la culture numérique portera ce projet.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET CULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES EN DM :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	6 394 550	-11 263 849
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL CULTURE	BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
Investissement	12 567 900,00	11 116 600,00	3 733 800,00	2 033 500,00
Fonctionnement	24 273 600,00	23 691 200,00	18 200,00	28 300,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien à la création

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1899	31/12/2013	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE	**1 620 000,00**	1 134 000,00	324 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
SOUTIEN A LA CREATION	Investissement	1 620 000,00	1 296 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 055 000,00	905 000,00	-	-

La politique régionale de soutien à la création sera poursuivie en 2013, avec notamment les aides aux projets financés selon la procédure des comités techniques, ainsi que le dispositif de soutien à de grands projets de production portés par les structures de production et de diffusion régionales.

A ce titre, et grâce au soutien de la Région, peut être produit le diptyque « Le cycle de la censure », créé par la compagnie « Les anges au plafond », fondé par les deux comédiens-marionnettistes Camille Trouvé et Brice Berthoud, porté par la scène nationale de Châteauroux, Equinoxe, dont ils sont artistes associés, et coproduit avec une dizaine de scènes nationales et de scènes conventionnées. Cette création est composée des pièces : « Les Mains de Camille ou le temps de l'oubli » et de « L'Homme invisible » (titres provisoires) dans lesquelles cette compagnie expérimente les mécanismes de la censure dans nos sociétés par le prisme de la figure de l'artiste Camille Claudel, et bénéficie d'une très large diffusion régionale et nationale.

Dans le domaine musical, la Région souhaitant concentrer son engagement financier auprès de la Ville de Tours sur les activités symphoniques régionales de l'Orchestre symphonique Région Centre – Tours (1,1 M €), il est proposé de ne plus soutenir les activités lyriques du Grand Théâtre de Tours que de manière pluriannuelle ainsi que nous le faisons pour les créations dans d'autres domaines.

Programme : Développement du domaine de Chaumont sur Loire

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	3108	31/12/2013	CHAUMONT INVESTISSEMENT	**50 000,00**	37 500,00	12 500,00
AP	2013	7100	31/12/2017	GP- CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE 3	**600 000,00**	-	400 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEVELOPPEMENT DU DOMAINE DE CHAUMONT SUR LOIRE	Investissement	3 663 785,00	2 275 310,00	2 830 400,00	1 234 700,00
	Fonctionnement	2 016 670,00	2 017 000,00	-	-

L'année 2013 sera consacrée à poursuivre la restructuration des dépendances avec la création d'une résidence d'artistes et l'accent sera mis sur le château avec la restauration de l'accueil entrée ville, la consolidation des planchers de l'aile ainsi que la restauration de la façade de l'escalier d'honneur. Autre opération essentielle pour la valorisation du site, la refonte de la signalisation territoriale pour accéder au domaine sera livrée au printemps. Enfin, seront réalisées l'ensemble des études qui permettront de démarrer dès la fin de l'année la dernière tranche de travaux du programme Chaumont Développement avec la muséographie et la scénographie du château, le projet de mise en lumière du château et de ses abords et l'aménagement des voiries pour l'accès au Domaine.
En ce qui concerne l'offre artistique, cette année permettra d'examiner les conditions de mise en œuvre d'une nouvelle commande qui succédera aux créations de Kounellis et Sarkis.

Le total des recettes attendues au titre du programme Chaumont développement au cours de l'année 2013 s'élèvera à 1,235 M€ provenant de l'Etat au titre du Contrat de projets Etat Région et de la convention cadre monuments historiques, de l'Union Européenne au titre du FEDER et de partenaires privés (Fondation du patrimoine, Crédit agricole).

Programme : Cité des musiques anciennes et de la création

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2009	7110		GP - CIMAC CONCOURS TRAVAUX EQUIPEMENTS	**-11 263 849,19**	-	-

Partenaire aux côtés de l'Etat et de la Région pour la mise en œuvre de la CIMAC, la Ville de Tours a annoncé en octobre 2011 qu'elle n'était plus en mesure de s'engager financièrement sur ce projet et ce avant 2015. La ville a par ailleurs indiqué qu'elle souhaitait soutenir un projet différent de celui qui a été défini par l'action commune de l'ensemble des partenaires depuis 2005. La Région qui assumait la maîtrise d'ouvrage de la CIMAC a été dès lors dans l'obligation de mettre fin à ce projet.

La Région a accompagné en 2012 l'association de préfiguration de la CIMAC, et notamment son personnel, jusqu'à la cessation de son activité qui a eu lieu en septembre 2012.

Programme : Mise en valeur du patrimoine

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0293	31/12/2013	FRRAB	**20 000,00**	2 000,00	11 000,00
AP	2013	0880	31/12/2013	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	**80 000,00**	20 000,00	32 000,00
AP	2013	1305	31/12/2013	FRAM ET FRAR	**130 000,00**	110 000,00	20 000,00
AP	2013	3004	31/12/2013	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	**10 000,00**	10 000,00	-
AP	2013	7120	31/12/2013	GP - REHABILITATION DES TANNERIES D'AMILLY	**1 259 000,00**	629 500,00	377 700,00
AP	2013	7122	31/12/2013	GP - REHABILITATION DE L'ANTREPEAUX A BOURGES	**769 000,00**	-	384 500,00
AP	2013	7123	31/12/2013	GP - CREATION DE RESIDENCES CINEMA D'ANIMATION DANS LE QUARTIER ROCHAMBEAU A VENDOME	**1 366 550,00**	683 275,00	409 965,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	Investissement	3 335 855,00	4 061 100,00	-	-
	Fonctionnement	865 000,00	905 000,00	-	-

Dans le cadre de sa compétence légale d'inventaire général du patrimoine culturel, mise en œuvre au travers de 13 opérations, la Région expérimentera en 2013, en articulation avec la direction de la culture, le « diagnostic patrimonial », soit une adaptation des principes et méthodes de l'inventaire à un territoire plus restreint en fonction d'une finalité de projet. Tout en poursuivant la publication de la collection jeunesse « Les Mystères Mystérieux Insolubles » initiée à l'automne 2012, la direction travaillera par

ailleurs à la publication des programmes achevés en 2012 (statuaire publique, aménagements portuaires, Blois reconstruit).

Au titre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013, la Région poursuivra en 2013 son soutien à la restauration d'édifices patrimoniaux, avec notamment la cathédrale de Chartres et la collégiale de Candes Saint-Martin, l'aménagement du centre culturel de rencontre de l'abbaye de Noirlac, du musée Girodet à Montargis, de la Maison de la culture de Bourges et au financement d'opérations archéologiques sur les sites d'Argentomagus à Saint-Marcel et du Grand-Pressigny.

Par ailleurs, l'abandon du projet de Cité des musiques anciennes et de la création à Tours permet de redéployer les crédits devenus disponibles au titre de la part régionale du Contrat de projet 2007-2013 au bénéfice de trois nouvelles opérations :

- la réhabilitation des tanneries à Amilly en vue de la création d'un centre d'art ;
- la réhabilitation de la friche l'antre-peaux à Bourges, qui accueille le centre d'art « Le transpalette » ;
- la création de résidences de cinéma d'animation à Vendôme.

Il convient enfin de relever que sera développée en 2013 la mise en place d'une plateforme numérique culturelle régionale, destinée à favoriser le plus large accès de tous à l'ensemble du patrimoine culturel régional. Ce projet est porté par l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Programme : Moyens généraux des agences culturelles

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1447	31/12/2013	CULTURE O CENTRE	**30 000,00**	15 000,00	15 000,00
AP	2013	1449	31/12/2013	CICLIC	**90 000,00**	45 000,00	45 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
MOYENS GENERAUX DES AGENCES CULTURELLES	Investissement	131 000,00	155 000,00	-	-
	Fonctionnement	3 157 000,00	3 077 000,00	-	-

Depuis 2011, l'Agence de la Région Centre pour le développement culturel (Culture O Centre) est appelée à concentrer ses activités et moyens sur sa mission centrale de production artistique suivant trois axes : le festival Excentrique, les réseaux professionnels et le parc de matériels. La baisse de 80 000 € de la subvention à cette agence en 2013 sera fléchée sur les moyens de production du festival Excentrique.

Programme : Diffusion cinématographique et éducation à l'image

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE ET EDUCATION A L'IMAGE	Fonctionnement	1 185 000,00	1 120 000,00	-	-

L'effort de la Région dans ce domaine sera reconduit en 2013. Il comprend notamment le financement des Cinémobiles, dispositif itinérant de diffusion cinématographique en milieu rural et exploités par l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique (CICLIC). Les cinémobiles seront équipés en systèmes de projection numérique au début de l'année 2013 permettant ainsi de continuer à offrir un large choix de films.
Les études pour la réalisation d'un nouveau cinémobile afin de remplacer le plus ancien de la flotte seront engagées au cours de cet exercice.
Enfin le soutien régional continuera de porter sur les dispositifs mis en œuvre par l'agence régionale CICLIC afin de sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique. La Région Centre fait en effet partie des quelques collectivités régionales qui se sont dotées d'un pôle régional d'éducation à l'image.

Programme : Soutien aux institutions et formations de rayonnement national et régional

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1124	31/12/2013	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	**50 000,00**	30 000,00	12 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET FORMATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Investissement	50 000,00	56 686,00	-	-
	Fonctionnement	6 276 430,00	6 280 250,00	-	-

Ce programme d'action permet d'accompagner les institutions et formations artistiques dont l'activité présente un caractère ou un rayonnement au moins régional. Il s'agit notamment de l'aide régionale aux institutions des réseaux nationaux : Centres dramatiques et chorégraphiques nationaux et régionaux, scènes nationales et conventionnées.

Un effort budgétaire sera réalisé, il permettra de resserrer l'intervention régionale en privilégiant les actions dont le rayonnement régional est optimisé.

Programme : Soutien aux festivals et manifestations de rayonnement national et régional

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
SOUTIEN AUX FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DE RAYONNEMENT NATIONAL ET REGIONAL	Fonctionnement	1 429 000,00	1 390 600,00	-	-

L'année 2013 sera marquée par la poursuite de l'opération « Rencontres à l'ouest », coopération amorcée en 2011 avec les régions limitrophes (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin) ainsi que la Bretagne, en vue de soutenir conjointement certaines opérations et favoriser la diffusion interrégionale des compagnies de ces régions. Cette manifestation aura lieu en 2013 sur le territoire régional.

Programme : Développement territorial de la culture

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0006	31/12/2013	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	**90 000,00**	45 000,00	45 000,00
AP	2013	0315	31/12/2013	ITINERANCE REGIONALE	**60 000,00**	45 000,00	15 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CULTURE	Investissement	2 117 700,00	2 398 885,00	-	-
	Fonctionnement	4 870 550,00	4 786 650,00	-	-

La Région poursuivra la mise en œuvre de ses conventions avec les Départements, tant en investissement qu'en fonctionnement et en prenant en compte les mesures nouvelles ou ajustements inclus dans leurs avenants, la baisse des crédits de paiement en 2013 correspondant à l'abandon de l'opération Caravane de Loire (45).

La politique régionale de soutien à l'équipement des salles de cinéma est recentrée sur le financement de la numérisation des salles, amorcée en 2011 et qui sera poursuivie en 2013 notamment par la numérisation des salles peu actives et des circuits itinérants.

L'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique verra en 2013 ses subventions de fonctionnement réduites ; cette baisse de 0,050 M€ sera fléchée sur le dispositif « Mille lectures d'hiver », avec un recentrage sur les publics scolaires, les publics empêchés et les entreprises.

L'année 2013 voit la deuxième année de mise en place du nouveau dispositif des Projets

artistiques et culturels des territoires (« P.A.C.T. Région Centre »). Nouvelle étape de l'aménagement culturel de notre territoire, les P.A.C.T. tiennent compte des changements des pratiques artistiques des Français et des nouveaux enjeux. Dans la droite ligne des saisons culturelles, ils ont pour objectif d'aider à la structuration des politiques culturelles des territoires notamment intercommunaux, en privilégiant la coopération.

Programme : Diffusion culturelle en faveur des jeunes

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DIFFUSION CULTURELLE EN FAVEUR DES JEUNES	Fonctionnement	1 264 200,00	1 244 000,00	-	-

La Région poursuivra en 2013 l'exploitation du chéquier CLARC destiné à faciliter l'accès aux œuvres et biens culturels par les lycéens et apprentis. Plus de 52 000 lycéens et apprentis ont commandé leur chéquier l'année passée, plus de 470 partenaires sont affiliés au dispositif et la totalité des établissements scolaires concernés adhèrent à cette action. Les objectifs principaux retenus pour 2013 porteront sur l'attractivité et l'animation de l'offre culturelle des partenaires afin d'optimiser l'utilisation de CLARC, tout en renforçant la maîtrise budgétaire du dispositif.

Programme : FRAC

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	4120	31/12/2015	FRAC : MAINTENANCE DES SITES	**90 000,00**	30 000,00	30 000,00
AP	2013	0717	31/12/2013	FRAC ACQUISITION D'OEUVRES	**80 000,00**	40 000,00	40 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FRAC	Investissement	1 544 000,00	804 219,00	903 400,00	798 800,00
	Fonctionnement	884 000,00	884 000,00	18 200,00	28 300,00

L'année 2013 sera marquée par la livraison du nouveau site des subsistances militaires qui accueillera le Fonds régional d'Art contemporain et qui est baptisé « Les Turbulences – FRAC Centre ». Ce chantier a permis de restructurer autour du signal architectural des Turbulences de Jakob et Mac Farlane ces anciens bâtiments situés en plein centre d'Orléans ; il prendra fin en février prochain, l'inauguration du FRAC est programmée en avril 2013.

Dans ces conditions, le budget pour 2013 comprend, d'une part, l'inscription de crédits de paiement relatifs à la dernière phase de travaux, à l'équipement et à l'aménagement du nouveau site du FRAC et, d'autre part, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'établissement et à sa programmation. Il est en effet jugé préférable de se consacrer à l'ouverture et au lancement de ce nouveau site.

La programmation 2013 prévoit sur le nouveau site, à partir d'avril, la présentation des collections permanentes, la 9ème édition d'Archilab, intitulée « Naturaliser l'architecture », des expositions temporaires à partir d'œuvres de la collection, ainsi qu'une trentaine de manifestations associées en région.

En recettes, la Région percevra, en 2013, au titre de la réalisation de toutes ces opérations 0,799 M€ provenant notamment de l'Etat au titre du Contrat de projets et de l'Union Européenne pour le FEDER. Par ailleurs, une recette de 0,028 M€ sera encaissée par la Région correspondant aux loyers qui seront versés par l'association FRAC pour le site des Réserves et celui des Turbulences.

Programme : Enseignement professionnel initial et professionnalisation

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL ETPROFESSIONNALISATION	Fonctionnement	431 840,00	343 600,00	-	-

Les actions de ce programme, en phase avec les priorités de la Région en matière de professionnalisation, sont reconduites, à l'exception du soutien au dispositif de formation de jeunes danseurs « Europa Danse », opération dont l'inscription sur le territoire régional est de plus en plus ténue. Elles concernent notamment le financement d'une cellule d'insertion professionnelle de jeunes comédiens, dans le cadre du « Jeune Théâtre en Région Centre » créé par le Centre dramatique régional de Tours.

Programme : Développement des pratiques amateurs

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AMATEURS	Investissement	105 560,00	69 400,00	-	-
	Fonctionnement	758 910,00	738 100,00	-	-

La Région poursuivra la mise en œuvre du dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis » et son soutien aux structures qui œuvrent au développement des pratiques artistiques amateurs et à l'éducation artistique.

Le dispositif « Aux Arts Lycéens et Apprentis » sera réformé début 2013 afin de privilégier les établissements scolaires qui n'ont jamais pris part à cette action avec pour priorité les lycées d'enseignement professionnel et les CFA, de développer les projets en milieu rural, de démultiplier les partenariats artistiques et de garantir la maîtrise budgétaire du dispositif.

En revanche, il est proposé de suspendre en 2013 le dispositif d'aide à l'acquisition d'instruments de musique afin de réaliser une évaluation approfondie ; cette suspension induit une baisse des crédits de paiement de 0,058 M€ sur cette opération.

SPORTS

LES ORIENTATIONS 2013

Le sport est un élément fondamental de l'éducation populaire, de la culture et de la vie sociale, il est un bien public. Dans le contexte d'une crise qui aggrave les inégalités et l'insécurité sociales, les dimensions sociales et éducatives du sport doivent entre renforcées.

- **Donner au sport pour tous et au mouvement sportif les moyens de son développement.**

En France, les collectivités territoriales sont le deuxième financeur du sport après les usagers et les familles ; apportant près de 80 % du financement public du sport en France, étant propriétaires de 83 % des équipements sportif, elles constituent un atout important du développement du sport dans notre pays.

La vie associative est également un pilier essentiel de l'organisation du sport en France. Les clubs constituent autant d'espaces de formation citoyenne. Avec plus de 600 000 licenciés en région Centre, près de 25% de la population régionale est licenciée dans un club. Le secteur associatif sportif compte plus de 1 000 associations employeurs répertoriées en région.

- **Le sport générateur d'emplois et de richesses**

Au-delà de son rôle social indéniable, le sport est également un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire régional. Soutenues pour certaines d'entre-elles par le dispositif régional Cap'Asso, les associations sportives employaient 3 188 salariés en 2010, soit 1 522 équivalents temps plein, créant ainsi du développement social sur le territoire régional.

- **Sport de haut niveau et sport pour tous, une offre qui répond à chaque niveau de pratique**

Notre collectivité conduira une politique sportive ambitieuse en prolongeant son effort d'accompagnement sur le sport de haut niveau comme sur le développement du sport pour tous. Les nombreuses manifestations sportives accompagnées permettront de promouvoir un grand nombre de disciplines, renforçant ainsi les pratiques sportives.

En 2011, la région Centre comptait 191 sportifs de haut niveau (reconversion, élite, senior, jeune) et 291 sportifs espoirs et partenaires d'entraînement, domiciliés en région. Les Jeux Olympiques et paralympiques de Londres en 2012 ont permis à nos sportifs régionaux de ramener 7 médailles à la nation.

Au-delà de la performance sportive, ce résultat est le fruit du travail d'échanges permanents de la collectivité avec le mouvement sportif régional, tant dans le cadre des conventions que nous établissons avec les ligues et comités régionaux durant une olympiade, que dans l'élaboration partagée des grandes lignes de la politique sportive.

- **Equipements sportifs : répondre aux besoins territorialisés du mouvement sportif.**

Notre effort pour doter les territoires en matière d'équipements sportifs sera maintenu avec comme ligne conductrice la réponse aux besoins exprimés par le mouvement sportif sur notre territoire régional via le schéma directeur des équipements sportifs

L'engagement financier de la Région pour les équipements sportifs se décline de manière forte au bénéfice de très nombreux territoires.

Les politiques de solidarités territoriales vont régulièrement en soutien de la construction d'équipements sportifs diversifiés : gymnase, terrains de plein air, équipements aquatiques.

L'année 2013 sera également consacrée à l'achèvement et à la livraison du vélodrome Régional et interrégional de Bourges.

En lien étroit avec le CREPS dont le rayonnement national se confirme chaque année d'avantage, le vélodrome constituera un équipement pour les pratiques des sportifs régionaux, il aura également un rayonnement national.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET SPORTS ET JEUNESSE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET / OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	5 900 000	
Autorisations d'engagement	2 400 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL SPORTS ET JEUNESSE	BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
Investissement	9 601 400,00	6 479 600,00	4 010 000,00	1 433 000,00
Fonctionnement	3 405 400,00	3 305 400,00	-	-

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Soutien au sport de haut niveau et à son accès

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0487	31/12/2013	AIDE A L'EQUIPEMENT DES ELITES	**100 000,00**	100 000,00	-

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
SOUTIEN AUX SPORTS DE HAUT NIVEAU ET A SON ACCES	Investissement	100 000,00	100 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 538 000,00	1 522 900,00	-	-

Le soutien aux structures et aux sportifs régionaux impliqués dans le sport de haut niveau permet de favoriser l'émergence des talents de notre territoire. C'est le fil rouge de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la politique régionale.

Il est essentiel en effet de supporter les clubs susceptibles d'accompagner ces sportifs, de soutenir les structures éducatives impliquées dans le champ du haut niveau, de favoriser les parcours individuels afin qu'ils offrent des conditions optimales pour la poursuite de projets qui allieront sport et éducation.

Pour atteindre ces objectifs, ce sont quatre dispositifs qui sont mis en œuvre au sein de la politique sportive régionale :

- Le soutien aux sportifs de haut niveau et à fort potentiel ;
- Le soutien aux pôles espoirs ;

- Le soutien aux centres régionaux d'entraînement qui contribuent à l'élaboration des filières d'accès au haut niveau de chacune des disciplines.
- Le soutien aux clubs ;

Des crédits à hauteur de 0,535 M€ seront déployés sur les dispositifs de soutien aux sportifs, aux pôles espoir et aux centres régionaux d'entraînement, alors que 1,025 M€ seront affectés aux clubs « Elite ».

Par ailleurs, une AP et des CP à hauteur de 0,100 M€ sont prévus pour répondre à des besoins spécifiques de sports dits « à matériel ». En effet, le financement de certains clubs de haut niveau (cyclisme, triathlon, duathlon, canoë kayak,…) ne peut être imputé à l'enveloppe « matériels et véhicules » dédiée au développement des pratiques pour le plus grand nombre.

Programme : Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0458	31/12/2013	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	**1 100 000,00**	660 000,00	330 000,00
AE	2013	0454	31/12/2016	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	**2 400 000,00**	300 000,00	-

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET A LA STRUCTURATION DE PRATIQUES SPORTIVES FEDERALES	Investissement	1 007 000,00	1 147 200,00	-	-
	Fonctionnement	1 856 050,00	1 766 700,00	-	-

La politique de soutien au développement et à la structuration des pratiques fédérales vise à favoriser le développement d'une offre sportive de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire régional. Elle doit permettre le meilleur accès de tous à la pratique sportive.

Les dispositifs qui contribuent à l'atteinte de ces objectifs sont adaptés aux différentes formes d'organisation de l'offre sportive territoriale :

- le soutien aux manifestations ;
- les plans de développement des ligues ;
- le soutien au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) ;
- le soutien à l'équipement des associations sportives.

Le soutien aux manifestations sportives vise à promouvoir le développement d'une animation sportive équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. 1,1 M€ seront consacrés à ce dispositif.

2013 est la dernière année de contractualisation avec les 31 ligues pour l'olympiade de Londres. Afin de poursuivre cette contractualisation avec les instances sportives pour la nouvelle olympiade qui conduira aux Jeux de Rio de Janeiro, le renouvellement d'une autorisation d'engagement de 2,4 M€ est proposé. Les engagements de la précédente olympiade et ceux à intervenir pour la prochaine nécessitent 0,519 M€ de crédits de paiement.

Afin d'accompagner la pratique sportive auprès du plus grand nombre, la Région Centre met en œuvre un dispositif de soutien à l'achat de matériels sportifs et de véhicules. Afin de soutenir les associations dans cette démarche, il est prévu l'ouverture d'une autorisation de programme de 1,1 M€ et des crédits de paiement à hauteur de 1,147 M€.

Programme : Financement d'installations sportives

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0459	31/12/2013	CONSTRUCTION INSTALLATIONS SPORTIVES	**1 500 000,00**	750 000,00	600 000,00
AP	2013	1121	31/12/2016	CREPS: INVESTISSEMENT	**200 000,00**	50 000,00	50 000,00
AP	2013	1127	31/12/2014	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLOIS: CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT	**3 000 000,00**	-	1 500 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FINANCEMENT D'INSTALLATIONS SPORTIVES	Investissement	8 494 400,00	5 232 400,00	4 010 000,00	1 433 000,00
	Fonctionnement	11 350,00	15 800,00	-	-

Installations sportives :
L'action régionale se concentre sur les problématiques relatives à l'évolution d'installations liée à la mise aux normes et à la construction ou à la réhabilitation d'équipements qui s'inscrivent dans le cadre des schémas directeurs sectoriels des équipements sportifs (SDSES). La mise en forme des schémas directeurs sectoriels des équipements sportifs en région permet une analyse territoriale partagée et constitue une aide à la décision pour les financeurs dans une perspective d'aménagement du territoire sportif au service du développement des pratiques et de l'aménagement du territoire.

Pour mener à bien cette politique, une autorisation de programme à hauteur de 1,5 M€ sera nécessaire et 1,520 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour solder des dossiers antérieurs et affecter des crédits sur de nouveaux projets.

CREPS :
Afin de remplir son rôle de propriétaire du CREPS (Centre Ressources d'Expertises et de Performances Sportives) et de permettre de maintenir en état les installations de ce site, mis à la disposition de l'établissement national CREPS, la Région inscrit, en 2013, 0,187 M€ de crédits de paiement.

Maison des sports de l'Indre :
Dans le cadre de l'avenant n°2 à la convention avec le Département de l'Indre 2007-2013, la Région participe à la réalisation de la nouvelle tranche de travaux pour la maison des sports. Ces travaux concernent la création d'une plaine d'activités sportives et d'un lieu de stockage de matériels sportifs qui viendra compléter la première tranche dédiée à l'accueil administratif des acteurs départementaux du sport. En 2013, 0,345 M€ sont inscrits en crédits de paiement.

Stade de la Vallée du Cher :
Dans le cadre du Plan de Relance voté en 2009, la Région s'était engagée auprès de la Ville de Tours à financer la mise aux normes du stade de la Vallée du Cher à hauteur de

3 M€ sur trois ans. Des crédits de paiement à hauteur de 0,335 M€ sont proposés en 2013.

Vélodrome de Bourges :
La maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un vélodrome à Bourges pour lequel a été approuvée une enveloppe financière de 16,48 M€ TTC, a été confiée à la S.E.M. TERRITORIA. L'opération sera achevée à la fin du premier semestre 2013.

En 2013, les dépenses s'élèveront à 2,845 M€ et les recettes à percevoir des cofinanceurs (Ville de Bourges et Etat au titre du CNDS et du CPER) à 1,431 M€.

TERRITOIRES SOLIDAIRES

LES ORIENTATIONS 2013

La Région Centre consacre des moyens financiers très conséquents à l'aménagement du territoire dans un objectif de solidarité et de cohésion afin que les habitants bénéficient de services adaptés à leurs besoins où qu'ils se trouvent. Comme l'ont exprimé les participants des forums territoriaux qui ont présidé à l'élaboration du SRADDT, ces besoins ne cessent d'évoluer. Le Très Haut Débit, la présence médicale, le logement social, l'efficacité énergétique, le développement des services à la population sont au cœur du SRADDT, qui est la feuille de route de notre action, approuvée par l'ensemble des collectivités en région.

Ces priorités sont territorialisées à l'échelle pertinente des Bassins de Vie et trouvent désormais leur traduction opérationnelle dans les nouveaux Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale signés avec les pays, agglomérations, communautés de communes et villes moyennes. Malgré un contexte budgétaire très contraint et pour faire face à la crise, notre Région affirme clairement sa volonté de poursuivre son engagement en faveur de l'ensemble des territoires qui la composent, qui reste le plus élevé parmi les régions métropolitaines. Ainsi, en 2013, près de 71 millions d'euros, soit 8,4% de son budget seront consacrés à cette politique.

Nous affichons ainsi de manière offensive notre détermination à soutenir les collectivités en région dans leur volonté de préparer l'avenir en répondant aux défis auxquels elles sont confrontées. Outre les réponses apportées ainsi aux besoins nouveaux exprimés sur les territoires, ces soutiens sont créateurs d'activité pour nos entreprises et d'emplois pour les habitants. Ils s'organisent autour de trois thématiques: l'emploi et l'économie, le mieux-être social et le maillage urbain et rural et de deux priorités transversales: la déclinaison du plan climat régional et de la stratégie régionale pour la biodiversité et le dispositif ID en Campagne

Cette volonté régionale se traduira notamment pour l'année 2013 par :

- des crédits consacrés au maintien et au renforcement des services à la population sur tout le territoire régional, aussi bien dans les secteurs ruraux qu'urbains, via les projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, les structures de garde d'enfants ou bien encore la modernisation des EHPAD.

- la poursuite de notre soutien au développement économique des territoires à travers les contrats territoriaux, les conventions Région / Départements, le CPER et le Fonds Sud.

- un engagement financier réaffirmé pour les projets de création et de modernisation d'équipements socioculturels et sportifs des collectivités infrarégionales, pour l'isolation thermique et la performance énergétique des bâtiments publics et pour le logement social.

- afin d'ouvrir nos outils de contractualisation aux projets portés par les acteurs locaux, privés comme associatifs, la Région a mis en place en 2011 le dispositif territorialisé Id en campagne avec l'objectif de d'identifier et d'accompagner les initiatives innovantes de développement rural. Fin 2012 ce dispositif a pu concerner la quasi-totalité du territoire régional et 2013 sera marqué par la mise en réseau accrue de ces acteurs, notamment par le Réseau Rural Régional qui s'est jusque-là concentré sur les travaux autour du foncier et de la biodiversité.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	164 702 000	-15 398 300
Autorisations d'engagement	4 800 000	680 000

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES	
TOTAL TERRITOIRES SOLIDAIRES	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	67 803 300,00	65 491 900,00
Fonctionnement	5 474 700,00	5 263 400,00

Les crédits de paiement, qui s'élèvent à 70,7 M€ sont essentiellement des crédits d'investissement (65,492 M€).

La majorité (près de 60%) des 70,7 M€ est orientée vers les Contrats territoriaux (40,8 M€), tandis que 15% des crédits sont orientés vers le programme « logement et services à la population », ainsi que 15% vers le programme « aménagement du territoire ».

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Contrats régionaux d'agglomération

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AE	2008	1702		CONTRATS REGIONAUX AGGLO 3G (FONCT)	**1 000 000,00**	-	-
AP	2013	1703	31/12/2018	CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	**15 740 000,00**	618 000,00	1 697 000,00
AP	2013	1709	31/12/2018	CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	**17 830 000,00**	620 000,00	1 705 000,00
AP	2013	1711	31/12/2018	CR AGGLO DREUX 3G	**8 040 000,00**	326 000,00	894 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	**BP 2013**
CONTRATS REGIONAUX D'AGGLOMERATION	Investissement	22 022 400,00	19 129 000,00
	Fonctionnement	352 500,00	200 000,00

Les 2ème et 3ème générations de Contrats, dont les principes ont été adoptés respectivement en juillet 2004 et décembre 2007, ont permis à la Région de mieux faire valoir ses priorités, par exemple en introduisant:

- en 2ème génération : la définition d'une stratégie foncière, un volet logement adapté aux enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH), ou encore un volet transport en lien avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU),
- en 3ème génération : la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, habitat, rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau).

De 2004 à 2007, 8 Contrats de **2ème génération** ont été signés, pour un montant de **153,7 M€**, dont 2 (Châteauroux et Blois) dans le cadre d'un Contrat mixte « Agglo-Pays ».

Fin 2012, ils sont tous achevés, et les crédits engagés à hauteur de plus de **144 M€**, sont désormais mandatés à hauteur de près de **136 M€.** On constate donc une baisse naturelle des besoins en crédits de paiement **estimés pour 2013 à 5,717 M€** liés au rythme des contrats.

Les crédits engagés ont été consacrés majoritairement à la rénovation urbaine (30%), aux aménagements urbains (25%), aux équipements sportifs (16%), au cadre de vie (12%), ainsi qu'à l'économie (9%) et à l'Habitat (9%).

Concernant la 3ème génération, l'année 2013 verra la signature des derniers Contrats dont les Orientations pour l'Action ont été négociées en 2012 (l'Agglomération de Montargis relevant de la nouvelle contractualisation succédant aux Contrats 3G).

A cet effet, il est nécessaire de créer les autorisations de programme relatives aux Contrats d'Agglomération 3G de Châteauroux, Blois et Dreux.

Il est également nécessaire **d'abonder de 1 M€ l'AE** liée au volet fonctionnement des Contrats d'Agglomération de 3ème génération.

Les 3 Contrats déjà validés par la CPR (agglomérations de Tours, Orléans et Bourges) pour un montant total de 96,8 M€ prévoient **64% des crédits vers le 1er bloc de priorités**. Ces 3 Contrats, ainsi que ceux à signer en 2013, soit 7 Contrats en activité en 2013, devraient générer des besoins en crédits de paiement estimés à **13,412 M€** en investissement et **0,200 M€** en fonctionnement.

Programme : Contrats ville moyenne

- ***Tableaux budgétaires***

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2014	CP 2015
AP	2008	1923		CONTRAT VILLE MOYENNE DE BLERE	**-288 300,00**	-	-
AP	2008	1924		CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE LOCHES	**-409 000,00**	-	-
AP	2008	1925		CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE CHINON	**-549 000,00**	-	-
AP	2009	1929		CONTRAT VILLE MOYENNE - VIERZON	**-1 872 000,00**	-	-
AP	2009	1933		CONTRAT VILLE MOYENNE - BEAUGENCY (2)	**-448 000,00**	-	-
AP	2009	1934		CONTRAT VILLE MOYENNE - AUNEAU	**-244 000,00**	-	-
AP	2009	1935		CONTRAT VILLE MOYENNE - MEHUN SUR YEVRE	**-454 000,00**	-	-
AP	2009	1936		CONTRAT VILLE MOYENNE - NOGENT LE ROTROU	**-726 000,00**	-	-
AP	2011	1942		CONTRAT VILLE MOYENNE SAINT-AMAND-MONTROND	**-721 000,00**	-	-
AP	2012	1943		CONTRAT VILLE MOYENNE AMBOISE	**-793 000,00**	-	-
AP	2012	1944		CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAU-RENAULT	**-349 000,00**	-	-
AP	2013	1947	31/12/2018	CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAUDUN	**916 000,00**	229 000,00	229 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
CONTRATS VILLE MOYENNE	Investissement	966 704,00	1 220 304,00

Le territoire régional présente la particularité d'être bien maillé en villes petites et moyennes qui constituent des pôles d'emploi et de services pour la population d'un territoire élargi.

Elles supportent ainsi des charges de centralité relatives à ces fonctions urbaines, notamment en termes d'équipements culturels, sportifs et de loisirs. Elles doivent également conduire une politique active en matière d'habitat pour assurer la vitalité de leur centre urbain, le constat renforcé aux derniers recensements de population étant celui d'une décroissance démographique, couplée à des pertes d'emplois et à un recul de certains services publics.

Depuis 2001, 25 villes ont proposé à la Région un projet de développement urbain, puis un programme d'actions ayant donné lieu à contractualisation pour un montant total de **13,852 M€.**

Parmi celles-ci, 4 Villes moyennes (Issoudun, Argenton-sur-Creuse, Montlouis-sur-Loire et Romorantin) ont contractualisé une 2ème fois avec la Région, suite à la reconduction de cette politique en juin 2006, pour un montant de **3,004 M€.**

Dans le cadre du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), a été mise en exergue la fonction de 16 pôles de centralité comme principaux points d'ancrage du développement des Bassins de Vie qu'ils irriguent.
La négociation de leur programme d'actions sera donc, pour plus de cohérence, concomitante à celle du programme d'actions porté par le Pays, et l'enveloppe afférente, intégrée sous forme d'enveloppe additionnelle au sein du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.
Il en sera également de même pour les 9 villes qui ne figurent pas parmi les 16 pôles de

centralité mais ont signé avec la Région un Contrat Ville moyenne.

A terme, les Contrats de Ville moyenne ne bénéficieront donc plus d'une AP spécifique.

Néanmoins, **3 derniers Contrats Ville moyenne** seront signés en 2013 (Le Blanc, Pithiviers et Chateaudun). Pour le dernier, il est nécessaire de créer une AP de 0,916 M€.

Il est également proposé de supprimer les AP déjà créées pour les Villes moyennes de Saint Amand Montrond, Amboise, Château-Renault, Beaugency, Vierzon, Chinon, Loches, Nogent le Rotrou, Auneau, Mehun-sur-Yèvre.

Les enveloppes additionnelles correspondantes sont recréées au sein des programmes d'actions « Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale » et « Contrats Régionaux de Pays ».
L'AP « Contrat Ville moyenne de Bléré » n'a plus lieu d'être et doit par conséquent être supprimée.

Pour honorer une partie des mandatements des engagements relatifs aux Contrats en cours, **1,220 M€** de crédits de paiement sont prévus pour 2013.

Programme : Contrats régionaux de pays

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2012	1871		CRP GIENNOIS	**-5 737 000,00**	-	-
AP	2013	1864	31/12/2018	CRP TOURAINE COTE SUD	**7 500 000,00**	147 000,00	402 000,00
AP	2013	1865	31/12/2018	CRP CHINONAIS	**9 550 000,00**	187 000,00	511 000,00
AP	2013	1872	31/12/2018	CRP VIERZON	**8 005 000,00**	156 000,00	428 000,00
AP	2013	1924	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE LOCHES	**409 000,00**	-	102 200,00
AP	2013	1925	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE CHINON	**549 000,00**	-	137 300,00
AP	2013	1927	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE MONTLOUIS	**699 000,00**	-	174 750,00
AP	2013	1929	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE VIERZON	**1 872 000,00**	-	468 000,00
AP	2013	1933	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE BEAUGENCY	**486 000,00**	-	112 000,00
AP	2013	1936	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE NOGENT LE ROTROU	**352 000,00**	-	88 000,00
AP	2013	1942	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE SAINT-AMAND-MONTROND	**721 000,00**	180 250,00	180 250,00
AP	2013	1943	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE AMBOISE	**800 000,00**	-	198 250,00
AP	2013	1944	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE CHATEAU-RENAULT	**349 000,00**	-	87 250,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
CONTRATS REGIONAUX DE PAYS	Investissement	18 556 525,00	17 481 325,00
	Fonctionnement	2 124 700,00	2 125 400,00

Les 2ème et 3ème générations de Contrats, dont les principes ont été adoptés respectivement en décembre 2001 et décembre 2007, avaient mis en exergue :

- en 2ème génération : la production obligatoire d'audits énergétiques, la réalisation d'une étude services à la population, la démarche qualité environnementale des zones d'activités économiques ou encore une bonification pour les constructions HQE ou présentant une part bois significative,
- en 3ème génération : la nécessité de réserver a minima 35% des crédits aux 7 modules obligatoires (économie, services, habitat/rénovation urbaine, énergie, paysages, mobilité, biodiversité/eau). En moyenne, au titre des **17 premiers contrats signés, 59% des crédits sont fléchés vers le 1er bloc de priorités.**

Ainsi, de 2004 à 2007, **26 Contrats de 2ème génération** ont été signés, pour un montant de **162,5 M€,** en direction de 26 des 32 pays organisés sur le territoire régional, 2 autres bénéficiant d'un Contrat territorial mixte « Agglo-Pays », et les 4 derniers (Chartrain, Beauce, Gâtinais, Drouais) n'ayant pu faire aboutir leur démarche avant décembre 2007, ont directement intégré un Contrat de 3ème génération.

Fin 2012, tous les Contrats sont achevés et les crédits engagés à hauteur de plus de **154 M€**, sont majoritairement mandatés (**plus de 145 M€** de 2008 à 2012). Les besoins en crédits de paiement décroissent nettement et sont estimés à **4,348 M€ pour 2013**.

Les crédits engagés ont été consacrés majoritairement aux infrastructures économiques (20%), aux équipements sportifs (18%), aux services à la population et à la qualité de vie (espaces publics et salles d'animation) (16% chacun), puis au tourisme (10%).

Concernant la **3ème génération**, fin 2012, **18 Contrats** ont été validés, pour un montant de plus de **101,5 M€** (Issoudun, Beauce, Chartrain, Gâtinais, Brenne, Sancerre-Sologne, Pithiverais, Drouais, Vendômois, Sologne Val Sud, Val de Creuse Val d'Anglin, La Châtre, Dunois, Perche, Valençay, Loire Val d'Aubois, Vallée du Cher et Romorantinais, Saint Amandois).

Les territoires de Bourges, du Giennois et de la Grande Sologne, dont les orientations pour l'action ne sont pas parvenues à la Région, vont bénéficier directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Les derniers Contrats de 3ème génération seront signés en 2013 (Loire Nature, Loire Touraine, Loire Beauce, Forêt d'Orléans Val de Loire, Beauce Val de Loire, Vierzon, Touraine Côté Sud et Chinonais).

Pour les 3 derniers (Vierzon, Touraine Côté Sud et Chinonais), il est nécessaire de créer les AP correspondantes (pour un montant total de **25,055 M€**), ainsi que les enveloppes additionnelles « pôles de centralité » ou « pôles d'animation » suivantes :

- Saint-Amand-Montrond : 721 000 €
- Amboise : 800 000 €
- Montlouis : 699 000 €
- Château-Renault : 349 000 €
- Vierzon : 1 872 000 €
- Beaugency : 486 000 €
- Chinon : 549 000 €
- Loches : 409 000 €
- Nogent-le-Rotrou : 352 000 €

Il est également proposé de supprimer l'AP relative au Contrat 3G du Pays Giennois, celui-ci bénéficiant directement d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

Les crédits engagés (**plus de 25 M€** fin 2012) génèrent un besoin en crédits de paiement 2013 à hauteur de **13,133 M€** en investissement et de **0,300 M€** en fonctionnement.

A noter que sur ces crédits engagés, **63% concernent le 1er bloc de priorités**. Arrive en tête le module « services à la population » (31%), suivi du sport (14%), de la culture (10%), de l'énergie (9%) et de l'économie (7%).

En fonctionnement, il convient également de prévoir **1,801 M€** pour le financement de l'animation territoriale ainsi que 0,024 M€ pour des actions de mise en réseau et d'animations transversales (ETD, A3P, APFP, formations agents de développement…).

Programme : Politique territoires ruraux

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1610	31/12/2018	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 3EME GROUPE	**550 000,00**	32 000,00	95 000,00
AE	2013	1710	31/12/2018	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 3EME GROUPE (Fonct)	**4 800 000,00**	300 000,00	580 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
POLITIQUE TERRITOIRES RURAUX	Investissement	150 000,00	162 000,00
	Fonctionnement	587 500,00	650 000,00

Suite à la décision de l'Assemblée plénière de décembre 2010, la Région organise des appels à initiatives (AAI) afin de **détecter, susciter, expérimenter et accompagner des initiatives de développement rural** s'inscrivant résolument dans une démarche de développement durable **et ne pouvant pas être accompagnées par la Région au titre de ses politiques sectorielles ou contractuelles.**

Ces initiatives locales relèvent de **l'ingénierie** (études, démarches d'animation et de sensibilisation,..) et répondront aux principes et valeurs suivants :

- la mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité,
- l'innovation, l'expérimentation d'actions nouvelles,
- l'adéquation avec les enjeux particuliers du territoire,
- le maintien du lien social.

Ces micro-projets de développement local, présentés par **plusieurs partenaires**, principalement privés et associatifs, s'inscrivent dans au moins une des thématiques suivantes :

- Démarches économiques innovantes,
- Services de proximité,
- Environnement naturel et culturel

Les AAI sont lancés par groupes de territoires, selon l'avancement des travaux de préparation des Contrats de Pays de 3ème génération.

Les 2 premiers AAI, qui ont concerné 13 territoires, ont permis de sélectionner sur 2011 et 2012, 45 initiatives sur 98 dossiers déposés, et de réserver 1,329 M€ de crédits, 0,311 M€, ayant déjà été engagés.

Un appel à initiatives touchant **12 autres territoires (3ème groupe)** a été lancé en juin 2012; il donnera lieu à une nouvelle sélection d'initiatives dans le courant de l'année 2013. Il vous est donc proposé de **créer une AE (4,8 M€) et une AP (0,550 M€) pour un total de 5,35 M€.**

En 2013, **0,812 M€ de crédits de paiement** (dont 0,650 M€ en fonctionnement) sont nécessaires pour honorer les mandatements relatifs aux opérations engagées en 2012 et 2013, ainsi que pour les actions d'information et de diffusion des retours d'expériences.

Programme : Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1712	31/12/2018	CRST MONTARGIS	**8 850 000,00**	328 000,00	902 000,00
AP	2013	1713	31/12/2018	CRST TOURS	**41 520 000,00**	-	1 660 000,00
AP	2013	1868	31/12/2018	CRST GRANDE SOLOGNE	**5 869 000,00**	-	408 000,00
AP	2013	1876	31/12/2018	CRST PAYS BOURGES	**7 460 000,00**	-	631 500,00
AP	2013	1878	31/12/2018	CRST GIENNOIS	**6 700 000,00**	358 000,00	739 000,00
AP	2013	1879	31/12/2018	CRST ISSOUDUN	**6 870 000,00**	-	137 400,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Investissement	-	686 000,00

L'Assemblée plénière des 24 et 25 octobre 2012 à donné un nouvel élan aux politiques territoriales conduites par la région Centre qui constitueront un des outils de mise en œuvre du SRADDT.

Il apparait ainsi nécessaire de renouveler nos dispositifs contractuels en procédant en 2 étapes :

- A l'échelle des Bassins de Vie, aires d'influence des 24 pôles de développement identifiés dans le cadre du SRADDT, qui sont retenus comme le périmètre adapté de réflexion et de déclinaison stratégique du SRADDT : la Région animera la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants pour définir un diagnostic et des priorités stratégiques, pour la totalité des interventions de la Région sur ce territoire (qu'il s'agisse de ses compétences propres ou des projets qu'elle accompagne). Les priorités partagées seront déclinées dans un projet « Ambition 2020 pour le Bassin de Vie » validé par la Commission permanente régionale.

- A l'échelle des Pays et agglomérations, reconnus comme la maille opérationnelle pour la définition et la priorisation d'un programme d'actions : le Contrat sera négocié et signé avec le Pays ou l'Agglomération, la Ville centre, pôle de centralité

ou pôle d'animation, les Communautés de Communes, le PNR (Parc Naturel Régional) le cas échéant. Ce Contrat Régional de Solidarité Territoriale permettra de faire partager les priorités du SRADDT, notamment en termes de développement économique dont le Très Haut Débit, de services à la population (au premier rang desquels la santé), de logement, et de déclinaison locale du Plan Climat Energie Régional et de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Afin de pouvoir envisager les premières contractualisations en 2013, il est proposé de créer d'ores et déjà les AP relatives aux Contrats Régionaux de Solidarité concernant les territoires suivants :

A L'ÉCHELLE DES AGGLOMERATIONS, pour un montant total de **50,37 M€** :

- Agglomération de Montargis : 8,850 M€
- Agglomération de Tours : 41,520 M€

A L'ÉCHELLE DES PAYS, pour un montant total de 26,899 M€ :

- Pays d'Issoudun et Champagne Berrichonne : 6,870 M€
- Pays Giennois : 6,7 M€
- Pays de Bourges : 7,460 M€
- Pays Grande Sologne : 5,869 M€

Concernant les Pays, il s'agit des dotations globales intégrant les enveloppes additionnelles « Pôles de centralité ou d'animation » qui seront abondées en 2014 des enveloppes additionnelles Logement et Espaces publics « Cœurs de Village ».

Les crédits de paiement correspondant sont estimés pour 2013 à **0,686 M€.**

Programme : Cœurs de village

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
CŒURS DE VILLAGE	Investissement	8 733 100,00	7 580 000,00

La politique des Cœurs de Village s'inscrit dans une logique d'aménagement durable du territoire, en privilégiant dans les communes de moins de 7 000 habitants la **mixité sociale** (soutien au locatif social), la revitalisation des **centres bourgs** limitant l'étalement urbain, la préservation et la mise en valeur du **patrimoine** (réhabilitation de bâti traditionnel, opérations façades) et le **lien social** par le financement d'espaces publics de centralité (places centrales, environnement des commerces et écoles, espaces de rencontre …).

Depuis 1998, plus de **1000 communes** ont ainsi bénéficié de subventions au titre des Cœurs de Village. Durant cette même période, la Région a permis la réhabilitation ou la construction de **plus de 5 000 logements locatifs sociaux** (financements d'acquisitions foncières ou immobilières, réhabilitation de bâtiments anciens ou viabilisation de terrains préalable à la construction de logements par des bailleurs sociaux, afin de diminuer la charge foncière des opérations).

Les crédits de paiement prévus à hauteur de **7,580 M€** permettront d'honorer les engagements régionaux, en particulier ceux relatifs à l'Appel à projets 2011 (à hauteur de 6,500 M€), qui a fait l'objet d'affectations pendant tout le courant de l'année 2012.

Programme : Logements et services à la population

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AE	2008	18005		CG 18 - FONDS DE GARANTIE POUR LE LOGEMENT DES JEUNES	**-345 000,00**	-	-
AP	2008	28003		CG 28 - HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES	**-2 140 000,00**	-	-
AP	2008	28004		CG 28 - LOGEMENT 28	**600 000,00**	-	-
AP	2008	28005		CG 28 - RESIDENCES ADAPTEES DES PERSONNES AGEES	**-300 000,00**	-	-
AP	2008	36002		CG36 - LOGEMENT	**-25 000,00**	-	-
AE	2008	36003		CG36 - LOGEMENT (FONCT)	**25 000,00**	-	-
AP	2008	45003		CG45 - LOGEMENT	**-300 000,00**	-	-

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	**BP 2013**
LOGEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION	Investissement	10 667 461,00	10 598 856,00
	Fonctionnement	160 000,00	153 000,00

Ce programme d'actions concerne 4 grands axes : l'hébergement des personnes âgées, le logement social, la rénovation urbaine et les services à la population financés au titre du CPER.

➢ **LE VOLET HEBERGEMENT DES PERSONNES AGÉES**

Le volet territorial du **CPER** prévoit le financement par la Région de la restructuration de **604 lits** du Sud régional pour un montant de 10,718 M€, ainsi que de **2 284 lits** au titre des **conventions** Région – Départements pour un montant de plus de **40 M€,** soit un engagement régional de plus de 50 M€ pour la période 2007-2013.

Depuis 2007, la Région a contribué à la restructuration de 1 519 lits pour personnes âgées, et 113 lits pour personnes handicapées, pour un montant total engagé de plus de **20 M€**. Ces investissements ont permis la création de plus de 100 emplois ETP.

Dans le cadre de l'avenant avec le Conseil général d'Eure-et-Loir, il est proposé de **diminuer de 2,140 M€ l'AP** relative aux d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), la ramenant de 6,717 M€ à 4,577 M€.

Les crédits de paiement 2013 cumulés (CPER, conventions, auxquels s'ajoutent les restes à mandater au titre de la période 2000-2006) prévus pour le financement des EHPAD s'élèvent ainsi à **6,625 M€** (soit **62%** des crédits de paiement de ce programme d'actions), dont 1,849 M€ au titre du CPER et 4,605 M€ au titre des conventions Région-Départements.

Au titre du maintien à domicile des personnes âgées, est également prévu de façon plus marginale, le financement de l'installation d'ascenseurs au titre du CPER (0,095 M€ de crédits de paiement en 2013).

- **LE VOLET LOGEMENT SOCIAL**

Au titre des conventions Région-Départements

La Région a défini le logement social comme un objectif prioritaire des Conventions Région – Départements 2007-2013. Ainsi, le montant cumulé de l'engagement régional à ce titre s'élève à **9,180 M€.**

Deux Départements ont mis l'accent sur l'hébergement des personnes âgées : le Loir-et-Cher (créations de logements sociaux publics adaptés : 57 logements soutenus) **et l'Indre** (Programme d'Intérêt Général « logements adaptés » dans le parc privé : 594 propriétaires aidés).

Dans le Cher et l'Indre-et-Loire, la Région co-finance à la fois des opérations de constitution d'offre nouvelle, et de réhabilitation thermique du parc social.
S'y ajoute pour le Cher, le financement de démolitions d'un parc social en milieu rural devenu obsolète voire insalubre, et généralement énergivore, ainsi que, en fonctionnement, un fonds de garantie pour le logement des jeunes (accès au 1er logement).

En Eure-et-Loir, les crédits sont fléchés vers des opérations d'acquisitions – viabilisations préalables à la construction de 208 logements sociaux (sous réserve d'une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme) et la démolition de 90 logements dans une logique de renouvellement urbain.

Dans le Loiret, les efforts portent sur la création d'une offre nouvelle, notamment dans les secteurs les plus tendus à proximité de la région parisienne, par des opérations de construction (224 logements financés) ou par des opérations d'acquisitions-réhabilitations (10 logements soutenus).

Pour 2013, il est proposé :

- de **diminuer de 0,300 M€** l'AP relative au volet logement de la convention Région/Département du Loiret, suite à une erreur matérielle dans la création de l'AP initiale, l'engagement régional passant en réalité de 1 M€ à 1,700 M€,
- de **transférer 0,025 M€** de l'AP logement de la convention avec l'Indre (travaux d'adaptation de logements aux personnes âgées et handicapées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général - PIG) vers l'AE correspondante (animation du PIG), suite aux réévaluations prévues dans le marché attribué à l'ADIL 36 (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement),
- **d'augmenter l'AP « logement social »** de la convention Région Département d'Eure-et-Loir de 0,600 M€, la portant de 2,650 M€ à 3,250 M€, en regroupant également sous cette AP le volet « résidence sénior » de la convention, l'AP (0,300 M€) devant par conséquent être supprimée,
- de **diminuer de 0,345 M€ l'AE** relative au Fonds de garantie pour le logement des jeunes co-financé dans le cadre de la convention Région-Département du Cher.

Au titre du logement des jeunes dans le cadre du CPER

La Région a souhaité reconduire au titre du CPER une action en direction du logement des jeunes (Foyers des Jeunes Travailleurs, résidences sociales) à hauteur de 2 M€ entre 2007 et 2013, l'Etat intervenant au titre de ses crédits de droit commun.

Les crédits régionaux sont mobilisables à hauteur de 1,7 M€ en direction des Foyers de Jeunes Travailleurs, et à hauteur de 0,300 M€ pour la constitution d'un parc meublé en sous-location à destination des jeunes porté par les associations.

A ce jour, **4 FJT** ont été financés pour 0,933 M€ (Château Renault, Orléans-acacias, Montbazon, Blois) et le dispositif d'intermédiation locative permet de soutenir **39 logements** situés sur l'agglomération de Tours, à Montlouis-sur-Loire, Sainte-Maure-de-Touraine, Château Lavallière, Chartres, Nogent-le-Rotrou et Romorantin pour un montant global de 0,128 M€.

Au titre du volet foncier du CPER

Le volet territorial du CPER prévoit d'intervenir pour favoriser la constitution de réserves foncières en vue de permettre la création de logements sociaux dans les secteurs les plus tendus, en intervenant en faveur :

- de la création d'Etablissements Publics Fonciers (EPF)
- de la diminution des frais de portage du foncier

L'EPF du Loiret a, à ce jour, bénéficié d'un financement dans ce cadre à hauteur de 0,354 M€, et, concernant les réserves foncières, fin 2012, **8 opérations** ont été engagées, exclusivement en Indre-et-Loire, pour un montant total de 1,004 M€.

Concernant les crédits de paiement, les besoins sont estimés à plus de 2,5 M€ :

- Au titre des Conventions Région-Département : 1,828 M€ en investissement et 0,053 M€ en fonctionnement (fonds de garantie logement des jeunes dans le Cher et animation du PIG adaptation aux personnes âgées dans l'Indre)
- Au titre du logement des jeunes dans le cadre du CPER : 0,456 M€ en investissement et 0,100 M€ en fonctionnement
- Au titre du volet foncier du CPER : 0,300 M€

- **LE VOLET RENOVATION URBAINE**

Le Programme national de Rénovation Urbaine (PNRU) porte en région Centre sur 30 zones urbaines sensibles qui comptent plus de 130 000 habitants pour un investissement total de 1,4 milliard d'euros.

La contribution de la Région a été fixée à près de **99 M€**, et s'exerce principalement dans le cadre des Contrats territoriaux (Agglomérations, Villes moyennes, Pays).

Néanmoins, dans le cas où la participation régionale conventionnée avec l'Etat et l'ANRU excède 2 x 40% du montant du Contrat d'Agglomération, 2 x 80% du Contrat Ville Moyenne concerné, et/ou 2 x 12,5% du Contrat de Pays concerné, il a été décidé d'activer une **enveloppe de solidarité** « Rénovation urbaine ».

Celle-ci concerne les PRU de Chartres, Blois et Chateaudun qui ont tous fait l'objet d'engagements financiers de la Région à fin 2012, comme par exemple des restructurations viaires à Blois, l'école Jules Ferry à Blois, les écoles Pasteur et Prévert à Chateaudun, la création de 96 logements à Chartres ou de 46 logements à Blois.

Compte-tenu des montants déjà engagés à Chartres, Blois et Chateaudun, il est nécessaire d'inscrire **0,600 M€** de crédits de paiement pour honorer une partie des mandatements de ces opérations.

- **LE VOLET SERVICES A LA POPULATION DU CPER**

Au titre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région interviennent conjointement en faveur du soutien aux services de proximité, prioritairement en milieu rural (services à l'enfance essentiellement), et de la création de **Maisons de Santé** Pluridisciplinaires

(MSP).

Sur cette dernière thématique, la région Centre, où la question de la démographie médicale est criante (0,84 médecins généralistes libéraux hors remplaçants pour 1 000 habitants), est la seule à avoir fléché des crédits CPER (2,6 M€ Etat et 2,6 M€ Région, soit 5,2 M€, abondés de 3 M€ lors du bilan à mi-parcours du CPER, soit 8,2 M€).

Les MSP constituent une des réponses à la tendance des jeunes professionnels à se détourner de l'exercice libéral de la médecine générale, par crainte notamment de l'isolement et des aspirations à un travail plus collaboratif.

Le soutien aux MSP a été renforcé dans le cadre de l'adoption par l'Assemblée plénière de janvier 2012 du Plan urgence Santé.
Celui-ci confirme l'engagement fort de la Région dans un objectif :

- de création de, au minimum 50 MSP ou centres de santé d'ici la fin 2013, ainsi que de 50 maisons médicales complémentaires aux MSP (cabinets médicaux et paramédicaux, cabinets secondaires …) d'ici à 2020.
- d'aménagement équilibré du territoire régional, avec une répartition des 19 MSP à financer d'ici 2013 (de l'ordre de 6 dans le Cher, 4 en Eure-et-Loir, 1 dans l'Indre, 1 en Indre-et-Loire, 2 dans le Loir-et-Cher, 5 dans le Loiret), afin de ne pas financer les projets « au fil de l'eau »

Fin 2012, 40 MSP sont d'ores et déjà financées sur les 100 maisons prévues d'ici à 2020, dont 23 MSP ouvertes à ce jour, dans les projets desquels s'étaient engagés à la création 396 professionnels de santé dont 122 médecins, 120 infirmiers et 38 kinés.

Les **crédits de paiement 2013 (789 580 €)** permettront de mandater les opérations déjà engagées dont 550 000 € pour les MSP (19 projets financés, dont 10 en 2012, pour 2,571 M€).

Parmi les derniers projets soutenus par la Région, on peut citer Bellegarde, La Guerche, Sancerre, Coulombs, L'Ile Bouchard, Saint Amand Longpré ou Mézières en Brenne.

Programme : Aménagement du territoire

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2008	28009		CG 28 - FONDS ZA	**-943 000,00**	-	-
AP	2011	28007		CG 28 - RESTRUCTURATION ARCHIVES DEPARTEMENTALES	**300 000,00**	-	-
AP	2013	0702	31/12/2013	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD	**2 000 000,00**	-	300 000,00
AP	2013	1773	31/12/2013	FONDS SUD : AEROPORT DE CHATEAUROUX	**845 000,00**	350 000,00	495 000,00
AP	2013	28016	31/12/2014	CG 28 - TRES HAUT DEBIT	**2 500 000,00**	-	-
AP	2013	28017	31/12/2013	CG 28 - ETUDE BATIMENT COSMETIC VALLEY	**200 000,00**	-	100 000,00
AP	2013	45012	31/12/2013	CG 45 - ZA 45	**2 320 000,00**	350 000,00	900 000,00
AP	2013	45013	31/12/2013	CG 45 - TRES HAUT DEBIT	**5 000 000,00**	250 000,00	1 000 000,00
AP	2013	45014	31/12/2013	CG 45 - ETUDE ZAC DESSAUX	**200 000,00**	50 000,00	100 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Investissement	6 707 110,00	8 634 415,00
	Fonctionnement	2 250 000,00	2 135 000,00

Ce programme est composé de 4 volets principaux :

- **LES PROJETS STRUCTURANTS (au titre du CPER, du Fonds Sud, des conventions Région-Département)**

Les AP nécessaires concernent **l'AP annuelle Fonds Sud à hauteur de 2 M€,** ainsi que des créations ou ajustements d'AP envisagés au titre des **avenants aux conventions** Région-Départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir.

- Loiret :
  - Création d'une AP de 5 M€ pour les infrastructures liées au Très Haut Débit
  - Création d'une AP de 2,320 M€ pour les zones d'activités économiques (Portes du Loiret, Gidy)
  - Création d'une AP de 0,200 M€ relative aux études préalables à l'aménagement du quartier Dessaux à Orléans
- Eure-et-Loir :
  - Création d'une AP de 2,5 M€ pour les infrastructures liées au Très Haut Débit
  - Diminution de 0,943 M€ de l'AP relative au Fonds Zones d'activités économiques
  - Abondement de 0,300 M€ de l'AP relative à la reconversion des anciennes archives départementales de Chartres en site d'accueil d'activités économiques et touristiques
  - Création d'une AP de 0,200 M€ pour le financement de l'étude préalable à l'aménagement du bâtiment Cosmetic Valley

A ce titre, les besoins en crédits de paiement 2013 sont estimés à **plus de 6,560 M€,** dont 4,308 M€ au titre des conventions Région/Départements, 1,239 M€ au titre du CPER et 1,012 M€ au titre du Fonds Sud.

Ces crédits permettront de mandater tout ou partie des subventions relatives à :

- <u>des projets à vocation économique</u> : zones d'activités économiques POLAXIS en Indre-et-Loire (0,5 M€), desserte de la ZA d'Ozans à Châteauroux (0,1 M€), Pôle Blanc du site de la Radio à Dreux (0,780 M€)…
- <u>des projets de développement touristique ou culturel</u> : création d'une voie verte entre Argenton-sur-Creuse et le Pont-Chrétien-Chabenet, salle de restauration du village vacances de Bellebouche, scénographie de château de Blois, site économique eurélien dans les anciennes archives départementales …
- <u>des projets structurants de développement urbain</u> : technopole Lahitolle à Bourges (0,150 M€), reconversion de plusieurs friches urbaines à Blois…

- **LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES AGGLOMERATIONS ET DES VILLES MOYENNES (CPER)**

A ce titre, l'Etat et la Région souhaitent privilégier dans le cadre du CPER la requalification de **friches urbaines** et les opérations de reconquête des centres villes,

comme par exemple : la friche MATRA, le quartier gare du Blanc, la reconversion de l'ancien hôpital psychiatrique et le projet d'aménagement Laplace à Blois, l'éco-quartier Balsan à Châteauroux… Pour honorer tout ou partie des mandatements de ces opérations, le besoin en CP 2013 s'élève à **1,186 M€.**

- **L'INGÉNIÉRIE ET LE CONSEIL**

- Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'Etat et la Région soutiennent, au titre du FRAC Territoires, la réalisation d'études stratégiques, ou des actions d'animation et de mise en réseau (comme Villes au Carré ou les programmes d'animation dans le cadre du Réseau Rural), soit un besoin estimé de **0,202 M€ pour 2013**, répartis entre investissement (87 300 €) et fonctionnement (0,115 M€).

- Afin de faciliter la mise en place du **Plan isolation** financé dans le cadre des Contrats territoriaux de 3ème génération, la Région a pris la maîtrise d'ouvrage d'un marché à bon de commande qui permet de réaliser pour le compte des collectivités de moins de 1000 habitants des Prestations de conseil isolation (PCI) préalables aux travaux d'isolation (outil d'aide à la décision quant au choix des travaux et des progressions d'étiquettes énergétiques). Ce programme est un véritable succès, avec **plus de 120 PCI** après moins de 2 ans de mise en œuvre, et se poursuit en 2013 : les besoins en crédits de paiement sont estimés à **0,075 M€.**

- **LES AÉROPORTS D'INTERET RÉGIONAL DE CHÂTEAUROUX ET DE TOURS**

Pour l'aéroport de Châteauroux, la subvention de fonctionnement, nécessaire au titre des compensations de sujétions de service public et pour assurer l'équilibre financier de la structure de gestion de l'aéroport, est de 1 M€.
Le programme de rénovation et de développement de l'aéroport se poursuit en 2013 avec notamment des travaux d'isolation du hangar de fret, de réfection de plusieurs bâtiments, installations et du balisage latéral sur les aires de trafic et de manœuvre, de voirie et de réseaux, et la poursuite de la modernisation de la station kérosène…
L'ensemble des réalisations, qui contribuent à la valorisation du patrimoine aéroportuaire sera pris en charge par la Région et nécessite la création d'une AP d'0,845 M€ dans le cadre du « Fonds Sud – aéroport » et un besoin de CP investissement de 0,800 M€.

Concernant l'aéroport de Tours, la Région est membre du Syndicat mixte qui exploite la plate-forme à la suite de la SEMAVAL depuis le 1er juillet 2010.
A ce titre, la part de la Région dans le Syndicat mixte étant de 28,66 %, la contribution régionale 2013 est estimée à 0,945 M€.

TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

LES ORIENTATIONS 2013

Troisième critère dans le choix d'implantation des entreprises, le Très Haut Débit est un enjeu majeur de l'attractivité de nos territoires et une attente forte de la population. Le Conseil Régional a donc souhaité inscrire son déploiement comme l'une de ses priorités essentielles.

Dans le cadre de son partenariat avec les collectivités infrarégionales, notamment à travers les Conventions Région / Départements et les nouveaux Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, la Région traduira en 2013 cette volonté par un fort déploiement de crédits consacrés à l'accompagnement et à la mise en œuvre du déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble des territoires. Des fonds FEDER seront mobilisés à cet effet.

Cette volonté régionale en la matière, en lien avec les départements et l'Etat doit permettre un véritable aménagement numérique du territoire, cohérent, efficace, répondant aux besoins des entreprises, vecteur de modernité et d'attractivité.

Toutefois, le déploiement de la fibre optique ne pourra se faire sur tous les territoires en même temps. Afin de répondre à l'attente des habitants, la Région continuera cette année à accompagner les solutions de montée en débit ainsi que les solutions alternatives (satellitaire, hertzien…)

Enfin, près de 500 000 € seront, cette année encore, consacrés au développement des usages (Espaces Publics Numérique, Environnements Numériques de Travail dans les Lycées…).

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

CREDITS DE PAIEMENT

TOTAL TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	DEPENSES	
	BP n-1	BP 2013
Investissement	1 291 500,00	1 290 700,00
Fonctionnement	3 944 000,00	3 500 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : TIC Equipements et services

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Investissement	1 141 500,00	1 141 000,00
	Fonctionnement	3 420 000,00	3 190 000,00

En 2012, la Région a présenté son cadre d'intervention en faveur du soutien au déploiement du très haut débit. L'année 2013 marquera le début de l'accompagnement des premiers projets d'infrastructures numériques dans l'ensemble des départements. Ce soutien doit concourir à l'atteinte de l'objectif du SRADDT de couvrir d'ici 2020 70% de la population en Très Haut Débit.

Pour l'année 2013, une partie des financements consacrés au déploiement du très haut débit seront prélevés, à hauteur de 675 000 €, sur le CPER 2007-2013. Depuis la révision à mi-parcours, l'État et la Région ont redéployé des financements spécifiquement pour le très haut débit. Ces opérations pourront également être cofinancés par le FEDER 2007-2013 (jusqu'à 35%).

Concernant la télégestion des établissements de formation, l'effort d'amélioration des réseaux a conduit à une réduction de l'enveloppe financière de cette prestation fournie par le GIP RECIA (-0,200 M€ par rapport au BP 2012).

Enfin, les établissements de formation dont le Conseil régional est en responsable basculent peu à peu sur la fibre optique. Si cette situation entraîne une amélioration du service, elle génère également une augmentation du coût pour permettre d'équiper les établissements (+0,100 M€ par rapport au BP 2012).

Les assises du GIP RECIA, qui ont eu lieu le 12 juillet 2012, ont permis de définir les attentes des membres qui le composent. Ces assises ont également permis de s'interroger sur la gouvernance de cette structure, les projets mutualisés ainsi que l'expertise et le conseil attendus. 2013 permettra d'appliquer cette nouvelle gouvernance à un programme d'action résolument tourné vers l'aménagement numérique du territoire.

Programme : TIC Développement des usages

- ***Tableaux budgétaires***

- Les crédits de paiement

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Investissement	150 000,00	149 700,00
	Fonctionnement	524 000,00	310 000,00

Le dispositif de déploiement des espaces publics numériques (EPN) WeboCentre entre dans sa deuxième phase de déploiement. Il s'attache dorénavant à consolider le réseau ainsi qu'à adapter les offres de formations aux demandes des animateurs concernés. Une plateforme de travail et d'échange sera mise en ligne durant le second trimestre 2013.

Après le déploiement de NetOcentre dans tous les lycées, celui-ci est désormais déployé dans les CFA. Il sera également déployé dans une version « collège » dans les établissements du ressort du Conseil général d'Indre-et-Loire. Les développements sur 2013 vont notamment permettre une consultation mobile ainsi qu'une prise en compte améliorée des briques applicatives du Rectorat.

Le portail GéoCentre sera doté de données mises à jour avec notamment l'ortho photographie de la Région Centre en lien avec l'IGN. Les formations autour de ces nouveaux outils seront pérennisées ainsi que l'animation du réseau des géomaticiens.

En matière d'études consacrées aux TIC, la Région va notamment s'engager dans une mise à jour de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCoRAN). Depuis la publication de ce document en juin 2010, le cadre réglementaire national et communautaire a considérablement évolué. Les opérateurs ont commencé les déploiements sur les zones très denses et sur les autres zones d'initiative privée. Du côté des acteurs publics, les six départements de la région Centre se sont également engagés activement dans la réalisation de SDTAN. Aujourd'hui, un travail de synthèse et de mise en cohérence des initiatives à l'échelle régionale paraît indispensable. Cette démarche doit également être complétée par la mise en place de projets mutualisés menés au niveau régional en complémentarité des actions menées par les Conseils généraux.

ENVIRONNEMENT

LES ORIENTATIONS 2013

2013, année de la transition écologique.

La Conférence environnementale de 2012 a adopté au plan national une feuille de route pour cette transition. La Région Centre s'y prépare et ce budget est une nouvelle étape.

Notre SRADDT a pour ambition générale de promouvoir un nouveau modèle de développement pour la Région Centre. Il s'agit d'amorcer la transition écologique de notre région, en visant la création d'emplois pour un nouveau développement économique, la consolidation des solidarités sociales et territoriales tout en réduisant notre empreinte écologique. Les modes de vie, de production et de consommation sur notre territoire régional doivent évoluer pour devenir soutenables, c'est à dire préserver et améliorer l'état de la biodiversité et des masses d'eau et réduire notre consommation d'énergie fossile ainsi que les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité, adoptée en 2011 a pour objectif de faire de la région Centre une région à biodiversité positive. La biodiversité est mise à mal par des politiques d'aménagement du territoire parfois inadéquates, conduisant à la destruction d'habitat et de corridors écologiques, et par des modalités de développement qui apparaissent aujourd'hui dangereuses pour l'équilibre de l'environnement notamment dans le secteur agricole. En 2012, la Région a participé avec les services de l'Etat à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en cours de d'élaboration. Elle a déployé sa politique de Réserve Naturelle Régionale. En lançant un appel à projet en direction des collectivités, des associations et des acteurs économiques sur la préservation de la biodiversité, elle a souhaité mobiliser les énergies du territoire sur cet enjeu. Enfin, la réforme des politiques territoriales vise une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets de développement de territoire avec une approche transversale. Ces efforts seront prolongés en 2013, avec des investissements en hausse de 10% sur le volet patrimoine naturel. La politique biodiversité s'articulera avec la Loi sur la biodiversité et le Plan National Abeilles qui devrait voir le jour.

Les politiques de l'Eau visent à retrouver le bon état général des masses d'eau, superficielles ou souterraines et à restaurer la continuité écologique des cours d'eau tant du point de vue de la trame bleue que du point de vue des mouvements sédimentaires. Elles seront poursuivies en 2013. Pour cela, la Région continuera le déploiement de sa politique de contractualisation avec les syndicats de rivière et l'Agence de l'Eau, pour des sommes augmentant de près de 7% entre 2012 et 2013. Ce dispositif a été complété par l'animation d'un réseau des techniciens de rivière qui permet de mutualiser les expériences.

L'augmentation des actions d'éducation à l'environnement permettra de favoriser la prise de conscience des habitants et des acteurs de notre territoire.

En 2012, avec l'adoption du Schéma Régional Climat Air Energie, avec plus particulièrement le Schéma Régional Eolien, ainsi que la négociation d'un prêt avec la Banque Européenne d'Investissement, le secteur des énergies renouvelables a été doté du cadre lui permettant de se développer. Le budget d'investissement du pôle d'efficacité énergétique croîtra de 2,18%.

Le Plan Climat Énergie, un des volets du SRADDT, a été adopté fin 2011. Il a pour objectif la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre du territoire régional à l'horizon 2020 par rapport à la base 1999. Il s'agit prioritairement de réduire les consommations d'énergie, et de développer les énergies renouvelables. La réforme des politiques territoriales de 2012 avec les nouveaux contrats de solidarité territoriale s'inscrit dans cette politique de sobriété énergétique pour les bâtiments des collectivités et le logement social.

Débuté en 2012, un grand programme de réhabilitation thermique de 1 400 logements sociaux atteignant au minimum le niveau BBC rénovation sera confirmé en 2013. Avec la mobilisation du FEDER ce sont 6.5 millions d'€ qui y seront consacrés, ce qui aura un effet important sur l'emploi et l'acquisition de savoir-faire par les entreprises de la région.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	4 227 320	-819 000
Autorisations d'engagement	120 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL ENVIRONNEMENT	**BP n-1**	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	6 955 200,00	6 995 400,00	-	-
Fonctionnement	8 292 800,00	7 927 200,00	-	18 700,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : PEE Usages en faveur de l'efficacité énergétique

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1952	31/12/2013	MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	**300 000,00**	150 000,00	150 000,00
AP	2013	7300	31/12/2013	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	**700 000,00**	200 000,00	220 000,00
AP	2013	7301	31/12/2013	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	**260 000,00**	-	260 000,00
AP	2013	7302	31/12/2013	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	**350 000,00**	175 000,00	175 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
PEE USAGES EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Investissement	3 083 100,00	3 150 347,00	-	-
	Fonctionnement	1 835 600,00	1 503 000,00	-	-

Investissement

3 autorisations de programmes relèvent de la convention Etat-ADEME-Région 2007-2013 :
- AP « Emergence de la demande » essentiellement consacrée aux audits thermiques des bâtiments des collectivités, bailleurs sociaux et co-propriétés.
- AP « Bâtiments Durables » pour le financement de bâtiments rénovés à haute performance énergétique ou de bâtiments neufs à énergie positive via l'appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments » (déclinaison du programme national PREBAT) et le concours destiné aux particuliers « Ma Maison Eco ». En 2013 il s'agira également d'accompagner l'instrumentation d'un panel représentatif des quelques 60 bâtiments financés depuis 2007 afin de vérifier le niveau de consommation énergétique réel.

- AP « Energies renouvelables » pour le financement des investissements en solaire thermique, géothermie et bois-énergie.

3 AP « hors convention Etat-ADEME » :
- AP « convention CG 36 » pour le financement des études thermiques et investissements liés à l'isolation des bâtiments prévus dans la convention Région/Département ;
- AP « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » : AP destinées à financer les investissements dans 2 principaux domaines :
- des plateaux techniques de formation pour développer les compétences des professionnels du bâtiment et des apprenants dans les filières bâtiment et énergies renouvelables ; un appel à projet sera lancé.
- des projets liés à la structuration des filières bâtiment, éco-construction et énergies renouvelables.

Fonctionnement

3 lignes budgétaires relèvent de la convention Etat-ADEME-Région, pour les mêmes programmes que pour l'investissement.

- le volet « émergence de la demande » permet d'accompagner les activités de l'observatoire régional des énergies et de soutenir des actions de communication/ sensibilisation dans les domaines « Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables »;

- sur le thème « bâtiments durables », des projets d'instrumentation pour le suivi de la consommation réelle d'énergie, des études et plus globalement tous projets d'accompagnement autour de l'appel à projet « bâtiments durables » pourront être soutenus, de même que le programme d'actions du centre de ressources « Qualité Environnemental du Cadre Bâti » (Envirobat Centre) ; le dispositif de prêt à taux 0% pour les particuliers, Isolaris Centre, volet Isolation, est également positionné sur cette ligne budgétaire ;

- sur le thème « Energies renouvelables », plusieurs actions sont prévues :
  - le dispositif de prêt Isolaris Centre, volet solaire thermique et géothermie ;
  - l'accompagnement des filières « énergies renouvelables » avec le lancement d'un nouveau programme de développement de la géothermie comprenant notamment une animation dédiée comme il en existe depuis plusieurs années sur la filière bois-énergie pour favoriser l'émergence de projets, développer les activités de R&D (Recherche et Développement), et encourager le développement économique autour de cette filière géothermie.

En complément, le thème 4 de la convention Etat-ADEME-Région volet territorial, concerne « l'information, le conseil dans le domaine de l'énergie » à savoir, le soutien aux Espaces Info Energie, Agences locales de l'énergie et autres structures d'animation territoriale, comme Alterenergies.

Une ligne budgétaire « hors convention Etat-ADEME » concerne le soutien à la structuration des filières : études et animation pour des actions collectives au bénéfice des professionnels des filières « Bâtiment », « éco-construction » et « Energies renouvelables », action collective de formation de formateurs autour des projets de plateaux-techniques de formation. Des projets visant l'appropriation et la mise en œuvre du Plan Climat Energie Régional.
Egalement, hors convention Etat-ADEME-Région, le dispositif Energétis (diagnostic thermique destiné aux particuliers) lancé en février 2012, sera reconduit en 2013.

Programme : Gestion de l'eau

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
GESTION DE L'EAU	Investissement	643 295,00	755 863,00	-	-
	Fonctionnement	1 014 873,00	1 017 141,00	-	18 700,00

Dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projet Etat Région 2007 / 2013, la Région s'est engagée en faveur d'une politique de gestion de l'eau ambitieuse, mobilisant à cet effet 12,9 M€ sur cette période.

Les crédits de paiement inscrits au BP 2013 permettent l'engagement et le mandatement d'actions inscrites dans les 19 contrats de bassin signés à ce jour, et dans les 22 contrats de bassin envisagés pour approbation en 2013.

1,017 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont destinés principalement à l'engagement et au paiement des postes d'ingénieurs et de techniciens qui animent les contrats de bassin et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

0,756 M€ de crédits de paiement d'investissement permettent le paiement des opérations de travaux engagées ces dernières années, ainsi que le mandatement des opérations lauréates des appels à projets annuels « Eco l'Eau ».

Programme : Préservation de l'environnement

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	7305	31/12/2013	VT - ADEME - LIG'AIR	**90 000,00**	45 000,00	45 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	Investissement	127 547,00	210 093,00	-	-
	Fonctionnement	1 788 861,00	1 823 054,00	-	-

Les crédits de paiement inscrits au BP 2013 (0,210 M€ en investissement et 0,290 M€ en fonctionnement) sont destinés à l'engagement et au mandatement des actions inscrites dans la Convention Région / ADEME, thèmes 5 à 7 du volet territorial : soutien aux démarches de management environnemental, aux plans de déplacement d'entreprises, d'administrations et d'établissements scolaires (lycées), aux actions de connaissance et de préservation de la qualité de l'air. Pour cette dernière thématique, une AP annuelle de 0,090 M€ est destinée au programme d'investissement 2013 de Lig'Air.

Au sein de ce programme budgétaire, 1,040 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont destinés au dispositif de soutien aux associations pour leurs projets d'éducation à l'environnement, dans le cadre du règlement « conventions vertes ». De même, 0,178 M€ sont destinés au fonctionnement de l'établissement public Ecopôle, ainsi qu'au soutien aux actions qui en découlent.

0,195 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont réservés pour le soutien aux collectivités désirant s'engager dans l'élaboration d'un agenda 21, ainsi que pour poursuivre la mission de sensibilisation préalable des collectivités.
Enfin, 0,120 € de crédits de paiement sont destinés au soutien de manifestations autour du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Programme : Patrimoine naturel

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2009	1106		RNR LA MORELLIERE 37	**-147 000,00**	-	-
AP	2010	1101		RNR ETANG DE NARBONNE (37)	**-126 000,00**	-	-
AP	2010	1109		RNR LE PLANTON (18)	**-147 000,00**	-	-
AP	2010	1113		RNR ETANG DE CERCANCEAUX (45)	**-126 000,00**	-	-
AP	2011	1116		RNR LES PATURES (45)	**-126 000,00**	-	-
AP	2011	1117		RNR COTE DU PRIEUR (28)	**-147 000,00**	-	-
AE	2013	1146	31/12/2013	RNR MARAIS DE TALIGNY - 37	**60 000,00**	5 000,00	10 000,00
AE	2013	1147	31/12/2013	RNR ETANG FOUCAULT - 36	**60 000,00**	5 000,00	10 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PATRIMOINE NATUREL	Investissement	717 255,00	788 732,00	-	-
	Fonctionnement	1 976 997,00	1 940 654,00	-	-

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité a été adoptée à la session d'octobre 2011. Sa mise en œuvre s'inscrit en partie dans ce programme budgétaire.
Les crédits de paiement en fonctionnement (0,250 M€) sont destinés au financement des actions suivantes : étude sur les services écosystémiques par l'UICN (Union Internationale pour la Construction de la Nature), structuration de l'URGC (Union pour les Ressources Génétiques du Centre) pour la biodiversité domestique, poursuite du déploiement de l'observatoire de la biodiversité et appel à projet AMBRE (Actions pour le Maintien de la Biodiversité et la Restauration des Ecosystèmes) (fonctionnement).
Les crédits de paiement en investissement (0,323 M€) permettront de mandater les projets d'inventaires communaux de la biodiversité, de l'appel à projet AMBRE (volet investissement) engagés en 2012.
Un partenariat avec la fondation pour la recherche sur la biodiversité sera également mis en œuvre en 2013.

1,629 M€ de crédits de paiement (0,201 M€ en investissement et 1,428 M€ en fonctionnement) sont réservés pour le soutien aux 3 Parcs Naturels Régionaux et aux projets qu'ils développent.
0,416 M€ de crédits de paiement (0,265 M€ en investissement et 0,128 M€ en fonctionnement) sont destinés aux actions en faveur des habitats remarquables: soutien à des projets de Réserves Naturelles Régionales, soutien aux actions du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre.

Enfin, 0,135 M€ sont réservés en fonctionnement pour l'engagement de diverses actions : programme d'actions pédagogique de l'arboretum des Barres, guide des animations nature…

Pour cette thématique, des AE sont ouvertes pour :
- La gestion de la RNR (Réserve Naturelle Régionale) de Foucault Thomas : 0,060 M€
- La gestion de la RNR marais de Taligny : 0,060 M€

Par ailleurs, les AP relatives aux RNV (anciennes réserves naturelles volontaires) sont clôturées.

Programme : Plan loire grandeur nature

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	7900	31/12/2013	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2013	**2 527 320,00**	252 732,00	631 830,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Investissement	2 384 003,00	2 090 365,00	-	-
	Fonctionnement	1 676 469,00	1 643 351,00	-	-

Ce programme budgétaire correspond à la mise en œuvre des principales plate-formes du Plan Loire Grandeur Nature 2007 / 2013 pour lequel la Région a prévu de s'engager à hauteur de 39 M€.

0,326 M€ de crédits de paiement (0,015 M€ en investissement et 0,311 M€ en fonctionnement) sont réservés pour la mise en œuvre d'actions de prévention du risque inondation, portées par les collectivités locales ou à destination des entreprises situées en zone inondable.

1,430 M€ de crédits de paiement d'investissement sont destinés, au sein de la plate-forme « ouvrages domaniaux », au financement des travaux de confortement des levées de Loire, et aux actions d'entretien du lit du fleuve, sur la base d'un calendrier d'opérations défini conjointement entre l'Etat, la Région et les Départements.
Sur ce thème, une AP annuelle est ouverte pour un montant de 2,527 M€.

0,360 M€ et 0,623 M€ de crédits de paiement de fonctionnement sont réservés pour le financement de la participation statutaire de la région Centre à deux établissements publics : EP Loire et Mission Loire.

0,236 M€ de crédits de paiement (0,160 M€ en investissement et 0,076 M€ en fonctionnement) sont mobilisés pour la plate-forme « Eau, Espace, Espèces » en faveur de l'action du Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre, pour la mise en œuvre de plans de gestion sur les vallées alluviales et la lutte contre les espèces végétales envahissantes.
0,759 M€ de crédits de paiement (0,485 M€ en investissement et 0,274 M€ en fonctionnement) sont réservés pour des actions d'éducation à l'environnement et de valorisation du patrimoine ligérien : programmes d'actions des cinq maisons de Loire et de leur fédération, soutien à la réhabilitation de bateaux traditionnels et réhabilitation des ports de Loire en Indre-et-Loire…

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

LES ORIENTATIONS 2013

Le budget 2013 marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre des engagements concrets de la Région, afin de répondre aux besoins de déplacements de nos concitoyens en favorisant le développement des transports collectifs. Avec près de 201 millions d'euros consacrés aux transports et déplacements, la Région confirme son ambition de développer le TER, de moderniser les infrastructures, de développer les circulations douces et l'intermodalité afin de soutenir l'activité économique et l'emploi, de favoriser le droit aux transports pour tous, d'aménager le territoire et de préserver l'environnement.

Le volet ferroviaire du CPER 2007/2013 sera réalisé en totalité, tous les engagements financiers ayant été pris avant la fin 2012. En 2013, les travaux pour une nouvelle contractualisation seront engagés.
Après la dernière commande de matériels 2 niveaux pour la desserte Paris-Chartres-le Mans, la Région engage une réflexion pour l'élaboration d'un programme de commande pluriannuel afin de remplacer le parc le plus ancien et d'anticiper une augmentation de la fréquentation.

- **La mobilisation pour la qualité de service, l'intermodalité**

La Convention TER Centre, qui s'achèvera à la fin de l'année 2013 pérennise les locations de matériel roulant et les ajustements de desserte faits au cours de l'année 2012, elle intègre également les modifications de desserte consécutives aux travaux décidés par Réseau ferré de France.

Le renforcement de l'intermodalité. L'année 2013 verra le renouvellement de la centrale de mobilité JV-malin en partenariat avec les 17 AOT de la région. Pour favoriser l'accès au TC en milieu rural, en complémentarité avec le TER, dans le cadre des conventions Région/départements, la Région financera des actions dans le Cher, l'Indre et l'Indre et Loire. Elle cofinancera les premières opérations du Pôle gare de Chartres. Elle participera également à des financements d'aménagements dans les gares d'Amboise et Azay Le Rideau

Plan vélo. Des financements seront apportés à la réalisation d'abris vélos dans plusieurs gares TER. Le service du fourgon vélo sur l'Interloire sera reconduit l'été prochain.

- **La mobilisation pour un service public accessible à tous**

L'aide à la mobilité pour les déplacements domicile-travail. Mobillico Centre, mis en œuvre le premier janvier 2012 pour les habitants de la Région Centre détenteurs d'un abonnement domicile-travail, bénéficiera à plus de 3000 d'entre eux.

Les tarifications régionales domicile-travail, TER Bac+, TER Apprentis, le chéquier régional vers l'emploi sont reconduits en 2013. Une réflexion plus globale est engagée sur ces sujets.

- **La mobilisation pour accroître la place du ferroviaire dans l'aménagement du territoire régional**

L'étude prospective sur l'étoile ferroviaire d'Orléans s'achèvera en 2O13 et les études pour la réouverture d'Orléans-Châteauneuf se poursuivront.

La réouverture au service voyageurs de Chartres-Voves-Tours. La Région débloquera en 2013 23,7 millions d'euros pour une nouvelle phase de travaux.

La modernisation de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT). La suppression des passages à niveaux dans l'Indre débutera à la fin du premier semestre de 2013 pour une durée d'un an.

Pérennisation et modernisation de la ligne Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours. Les travaux de régénération de la ligne Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours s'achèveront en 2013 entre Vendôme et Château-Renault.

Remise à niveaux des lignes de fret de proximité. Dans le cadre du CPER 2007-2013, la Région financera les travaux nécessaires à la pérennisation des lignes fret sur les lignes Orléans-Pithiviers et Buzançais-Châteauroux.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000	3 428 000
Autorisations d'engagement	3 300 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	**BP n-1**	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	49 037 700,00	48 971 500,00	1 273 000,00	2 643 000,00
Fonctionnement	144 350 400,00	152 020 900,00	577 000,00	2 152 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Routes

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
ROUTES	Investissement	4 724 000,00	1 330 000,00	1 273 000,00	1 273 000,00

En 2013, 1,044 M€ de crédits de paiements sont programmés dans le cadre de l'achèvement du volet routier du CPER 2000-2006.
Par ailleurs, la Région achèvera sa participation financière avec le Département de Loir-et-Cher, au titre de la convention Région – Département relative à l'achèvement du volet routier du CPER 2000 – 2006 pour les routes transférées au Département.

Le montant inscrit en recettes correspond à l'échéance de remboursement de l'avance consentie à COFIROUTE pour la réalisation de la section Vierzon – Bourges de l'autoroute A 71.

Programme : Transport routier de voyageurs

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS	Investissement	100 000,00	130 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 376 000,00	1 734 000,00	50 000,00	50 000,00

En 2013, la Région poursuit son partenariat avec les Départements en faveur du développement d'un transport collectif coordonné et de proximité.

Dans ce cadre, les principales actions inscrites dans les volets transports des conventions Région / Départements 2007 – 2013, sont les suivantes :

- La mise en place d'un service de transport à la demande de rabattement vers les gares de La-Guerche / l'Aubois, Nérondes, Saint-Amand-Montrond, Châteauneuf / Cher et Lury / Arnon;
- Le renforcement du cadencement de la ligne régulière départementale Argent / Sauldre – Aubigny / Nère – Bourges;
- L'étude de restructuration de la gare routière de Bourges;
- La poursuite de la coordination des réseaux Lignes 18 et TER, opération inscrite à la Convention à l'occasion de son bilan à mi-parcours;
- Le développement du transport à la demande dans l'Indre;
- La mise en œuvre d'un programme de renforcement des dessertes Fil Vert sur les gares TER.

Par ailleurs, le marché relatif à l'exploitation et au suivi de la ligne routière d'intérêt régional Romorantin – Vierzon conclu pour une durée de cinq ans, du 12/07/2010 au 11/07/2015, est poursuivi.

Programme : Compensation régionale des tarifications TER Centre

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AE	2013	1410	31/12/2013	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE QUOTIDIENNE	**3 300 000,00**	3 300 000,00	-

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER CENTRE	Fonctionnement	5 700 000,00	5 200 000,00	-	-

3,3 M € seront consacrés à la reconduction de la mesure régionale Mobillico Centre, mise en place au 1er janvier 2012, qui permet de ramener, pour les habitants de la Région Centre effectuant quotidiennement des trajets domicile-travail, le coût de l'abonnement SNCF jusqu'à 75 € par mois après prise en charge de sa part par l'employeur.

Par ailleurs, les tarifications spécifiques mises en place par la Région pour faciliter l'accès aux transports collectifs seront reconduites :

- pour les étudiants et apprentis : « TER BAC+ » et « TER Apprenti »,
- pour les salariés : les abonnements de travail à plus de 75 km, y compris vers les régions limitrophes, et les abonnements multimodaux STARTER,
- pour les demandeurs d'emploi : le Chéquier régional vers l'emploi,
- pour les différentes manifestations pédagogiques, artistiques et culturelles (Journées du Patrimoine, Vitiloire, Portes ouvertes de l'Université de Tours, Printemps de Bourges…)

Programme : Acquisition, renouvellement des matériels roulants

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1417	31/12/2014	ADAPTATION MATERIEL LIGNE LE BLANC ARGENT	**1 000 000,00**	500 000,00	500 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Investissement	2 450 000,00	871 000,00	-	1 170 000,00
	Fonctionnement	3 800 000,00	4 594 963,00	427 000,00	1 980 000,00

- 2013 est l'année de solde des marchés Autorail Grande Capacité et TER 2Nng (2 niveaux nouvelle génération). Pour la Région Centre, le solde relatif à l'achat de 5 BGC et 3 ZGC doit conduire à un versement d'un montant de 0,371 M€. Pour les autres rames des séries AGC et TER2N ng financées par la Région, le solde doit a contrario amener à un reversement de la SNCF à hauteur de 1,170 M€.

- Une fois les travaux de voie terminés, la ligne du Blanc – Argent sera équipée d'un nouveau système de signalisation qui nécessite une adaptation sur le matériel roulant. Cette adaptation est indispensable pour pérenniser le nouveau mode d'exploitation de cette ligne. Une AP de 1 M€ est donc créée au titre de la réalisation de cette opération sur les 5 autorails X74500 de la ligne; 0,500 M€ de crédits de paiement sont inscrits au budget 2013.

- En 2005, la Région a décidé d'acquérir du matériel automoteur de type ZGC quadricaisses de 220 places et des TER2Nng, automotrices deux niveaux de nouvelle génération de 450 places, pour les besoins du TER Centre. Les 5 rames TER2Nng ont été livrées en 2007 et circulent sur l'axe Paris – Chartres – Nogent – le Mans. Les rames ZGC livrées en 2008 circulent principalement sur l'axe Tours-Vierzon–Bourges, suite à l'électrification de la ligne Vierzon-Tours en juillet 2008, et notamment sur les dessertes périurbaines entre Tours et Bléré. Les crédits de paiement inscrits pour ces opérations correspondent aux loyers prévus pour les crédits-baux relatifs à ces acquisitions.

Programme : Infrastructures ferroviaires

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2004	0901		BARREAU MASSY-VALENTON	**3 258 000,00**	-	-
AP	2009	1076		LGV PARIS-CLERMONT ETUDES ET TRAVAUX	**170 000,00**	-	-

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	31 429 414,00	40 340 710,00	-	-
	Fonctionnement	1 572 989,00	1 626 561,00	-	-

A fin 2012, la Région a financièrement engagé la réalisation de tous les projets inscrits au volet ferroviaire du contrat de projets Etat-Région 2007/2013. Le budget 2013 est donc fortement structuré par ces différents projets auxquels s'ajoutent plusieurs opérations hors CPER.

Parmi les crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice 2013 on peut notamment citer :

- Les travaux pour la réouverture au trafic voyageurs de Chartres-Voves,
- la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT): après les études et la phase préparatoire, le deuxième semestre 2013 verra le début des travaux de suppression de trois passages à niveau, travaux qui se termineront mi-2014,
- la modernisation de l'axe Dourdan – La Membrolle : l'opération inscrite au CPER se terminera en 2013 avec la dernière phase de travaux sur la section Vendôme-Château Renault,
- le fret ferroviaire de proximité : des financements ont été engagés pour la remise à niveau des lignes Orléans-Pithiviers et Châteauroux-Buzançais. 2013 sera consacré à la phase préparatoire de la réalisation des travaux prévus en 2014 et 2015,
- les travaux de la LGV SEA : 2013 est une nouvelle année de contribution de la région Centre au financement de la Ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux,
- Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon : après une contribution aux études qui ont permis l'émergence concrète du projet et la tenue du débat public, la Région contribue avec les 4 autres Régions en complément des investissements de l'Etat et de RFF à la réalisation d'une nouvelle phase d'études visant à définir un scénario de tracé unique avant lancement des études préalables à l'enquête d'utilité publique,
- Barreau Massy-Valenton : ce projet qui vise à améliorer l'interconnexion entre la LGV atlantique et les autres LGV comporte deux secteurs de travaux ; le secteur Est dont les travaux ont commencé en 2012, le secteur Ouest dont le programme a été revu en concertation avec les riverains et qui doit faire l'objet d'un avenant à la convention de financement qui motive l'abondement de l'autorisation de programme inscrit au budget 2013,
- L'étude prospective de l'étoile d'Orléans : cette étude, menée en partenariat avec la SNCF et RFF, a pour objectif de disposer d'une vision claire des potentiels de déplacement en TER et de l'impact de différents scénarios de desserte à l'horizon 2030, en termes de fréquentation, de coût et de contraintes ferroviaires. L'étude, démarrée en décembre 2011 se terminera mi 2013,
- La poursuite des études d'avant-projet relatives à la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Orléans – Châteauneuf-sur-Loire.

Programme : Aménagement, rénovation des quais et des gares

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Investissement	1 559 286,00	724 790,00	-	-
	Fonctionnement	198 000,00	198 000,00	-	-

Pour 2013, les crédits de paiement sollicités permettront le versement du solde de 0,100 M€ à RFF (sur la subvention régionale de 1 M€) pour la réalisation de l'opération de mise en accessibilité des quais et du passage souterrain d'Epernon.

Une enveloppe de 0,200 M€ est en outre prévue pour permettre les 1ers versements liés à la mise en œuvre, dans certaines gares régionales prioritaires (notamment Amboise et Azay-le-Rideau), de la politique d'aménagement des gares régionales validée en mars 2009.

Un montant de 0,174 M€ est inscrit pour la mise en œuvre d'actions au titre du Plan Vélo validé en décembre 2009 :
- l'aide à l'aménagement d'abris vélos (implantation d'abris sécurisés et aménagement d'abris existants) dans certaines gares (Amboise, Azay-le-Rideau, Veigné…),
- le solde de l'opération d'aménagement des quatre fourgons réalisée en 2012.

0,100 M€ permettront de solder la convention Région – SNCF validée en novembre 2010 qui prévoyait l'implantation d'afficheurs dynamiques dans 32 gares régionales.

0,150 M€ sont prévus au titre de la convention Région – Département de l'Indre, en faveur de l'aménagement de la gare routière de Châteauroux.

Les montants sollicités en fonctionnement correspondent au coût de fonctionnement du service train Vélo Loire qui doit être reconduit à l'été 2013.

Programme : Services TER

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
SERVICES TER	Fonctionnement	131 389 411,00	138 308 357,00	-	-

CONVENTION TER

Le montant de la contribution régionale pour l'exploitation du service TER Centre en 2013 est estimé à 138 M€.

L'évolution du montant de la contribution régionale entre les BP 2012 et 2013 s'explique principalement par :
- le principe de la convention TER, reposant sur un équilibre financier non année par année mais sur l'ensemble de sa durée (2007-2013). Il prévoit, pour ce faire, une

augmentation progressive, chaque année, de la contribution régionale. L'impact pour 2013 est de 4,217 M€
- l'intégration d'un montant de 2,060 M€ au titre des prestations trains
- la prise en compte de l'augmentation du taux de TVA sur les compensations tarifaires nationales (impact de 0,328 M€)
- les évolutions de dessertes décidées en 2012 et celles consécutives aux impacts travaux prévus pour 2013 (pour un montant de 0,208 M€)

Enfin, la convention TER Centre s'achève le 31 décembre 2013. Dans le cadre de la négociation de la future convention, la Région recourt à une assistance à maîtrise d'ouvrage depuis la fin de l'année 2012 et pendant l'année 2013.

FICHES HORAIRES, GUIDE ET CONTROLE QUALITE

Le marché relatif à la réalisation d'enquêtes et de contrôles sur la qualité des services offerts aux voyageurs TER Centre est actuellement confié au Service Contrôle et Analyse dans le Transport de voyageurs. Les crédits de paiement nécessaires à ce marché en 2013 sont de 0,114 M€.

L'information est un des critères essentiels de la qualité du service TER Centre et une attente particulièrement forte des voyageurs. Les fiches horaires et le guide voyageur TER Centre sont des éléments à part entière de cette information.

Programme : Intermodalités, TCSP et circulations douces

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Investissement	8 775 000,00	5 575 000,00	-	200 000,00
	Fonctionnement	314 000,00	359 019,00	100 000,00	122 000,00

Transports Collectifs en Site Propre

Les crédits prévus en investissement correspondent aux montants prévus, pour 2013, dans le cadre des conventions de financement des lignes de tramway de Tours et d'Orléans, au titre du Contrat de Projets Etat-Région.

Billettique

- **Investissement**

La convention d'investissement entre la Région et la SNCF permet la réalisation des développements informatiques liés aux évolutions fonctionnelles du système billettique et le renouvellement usuel des outils billettique existants.

- **Assistance à Maîtrise d'ouvrage billettique**

Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région pour mener à bien les évolutions de la billettique avec l'ensemble des Autorités organisatrices des Transports de la région Centre dans le cadre de la démarche d'interopérabilité qu'elle a engagée.

Centrale de mobilité

- **Mise en place et exploitation**

2013 verra le renouvellement de la centrale d'information multimodale jv-malin qui, via le site internet ou le téléphone mobile, permet aux utilisateurs de disposer de l'ensemble des données relatives à 17 réseaux de transport de la région et permettra de compléter et améliorer les fonctionnalités du site actuel. La Région en assure, pour l'ensemble de ses partenaires, le portage financier, mais les partenaires contribuent au financement du système à hauteur des 2/3, ce qui explique le montant des recettes inscrit au BP 2013.

- **AMO centrale de mobilité**

Dans le cadre du renouvellement de la centrale d'information multimodale jv-malin, une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnera la Région et ses partenaires pendant l'année 2013, afin d'assurer la transition entre le système actuel et le système futur.

Convention Région / Département du Cher

- **Centrale de réservation**

Dans le cadre de la convention Région/Département du Cher, le Département a mis en place une centrale de réservation dont le coût de fonctionnement annuel est financé à 50 % par la Région. Cette centrale permet la réservation et le déclenchement des circulations effectuées à la demande dans le département.

TOURISME

LES ORIENTATIONS 2013

Le tourisme constitue un axe majeur de développement économique et de l'emploi en région Centre. Les efforts engagés au cours des dernières années ont permis d'enregistrer des résultats très encourageants en 2012, avec notamment l'attractivité de la Loire à vélo, de nos PNR, de nos grands sites.

L'année 2013 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Tourisme Durable adoptée en octobre 2011, avec une articulation forte avec la Stratégie Régionale pour la Biodiversité notamment en ce qui concerne la structuration d'une offre régionale de tourisme de nature. Elle sera aussi marquée par la mise en œuvre de la révision du Cap hébergement du Tourisme pour tous et Résidences de tourisme, avec la volonté forte d'une montée en puissance des normes environnementales des hébergements et de leur éco-labellisation. Dans la dynamique de la Loire à vélo, nous voulons accompagner en 2013 de nouveaux projets d'aménagement cyclables de découverte touristique pour faire de notre région la première région en ce domaine.

La Stratégie Régionale de Tourisme Durable se concrétisera en 2013 autour de quatre axes prioritaires :

- Soutenir une destination visible à l'international : le Val de Loire, et structurer le territoire en s'appuyant sur des destinations touristiques pertinentes ;
- Développer et structurer une offre stratégique et compétitive pour les 4 filières prioritaires (patrimoine culturel ; tourisme de nature ; itinérances douces ; art de vivre) et améliorer la qualité de l'offre d'hébergements marchands ;
- Soutenir l'innovation et la formation pour renforcer la professionnalisation et améliorer la compétitivité des acteurs publics et privés du tourisme ;
- Développer une nouvelle stratégie marketing en lien avec les filières et les marques prioritaires.

Ces axes seront eux-mêmes traduits en actions dans le budget consacré au tourisme et se répartiront en deux grands types d'actions :

- Soutien au développement de l'offre touristique : véloroutes, hébergement, innovation, qualification des prestations
- Promotion touristique : volet confié au Comité Régional du Tourisme

Dans le budget 2013 la mise en œuvre de cette stratégie se concrétisera notamment dans des actions majeures comme :

- La rénovation des hébergements du secteur Tourisme pour Tous
- La structuration et la promotion de la filière « tourisme de nature »
- La réalisation des nouvelles véloroutes et des pays à vélo
- Le soutien à l'innovation dans les entreprises touristiques
- L'amélioration et la diversification des hébergements marchands
- Le lancement de la marque Val de Loire

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	2 260 000,00	
Autorisations d'engagement		

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES	
TOTAL TOURISME	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	6 042 000,00	5 200 700,00
Fonctionnement	4 098 000,00	4 139 400,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Vélocentre

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	**BP 2013**
VELOCENTRE	Investissement	2 649 725,00	1 479 725,00
	Fonctionnement	70 000,00	60 000,00

La Loire à Vélo:
Pour 2013, il s'agit de l'achèvement des derniers travaux concernant les secteurs du prieuré Saint Côsme et de l'île Balzac par Tours plus, des aménagements en site propre dans le val d'Amboise par le département d'Indre-et-Loire, de la rive nord de la Loire entre Blois et Saint Denis sur Loire par Agglopolys, l'implantation de mobilier d'accueil, de signalisation et de restriction d'accès par le département du Loiret et la reprise ponctuelle des revêtements sur la traversée du Cher par le département.

Les nouvelles véloroutes:
Suite à l'étude de l'itinéraire de « Saint Jacques à vélo via Chartres » conduite par la Région en 2011 et 2012, les travaux vont s'engager avec le département d'Eure et Loir, un groupement de commandes des communautés de communes sur la traversée du Loir et Cher, et la communauté de communes du Vouvrillon sur la période 2013-2014.

La création d'une section de voie verte par la communauté de communes du pays d'Argenton sur Creuse est menée dans la continuité des aménagements cyclables réalisés sur la vallée de la Creuse.

Troisième Mission Régionale de Conseil et d'Expertise (MIRCE III):
Un troisième marché à bons de commandes doté de 0,140 M€ sur la période 2012-2014 est lancé au bénéfice des territoires et du Conseil régional. Il s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire d'experts en capacité d'intervenir sur des missions courtes et spécialisées sur les circulations douces, en priorité sur le vélo avec une ouverture vers les itinérances équestres et pédestres.

Adhésion à l'association des Départements et régions cyclables
Regroupant 69 collectivités engagées dans le développement du vélo, cette association est un lieu d'échange d'idées et d'expériences. La Région centre faisant figure d'exemple avec le projet « La Loire à vélo », il est important qu'elle puisse prendre part aux travaux et participer ainsi au lobbying et aux grandes orientations pour le tourisme à vélo en France.

Programme : Promotion et animation touristique

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0078	31/12/2013	ITINERAIRES DE RANDONNEES	**10 000,00**	5 000,00	5 000,00
AP	2013	1229	31/12/2013	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	**300 000,00**	150 000,00	150 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Investissement	1 100 550,00	1 602 310,00
	Fonctionnement	4 028 000,00	4 079 400,00

Suite à l'adoption de la nouvelle stratégie, la Région a créé en 2012 un nouveau dispositif pour accompagner et soutenir l'innovation touristique. Ce Contrat d'Appui aux Projets est dédié aux opérations en lien avec l'usage des TIC (médiation, interprétation du patrimoine), ou à des initiatives innovantes en matière d'écotourisme ou de démarches collectives.

La Région confie l'ensemble de la promotion touristique au Comité Régional du Tourisme (CRT) et la mise en œuvre de la stratégie de marques. En 2012, la Région a confié 2 nouvelles missions au CRT: la mise en œuvre du programme régional de formation pour les acteurs du tourisme, et la gestion de la marque La Loire à Vélo.
Parmi les actions majeures portées par le CRT en 2013, il convient de souligner la création de la marque Val de Loire, projet interrégional soutenu par l'Etat, la mise en œuvre d'un plan marketing pour le tourisme de nature et le lancement de l'application mobile pour La Loire à Vélo.

La Région soutient, à travers l'aide apportée à l'UNAT Centre (Union Nationale des Associations de Tourisme), des actions et des projets en faveur du « tourisme pour tous ». Un cadre partenarial pluriannuel (2012-2014) fixe les priorités communes à l'UNAT Centre et à la Région Centre. La priorité d'action de l'UNAT porte sur l'accompagnement des hébergements du tourisme pour tous dans leurs travaux de mises aux normes et de rénovation qualitative.

La Région finance également l'Association Régionale du Fleurissement (ARF) pour la mise en œuvre du Concours régional des villes et villages fleuris, ainsi que pour l'organisation des « Assises Régionales du Fleurissement ».

La Région Centre soutient conventionnellement la FROTSI (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) dans le cadre de sa mission d'animation du réseau des 160 offices de tourisme et syndicats d'initiative afin qu'il participe efficacement au développement touristique du territoire. La FROTSI a un rôle à jouer pour la structuration touristique du territoire à l'échelle de destinations pertinentes.

En 2013, le Conseil régional attribuera une aide de fonctionnement à l'association Accueil Paysan pour développer et structurer son réseau d'hébergement touristique en région Centre et soutiendra le Festival de Loire organisé par la ville d'Orléans, au titre des manifestations à caractère touristique.

2013 marque la fin des conventions Région/Départements et donc le solde des opérations engagées :

- CG 18 : aménagement d'une aire naturelle de baignade à l'étang de Goule (Bessais-le-Fromental), site géré par le Département du Cher ;
- CG 37 : programme qualité et accessibilité des sites touristiques, projet de « Jardins et Cuisines Gourmandes » au château de Candé (Monts), promotion de la marque « Touraine » ;
- CG 28 : véloroute Saint-Jacques à Vélo

Programme : Renforcer l'offre d'hébergement

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0068	31/12/2013	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	**1 400 000,00**	600 000,00	630 000,00
AP	2013	0984	31/12/2014	CAP HEBERGEMENTS STRUCTURANTS	**500 000,00**	290 000,00	120 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Investissement	2 284 125,00	2 083 665,00

Le dispositif Cap'Hébergements touristiques permet à la Région de participer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre touristique, par une intervention sur les projets de création, d'extension et/ou de modernisation d'hébergements touristiques classés ou labellisés. Le cadre d'intervention, afin d'être cohérent avec les priorités affichées dans la nouvelle Stratégie Régionale de Tourisme Durable, intègre des critères en terme de qualité environnementale des projets et de leur cohérence avec les filières régionales touristiques.

Le cadre d'intervention « Cap' Hébergement du tourisme pour tous et des résidents touristiques » permet à la Région de soutenir en priorité les projets de rénovation, d'extension ou de mise en accessibilité des établissements du secteur du tourisme associatif et à vocation sociale (Villages-Vacances, Auberges de Jeunesse, Centres Régionaux Jeunesse et Sports…) et, exceptionnellement, des projets de création de Résidences de Tourisme.

Programme : Itinérance douces

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1219	31/12/2013	TOURISME EQUESTRE	**50 000,00**	25 000,00	25 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013
ITINERANCES DOUCES	Investissement	7 600,00	35 000,00

Conformément à la SRDT, le Conseil régional engage la première étude consacrée au développement de l'itinérance touristique équestre autour du parc fédéral de Lamotte-Beuvron, identifié parmi les 2 sites équestres régionaux de notoriété nationale.

Il s'agit d'étudier les conditions d'aménagement du chemin de halage du canal de la Sauldre et du développement du tourisme équestre à partir de cet axe. Le projet sera conduit en lien étroit avec le siège de la Fédération Française d'Equitation basé à Lamotte Beuvron, les centres équestres solognots de proximité et dans la continuité des projets équestres menés par le Pôle d'Excellence Rural Sauldre et Sologne dans le Cher.

ECONOMIE INNOVATION

LES ORIENTATIONS 2013

Alors que le développement économique et le soutien à l'emploi constituent les enjeux majeurs pour notre Pays comme pour les territoires qui la composent, la Région Centre choisit de faire du combat pour le développement économique et l'emploi sa priorité.

L'ensemble des politiques et des interventions convergeront en 2013 en ce sens.

Avec la mise en œuvre du fonds européen de la BEI, 300 millions d'euros seront mobilisables pour accompagner le développement des entreprises dans le domaine de l'énergie. Leurs projets pourront faire l'objet d'une garantie régionale, permettant ainsi à des entreprises porteuses de développement et d'emplois de trouver enfin les moyens financiers nécessaires à leurs projets.

Avec la mise en œuvre de la Banque Publique d'Investissement et son déploiement en Région, très attendu pour de nombreux responsables d'entreprises, les flux financiers seront davantage mis au service de porteurs de projets d'investissements en 2013, leur permettant ainsi de les réaliser sur notre territoire.

Avec le lancement des grands projets de recherche liés à l'appel à manifestation d'intérêt « Ambition Recherche 2020 », nous organiserons plus fortement l'attractivité de notre région pour que les chercheurs des laboratoires et des entreprises se mobilisent en plus grand nombre et préparent ensemble une nouvelle étape du développement économique de la Région.

Alors que les 4 pôles de compétitivité de notre Région affirment plus nettement encore leur rôle de fédérateur pour les entreprises, les laboratoires et les universités, nous soutiendrons leur dynamisme de manière accrue. De même, les clusters constituent des mises à niveau indispensables pour conforter l'industrie et les services sur notre territoire, autour des thématiques fortement représentées en Région.

En matière d'innovation par les entreprises, l'engagement de la Région se traduit par la mise en œuvre de moyens financiers importants. Le «Diagnostic Innovation Croissance», introduit en 2011 afin de détecter les nouveaux projets d'innovation et d'apporter aux entreprises un accompagnement qui leur est adapté, a confirmé son succès en 2012, avec plus de 1500 visites d'entreprises et 600 diagnostics réalisés. Il répondra aux mêmes objectifs en 2013.

Préparer l'avenir de notre économie régionale, c'est aussi faire le choix en 2013 d'un renforcement de la formation. La qualification des femmes et des hommes de la Région constitue en effet un levier indispensable pour le développement des entreprises.

Parce que la période est difficile pour l'économie, la Région activera efficacement les différents fonds qu'elle a participé à mettre en œuvre : fonds de garantie, fonds d'amorçage, tout en réaffirmant son soutien à la création, à la reprise, mais aussi au développement des entreprises, au travers des contrats d'appui aux projets. De même, le soutien à l'exportation, notamment pour les PME de la région, sera priorisé.

En matière d'artisanat, alors que la transition avec les aides CREATEM et FREMA est achevée, 2013 est l'année du plein déploiement, après le « Cap'artisanat création », du « Cap'artisanat développement ».

Au sein de notre politique pour l'économie sociale et solidaire, les Cap'asso continueront à apporter le soutien financier nécessaire à des projets associatifs vecteurs d'emplois et apportant un bénéfice pour la qualité de vie des habitants de la Région. Par ailleurs, 2013 verra se développer la mise en œuvre du Cap Scop, pour soutenir l'entrée au capital des salariés de telles entreprises.

S’agissant de l’agriculture, les Cap’filières en fin de période feront l’objet de bilans en vue de l’élaboration de Cap de deuxième génération, en prenant en compte les besoins de la profession et des consommateurs ainsi que les démarches d’aval et d’amont. Notre action en faveur de la qualité des produits alimentaires se concrétisera par le dépôt de la signature régionale.

Enfin, le maintien à un haut niveau de la part du budget consacrée à l’investissement constituera également un soutien concret et immédiat à l’activité des entreprises.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	18 520 000	
Autorisations d'engagement	11 426 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL ECONOMIE INNOVATION	BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
Investissement	22 839 000,00	22 000 000,00	8 073 700,00	7 818 600,00
Fonctionnement	20 703 700,00	19 915 000,00	8 400,00	6 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Création et reprise d'entreprises artisanales

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0791	31/12/2013	PFIL	**800 000,00**	400 000,00	400 000,00
AP	2013	1769	31/12/2013	CAP ARTISANAT CREATION	**3 700 000,00**	2 400 000,00	1 300 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES	Investissement	4 630 000,00	3 900 000,00	3 559 279,00	2 634 927,00
	Fonctionnement	315 000,00	315 000,00	-	-

L'action volontariste que mène la Région en faveur de la création – reprise offre aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises la possibilité d'accéder aux crédits bancaires, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement.

Pour ce faire, en 2013, en sus de son outil propre d'intervention dédié à la création - reprise qu'est le CAP ARTISANAT CREATION, la Région poursuit son soutien au financement des 8 Plateformes d'Initiatives actives en région, des différents fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises, ainsi que des programmes collectifs portés par les chambres consulaires.

Programme : Développement et adaptation des entreprises artisanales

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1759	31/12/2013	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	**2 500 000,00**	2 030 000,00	440 000,00
AE	2013	1761	31/12/2013	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	**300 000,00**	50 000,00	200 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISESARTISANALES	Investissement	1 960 000,00	2 030 000,00	808 270,00	943 219,00
	Fonctionnement	475 000,00	350 000,00	-	-

Depuis 2012, la Région met l'accent sur l'accompagnement au développement des entreprises artisanales. La mise en place du dispositif CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT permet d'offrir à l'entreprise artisanale la possibilité de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de développement et une approche globale de ses projets (le soutien aux projets d'investissement, le recours aux conseils spécialisés, le développement commercial).

Le Contrat d'Accompagnement au Développement a également pour vocation, en préalable du CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT, d'épauler et d'orienter le chef d'entreprise dans le diagnostic des potentialités de développement de son entreprise et dans la définition de son projet de développement.

Programme : Promotion de l'artisanat

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	235 000,00	300 000,00	-	-

Les entreprises artisanales souffrent encore souvent d'une méconnaissance de leur savoir-faire par le grand public et de l'absence d'une véritable politique de commercialisation susceptible de les aider à gagner des parts de marché.

C'est pourquoi la Région a choisi d'encourager les entreprises à développer des démarches collective de commercialisation et de participer aux projets susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public.

Programme : Démarche filière

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEMARCHE FILIERE	Fonctionnement	518 000,00	490 000,00	-	-

La Région poursuit sa volonté de structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières (alimentaire, métiers d'art, production) ou thématiques (environnement développement durable, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), mis en œuvre dans chaque département par les chambres consulaires.

Il s'agit d'encourager et faciliter la mise en œuvre d'opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

Programme : Economie sociale et solidaire

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0929	31/12/2013	CAP SOLIDAIRE	**150 000,00**	150 000,00	-
AP	2013	1260	31/12/2013	SCOP	**300 000,00**	300 000,00	-
AE	2013	3706	31/12/2013	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS - COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS	**126 000,00**	50 000,00	40 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Investissement	400 000,00	550 000,00	20 800,00	14 800,00
	Fonctionnement	1 673 000,00	1 478 700,00	-	-

Afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son action de soutien aux principales têtes de réseau :

- la CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs,
- la CRESS, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional,
- l'association CRE-SOL, Centre Réseau Solidaire, représentative du champ de l'économie solidaire au niveau régional,
- L'association Centre Actif, créée fin 2003 à l'initiative de la Région, en partenariat avec France Active. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association Centre Actif, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils

financiers dont notamment le Contrat d'Apport Associatif (CAA) et le Fonds d'Amorçage Associatif (FAA).

- L'UREI, Union Régional des Entreprises d'Insertion, qui assure l'accompagnement, des entreprises d'insertion adhérentes individuellement et collectivement,
- l'URSCOP, Union Régionale des Entreprises Coopératives, dont la Région a favorisé en 2009, l'ouverture d'une antenne sur son territoire afin de promouvoir la culture coopérative et de favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En 2013, la Région poursuit le dispositif créé en 2012, le CAP SCOP, pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise.
- L'ADIE Centre, Association pour le Droit à l'Initiative, dont l'objet est de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit.

Les financements mobilisés au travers du dispositif Lutte Contre les Exclusions visent d'autre part à accompagner des initiatives portées par des associations qui permettent à un public fragile et défavorisé d'accéder aux savoirs de base, aux loisirs, à la culture, et aux sports.

Enfin, la Région poursuit son accompagnement des créateurs d'entreprise « fragiles », par la mobilisation de son dispositif financier « CAP Solidaire». Celui–ci prend la forme d'une prime forfaitaire de 1000 € par projet de création d'entreprise présenté par des personnes sans ressource financière.

Programme : CAP'Asso

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AE	2013	0584	31/12/2013	CAP ASSO	**10 000 000,00**	2 100 000,00	2 800 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
CAP'ASSO	Fonctionnement	9 530 000,00	9 224 300,00	-	-

Avec la poursuite de la mesure CAP'Asso Centre (Contrat d'Appui à l'Emploi Associatif en région Centre), la Région marque son souhait d'apporter une réponse adaptée aux besoins du monde associatif.

CAP'Asso Centre vise à soutenir financièrement les projets d'activités pérennes mis en place par les associations, de tous secteurs d'activité, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et / ou la consolidation d'emplois durables (en CDI).

Programme : Création et reprise des entreprises industrielles et de services

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	1789	31/12/2013	AIDE A LA CREATION	**50 000,00**	50 000,00	-
AP	2013	4000	31/12/2013	CAP CREATION CENTRE	**1 000 000,00**	700 000,00	300 000,00

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	900 000,00	1 000 000,00	359 548,00	299 569,00
	Fonctionnement	105 000,00	105 000,00	-	-

Le dispositif CAP Création Centre permet d'accompagner les projets de création d'entreprises industrielles et de services à l'entreprise en renforçant leur structure financière.

Une ligne « aide à la création » en investissement prend en compte les prix du concours graine de boîte, constitués essentiellement d'ordinateurs et d'imprimantes pour les jeunes lauréats ainsi que les prêts d'honneur de l'association Val de Loire Entreprendre.

Les aides en fonctionnement concernent les initiatives assurant la promotion de la création d'entreprises et plus largement l'esprit d'entreprendre comme les concours « Graine de Boîte », le salon des jeunes inventeurs et « CREA CAMPUS ». L'extension à l'ensemble du territoire régional de cette mesure d'avenir sera finalisée et permettra de sensibiliser plus de 3 000 étudiants.

Programme : Développement et adaptation des entreprises industrielles et de services

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	0719	31/12/2013	CENTRECO	**20 000,00**	20 000,00	-
AP	2013	4001	31/12/2013	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	**7 000 000,00**	2 800 000,00	1 750 000,00
AP	2013	4002	31/12/2013	CAP EMPLOI CENTRE	**3 000 000,00**	700 000,00	800 000,00
AE	2013	4003	31/12/2013	CAP FORMATION CENTRE	**1 000 000,00**	200 000,00	300 000,00

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISESINDUSTRIELLES ET DE SERVICES	Investissement	10 574 000,00	10 458 000,00	3 287 006,00	3 890 272,00
	Fonctionnement	4 987 700,00	4 882 000,00	8 400,00	6 000,00

La Région soutient les projets des entreprises souhaitant innover, exporter, en phase de développement ou de transmission à travers ses dispositifs CAP Développement Centre.

Une attention particulière sera portée aux entreprises qui souhaitent innover à travers la mise en place des diagnostics innovation croissance. L'objectif 2012 est maintenu en 2013 : 1500 Diagnostics seront proposés aux PME afin de les aider à mieux se positionner et à accélérer leur projet d'innovation.

Dans le cadre de la mise en place du fonds d'investissement pour le développement de l'économie verte, la Région poursuivra son action au sein des outils dans lesquels elle détient une participation.

La Région renouvellera son soutien à CENTRÉCO pour lui permettre d'assurer ses principales missions, à savoir :

- participer à la promotion de l'action et de l'image économique de la région Centre,
- favoriser le développement international des PME régionales,
- informer et faciliter l'expertise en matière de développement économique,
- réaliser une évaluation de la politique économique régionale.

La Région financera également son plan de renouvellement du parc informatique par l'acquisition de licences de logiciels et de différents équipements bureautiques. Ces acquisitions sont envisagées pour remplacer des équipements vieillissants et assurer ainsi une meilleure gestion au quotidien de l'activité.

CAP Emploi Centre permet d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

La Région, grâce à CAP'Formation Centre, accompagne l'entreprise qui réalise un effort d'investissement dans la formation de ses salariés notamment en cas de redéploiement de l'activité confrontée à des mutations technologiques et économiques. Elle vise à soutenir l'élévation des compétences de l'ensemble de ses salariés et leur employabilité. Les PME, de plus en plus sensibles aux enjeux de la formation, sont la cible privilégiée du CAP'Formation. Les synergies avec les organismes paritaires collecteurs agréés et les grappes d'entreprises seront renforcées afin d'optimiser la diffusion du dispositif dans le tissu économique régional.

Dans le cadre du Fonds Sud, la Région interviendra aux côtés du comité régional du tourisme et des départements de l'Indre et du Cher afin de soutenir un plan de communication commun autour de la destination Berry. Par ailleurs, sera facilitée la participation des entreprises de l'habillement situées en zone Fonds Sud à des manifestations majeures de la mode française telles que « Made in France by Fatex » ou « Zoom by Fatex ». Enfin, le soutien à l'organisation du Parvis des Métiers du Cher, opération destinée à la promotion de l'artisanat d'art, sera reconduit.

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail est une association composée paritairement d'organisations patronales et salariales. En 2013, l'ARACT Centre portera ses actions sur des approches sectorielles (industries, horticulture et services) de la prévention globale des risques, sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises à

l'amélioration des conditions de travail, à la santé au travail, à l'organisation et aux innovations technologiques.

La Région soutiendra tout particulièrement les projets portés par les grappes et clusters autour des secteurs considérés comme prioritaires tels que la sous-traitance, l'automobile, la pharmacie, l'aéronautique, l'agencement de magasins, les risques industriels et plus largement autour de la thématique « Innovation ».

La mesure d'avenir « réseau de l'économie créative » sera poursuivie. L'objectif visé est de structurer et développer le secteur des industries créatives qui est considéré aujourd'hui comme un des moteurs de création de richesse et d'emplois.

Programme : Organisation et développement des filières agricoles

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES	Investissement	250 000,00	262 000,00	-	-

Il s'agit en 2013 de verser des soldes relatifs à l'achat d'équipement issus des anciens dispositifs de la Région (Contrat Local d'Objectif). Les difficultés d'investissement de certains éleveurs ont entraîné des retards dans les travaux et donc dans la mise en œuvre des derniers paiements.

Programme : Promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGRICULTURE REGIONALE	Fonctionnement	900 000,00	850 000,00	-	-

L'objectif de ce programme est de faire connaître et consommer des produits de la Région en axant la stratégie autour de trois orientations: la restauration collective, la restauration de terroir et la sensibilisation du grand public.

Un certain nombre d'outils existent déjà; il conviendra à travers une stratégie partenariale, tant en interne à la collectivité qu'en externe, d'une part de partager des valeurs communes et, d'autre part, de donner plus de cohérence à l'ensemble des actions menées sur le territoire.

Programme : Installation (CPER 2007-2013)

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
INSTALLATION (CPER 2007-2013)	Investissement	525 000,00	200 000,00	-	-
	Fonctionnement	550 000,00	470 000,00	-	-

Le programme relatif à l'installation et à l'emploi dans le domaine agricole vise à faciliter la transmission des exploitations, à accompagner les projets des nouveaux installés, à proposer des nouveaux modes d'installation en tenant compte de la multifonctionnalité de l'agriculture et enfin d'accompagner des démarches autour de la gestion de l'emploi et des compétences dans les exploitations agricoles

En 2013 la Région va mettre en place un nouveau dispositif d'appui à l'installation, remplaçant le passeport à l'installation et Nina + par un CAP installation : ce dispositif permettra à la fois d'avoir une vision globale de la durabilité du projet d'installation et un accompagnement à la carte en fonction de ce projet. L'année 2013 verra également la mise en place d'un nouveau programme d'action sur la gestion de l'emploi et des compétences. Enfin, un financement accru au réseau INPACT permettra à ce dernier de mieux se structurer et d'être en mesure de coordonner les différentes actions portées par ses membres.

Programme : Développement de l'agriculture biologique

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	800 000,00	800 000,00	-	-

Le programme a pour objectif d'augmenter le nombre d'exploitations mais aussi les surfaces de production. Afin de le promouvoir et de faciliter son développement, certains leviers ont été identifiés comme : l'appui à l'organisation de circuits longs, le repérage des débouchés potentiels, la rationalisation des coûts de conseil et d'animation, la prise en charge d'une partie des coûts de certification.

L'année 2013 sera l'occasion de poursuivre le soutien à la conversion à l'agriculture biologique, à la structuration des filières avec un accent particulier vers la filière céréalière et la boulangerie bio.

Programme : CAP Filières

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
CAP FILIERES	Investissement	3 400 000,00	3 400 000,00	38 797,00	35 813,00
	Fonctionnement	535 000,00	600 000,00	-	-

Ce dispositif permet de faire émerger de vraies dynamiques de filières dans la région. L'ambition, au-delà d'un soutien aux investissements et à l'appui technique, est de favoriser le dialogue entre l'ensemble des acteurs d'une filière pour développer l'innovation et partager le gain de valeur ajoutée.

C'est pourquoi, un contrat d'appui est signé avec le porteur de projet représentant la filière. Il est élaboré sur la base d'un diagnostic économique, social et environnemental et permet de répondre aux enjeux identifiés. Des actions d'expérimentation, de promotion, d'aide en faveur de la transformation seront identifiées donnant une visibilité aux moyens mis en œuvre.

L'année 2013 devrait voir la poursuite de la mise en place d'autres CAP de seconde génération (horticulture, caprins,…).

Programme : PEE Valorisation de la biomasse agricole et forestière

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PEE VALORISATION DE LA BIOMASSE AGRICOLE ETFORESTIERE	Investissement	200 000,00	200 000,00	-	-
	Fonctionnement	80 000,00	50 000,00	-	-

Pour une grande partie, ce programme est la déclinaison dans le domaine agricole de la politique de la Région en faveur de l'efficacité énergétique.
Les objectifs sont :

- fédérer et animer les initiatives régionales en faveur de la valorisation énergétique de la biomasse sur les exploitations agricoles,
- soutenir les actions visant à maîtriser les consommations énergétiques et les intrants (produits nécessaires au fonctionnement de l'exploitation agricole).

L'année 2013 sera marquée par la poursuite des actions de structuration de la filière agro matériaux (appui au cluster Valbiom).

EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE

LES ORIENTATIONS 2013

Dans un contexte de crise économique durable, où les collectivités territoriales ne sont pas épargnées, la Région Centre réaffirme son engagement pour une politique volontariste attachée à la construction européenne et responsable concernant la gestion des fonds structurels. La coopération internationale constitue également un enjeu dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement. La Région Centre favorise le développement des échanges interrégionaux européens et internationaux en matière de dialogues des cultures, d'échanges économiques et de solidarité.

L'Europe et l'action européenne :

Inscrire les régions dans l'Europe, constitue un des axes de la construction européenne. L'Europe des régions se décline dans nos coopérations décentralisées avec trois régions partenaires en Europe pour répondre à des enjeux communs (exemple de coopération entre la Région Centre et le Land Saxe-Anhalt sur le développement durable). La Région Centre confirme sa participation aux principaux organismes de coopération institutionnelle (Assemblée des Régions d'Europe, Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe). Par ailleurs, la Région Centre accompagne les acteurs régionaux dans leur développement à l'échelle européenne, notamment par la mise à disposition du centre de ressources et de médiation que constitue son Antenne de Bruxelles.

En 2013, la Région Centre se mobilisera fortement en faveur de la mobilité européenne. L'ensemble des dispositifs de mobilité des jeunes sont regroupés sous l'appellation « Parcours d'Europe ». Plus de 10 000 jeunes sont acteurs de la mobilité européenne sous différents dispositifs (Jumelages, Trans'Europe Centre, Actions internationales, Euro-Métiers Centre, Mobi-Centre). « Parcours d'Europe » offre une meilleure lisibilité de la Région en matière de mobilité européenne. Ce dispositif valorisera tout au long de 2013 à la fois l'action régionale dans ses politiques volontaristes d'échange et de dialogue entre les citoyens, et participera à construire la citoyenneté européenne des jeunes.

Alors que l'intervention des fonds européens est supérieure à celle de l'Etat pour soutenir les grands projets de la Région Centre et que se prépare une nouvelle contractualisation pour la période 2014-2020, la Région Centre affirmera l'importance de la construction européenne par l'organisation d'un temps fort européen au printemps 2013. Cette mobilisation se concrétisera au regard de la problématique de la jeunesse dans la mobilité européenne et dans la préparation du prochain cadre pluriannuel de la politique de cohésion (stratégie Europe 2020) pour la gestion des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER).

Coopération Internationale :

En 2013, la Région Centre, dans la continuité de ses actions de coopération décentralisée, confirmera son engagement international comme partie intégrante de ses politiques territoriales. En Afrique, en Asie, en Europe, la Région Centre conduit des actions dans ses zones prioritaires de coopération décentralisée. Des partenariats durables se concrétisent en mutualisant les savoirs et les pratiques, en instaurant un dialogue interculturel, en développant des projets économiques et/ou solidaires, fondés sur un engagement contractuel commun, accompagnés d'un appui institutionnel.

Parmi les 9 zones prioritaires d'intervention (3 en Afrique, 3 en Asie, 3 en Europe) trois actions phares projetées pour 2013 illustrent les dynamiques à l'œuvre :

- La mise en œuvre, au Maroc, du projet de coopération décentralisée intitulé «Développement d'un terroir de la région Meknès-Tafilalet par la valorisation d'un produit Plantes Médicinales et Aromatiques (PAM)» cofinancé dans le cadre du fonds de soutien conjoint à la coopération décentralisée par les gouvernements français et marocain

- La poursuite du programme d'appui au développement communal dans le Gorgol (axe fort de l'action de coopération décentralisée conduite par la Région en Mauritanie). Ce programme bénéficiera dès 2013 d'un soutien substantiel de la part de l'Agence Française de Développement (2,3 millions d'€). Une convention multipartite assurera une bonne coordination des interventions respectives.

- L'implication active de la Région Centre et de son partenaire allemand de Saxe-Anhalt dans la célébration du cinquantenaire du traité de l'Elysée dont l'un des temps forts sera la cérémonie de commémoration de la libération des Camps, à Gardelegen, en janvier 2013 ; opération en lien avec le centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret (CERCIL) constituant un projet partenarial autour de la question de la mémoire et de l'enseignement de la Shoa de part et d'autre du Rhin.

Par ailleurs, la Région Centre accompagne et soutient les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale et leur structuration à travers l'Association CENTRAIDER, réseau régional ayant notamment pour mission d'identifier, d'informer, et d'apporter son soutien à ces divers acteurs. Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence, la Région continuera d'apporter son soutien à des actions encadrées et adaptées aux besoins de population confrontées à des réalités insurmontables.

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET EUROPE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP :

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	450 000	
Autorisations d'engagement	1 050 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
Investissement	16 857 000,00	18 207 000,00	16 600 000,00	17 950 000,00
Fonctionnement	10 339 000,00	11 134 000,00	13 006 500,00	14 770 000,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Programme : Programmes communautaires européens

- ***Tableaux budgétaires***

- Les autorisations de programme ou d'engagement créées

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	CP 2014
AP	2013	8030	31/12/2015	LIFE PLUS INV	**450 000,00**	150 000,00	150 000,00
AE	2013	8031	31/12/2015	LIFE PLUS FONCT	**1 050 000,00**	350 000,00	350 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	Investissement	16 600 000,00	17 950 000,00	16 600 000,00	17 950 000,00
	Fonctionnement	8 840 000,00	9 770 000,00	12 890 000,00	14 770 000,00

Ce volet budgétaire 2013 s'inscrit dans deux grands objectifs :

- mettre en œuvre les subventions globales FEDER et FSE confiées au Conseil régional par l'Etat *(I)* ;
- accompagner le renforcement européen de la Région Centre et de ses partenaires *(II)*.

(I) Pour rappel, une subvention globale correspond à la gestion déléguée à la Région d'une partie des fonds européens. Pour la période de programmation 2007-2013, les crédits confiés à la Région s'élèvent à 130,58 M€ répartis de la manière suivante :

- 83,81 M€ dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER 2007-2013 ;
- 46,77 M€ dans le cadre du programme opérationnel National FSE 2007-2013.

Ces crédits sont mobilisés sur des opérations portées par des bénéficiaires régionaux et répondent à des règles de gestion spécifiques. En ce sens, les dépenses engagées au

titre du FEDER et du FSE sont avancées par la Région puis remboursées à terme à la Région par la Commission européenne via l'Etat.

Au titre de 2013, la Région devra poursuivre ses efforts pour engager et certifier les financements relevant des subventions globales sur les domaines prioritaires des programmes opérationnels FEDER et FSE, notamment:

- l'accompagnement de la recherche et du transfert de technologie;
- le soutien aux TPE et aux PME;
- le développement du fret de proximité;
- l'accompagnement des premières opérations consacrées au très haut débit;
- la mise en place de formations pour les demandeurs d'emploi.

(II) Afin de renforcer le positionnement européen de la Région et de ses partenaires, la Région entend mobiliser les acteurs régionaux et animer les partenariats locaux autour des enjeux européens, s'impliquer dans les réseaux européens, et mobiliser ses services sur des opérations ouvrant la voie à de nouveaux soutiens financiers de l'Union européenne.

Dans cette perspective, le budget 2013 devra permettre de mobiliser le réseau Europe O Centre, à travers notamment l'organisation des Matins de l'Europe, l'accompagnement de la structuration des points d'information Relais Europe Direct, ou encore l'organisation de manifestations par l'Antenne de la Région à Bruxelles.

En outre, la Région entend reconduire l'appel à projets initié en 2012 autour de trois axes d'intervention :

- information européenne;
- citoyenneté européenne;
- soutien aux projets communautaires.

Il s'agira également de renouveler l'adhésion de la collectivité aux principaux organismes de coopération institutionnelle tels que l'AFCCRE (Association française du conseil des communes et régions d'Europe) ou l'ARE (Assemblée des Régions d'Europe).

Afin de pouvoir faire bénéficier à la Région des crédits européens dans le cadre de la réponse à des appels d'offre communautaires, il est nécessaire de disposer de crédits immédiatement disponibles pour permettre de répondre à des contributions aux calendriers toujours contraints.

A noter que la Région a déposé sa candidature en août 2012 à un appel à projet LIFE+. Si ce projet était retenu, il pourrait permettre à la Région de bénéficier d'une subvention de près de 1,5 M€.

D'autres crédits devront permettre le financement d'actions transversales à cette thématique européenne, notamment:

- des missions d'évaluation, de vérification et de contrôles obligatoires dans le cadre de la gestion des subventions globales FEDER et FSE;
- préparer le nouveau cadre de partenariat avec la Commission européenne pour la période 2014-2020 (FEDER, FSE et FEADER);
- des mesures de formation, de publicité et de communication afférentes.

Programme : Développer la coopération décentralisée

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DEVELOPPER LA COOPERATION DECENTRALISEE	Investissement	257 000,00	257 000,00	-	-
	Fonctionnement	1 434 000,00	1 364 000,00	-	-

Faire de la région, un territoire toujours plus ouvert sur le monde et sur les valeurs de la solidarité internationale, telle est l'ambition de l'action internationale de la Région Centre. Cette politique régionale investit à cette fin trois grandes lignes directrices: le soutien à des projets structurants de coopération décentralisée conduits en direction de ses régions partenaires, la création de dispositifs propres à créer sur le territoire régional un environnement favorable à la coopération et à la solidarité internationale et, parallèlement, la possibilité d'intervenir dans le registre de l'aide humanitaire d'urgence et de post urgence.

En 2013, la Région poursuivra les engagements pris auprès de ses partenaires extérieurs, à savoir : la Région de Mopti au Mali, celle du Gorgol en Mauritanie, de Luang Prabang au Laos, celle de Meknès Taffilalet au Maroc, les régions européennes de Saxe Anhalt en Allemagne, de Cracovie en Pologne et de Pardubice en République tchèque et enfin la Province du Hunan en Chine et l'Etat du Tamil Nadu en Inde. Outre les actions propres à accompagner le développement économique et social local, les processus de décentralisation, et à renforcer les capacités de gestion des collectivités partenaires au Sud, des coopérations de cette nature permettent de nouer des relations fortes, de s'ouvrir davantage aux autres cultures et, dans le cas particulier des régions voisines, de favoriser le développement d'une citoyenneté européenne. Un intérêt particulier sera porté à la question alimentaire s'appuyant sur une mobilisation active des associations de développement, des établissements scolaires, des universités, des centres de recherche mais aussi des acteurs économiques de notre territoire. Une attention soutenue sera accordée aux opportunités commerciales qui peuvent émerger des coopérations qui ont vu le jour notamment avec la Chine, l'Inde et le Maroc.

La solidarité internationale, le dialogue interculturel et la citoyenneté européenne demeurent des objectifs forts pour la Région. C'est la raison pour laquelle, elle reconduira son appui financier à des projets initiés, hors zones prioritaires, par des collectivités locales, des ONG, des jumelages européens et des établissements publics régionaux (étant précisé qu'une une centaine de projets bénéficient chaque année d'une aide régionale). Elle poursuivra également son soutien à la structuration de ces acteurs par un appui renouvelé à l'association Centraider, par sa participation à des organismes fédérateurs en matière de coopération décentralisée et par une démarche en faveur de l'éducation au développement. C'est également dans cette optique qu'il est prévu de reconduire la tenue de manifestations régionales permettant aux acteurs de la coopération internationale d'échanger sur leurs pratiques.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence, la Région apportera, le cas échéant, son soutien à des initiatives de cette nature et ce, plus particulièrement - mais non exclusivement – dans le cadre d'actions groupées mobilisant plusieurs collectivités françaises ou encore en direction de ses zones prioritaires de coopération décentralisée.

B - MOYENS GENERAUX

DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET
MOYENS GÉNÉRAUX

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET/OU D'ENGAGEMENT CREEES OU MODIFIEES AU BP:

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations de programme	1 000 000	1 332 000
Autorisations d'engagement	1 000 000	

CREDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL MOYENS GENERAUX	**BP n-1**	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
Investissement	246 581 600,00	250 467 500,00	311 679 100,00	311 235 700,00
Fonctionnement	158 275 500,00	158 434 630,00	835 003 700,00	840 384 030,00

DETAIL PAR PROGRAMME

Domaine : Communication

Programme : Communication

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	**BP 2013**	**BP n-1**	**BP 2013**
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 800 000,00	4 600 000,00	-	-

Le budget de la Communication s'élève à 4,6 M€ pour 2013, contre 4,8 M€ en 2012, soit une baisse de 4,1%.
La stratégie de communication régionale poursuit son objectif de développer chez tous les habitants le sentiment d'appartenance, de participer à l'émergence de l'image de la Région, de faire croître la notoriété de la région Centre sur les plans national et régional, et de faire connaître les actions de la collectivité dans ses différentes compétences.

L'édition du magazine O Centre se poursuit : 4 numéros seront publiés en 2013, et distribués à 1 200 000 exemplaires dans les boîtes aux lettres des habitants de la Région. Le magazine papier sera relayé entre deux parutions par des newsletters diffusées par mail qui permettront de rendre compte plus étroitement de l'actualité régionale.

Le site internet, dont la 2ème version a été mise en ligne en septembre 2012 poursuivra son déploiement en intégrant une part croissante de vidéos et d'interactivité, de même que le site Jeunesocentre.fr. Ces deux sites feront l'objet de communications visant à accroître le nombre de leurs visiteurs.

En 2013, La Direction de la communication accentuera également les actions visant à accroître l'appropriation de l'action régionale avec l'édition de documents institutionnels et la production de vidéos permettant de présenter la Région.

Les partenariats avec les clubs sportifs « élite », comme la Berrichonne Football, l'Orléans Loiret Basket, le Tours Volley Ball, Le Fleury Handball, le Bourges Basket, etc.., se poursuivent ainsi que les grandes manifestations culturelles, comme le Printemps de Bourges, le festival du film de Vendôme, le festival Darc, le Festival international des Maîtres Sonneurs et des Luthiers du Château D'Ars, Les Fêtes Musicales en Touraine, etc. Ces événements populaires permettent de diffuser par la signalétique et la distribution d'objets publicitaires l'image et le nom de la Région auprès d'un public nombreux et fervent, sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, la Communication appuie et fait connaître les grands rendez-vous récurrents de la collectivité via la création graphique, l'édition de documents, affiches, plaquettes, l'achat d'espaces publicitaires, les relations presse, la mise à disposition d'objets publicitaires, la distribution de places gratuites, l'aide à l'organisation, etc. :

- Le Salon des Métiers d'art, les Artisanales de Chartres,
- La présence régionale au Salon de l'Agriculture, au Salon de la Gastronomie, à Saveurs O Centre,
- Les Rendez-vous de l'innovation,
- Les Trophées des Sports,
- Une campagne de communication, régionale et nationale sur l'Enseignement supérieur, au moment des inscriptions dans les universités,
- Une campagne destinée aux lycéens, apprentis, étudiants au moment de la rentrée, destinée à faire connaître l'ensemble des aides destinées aux jeunes,
- Les forums de l'information et de l'orientation organisés sur l'ensemble du territoire de décembre 2012 à mars 2013, sur le thème de la mixité (« Tous les métiers sont mixtes »),
- La Semaine des Rivières, le Guide des animations Nature, le Mois des Parcs,
- La 3ème édition de la Loire à vélo en Fête sera organisée en juin 2013,
- etc…

En 2013, la communication régionale participera également de façon appuyée à plusieurs événements spéciaux d'envergure, comme l'inauguration du FRAC Centre Les Turbulences, « L'Europe en mai » qui fêtera l'Europe en Région Centre, Eurogusto, salon biennal de la slowfood, ou les Fêtes de la Loire à Orléans, etc…

DOMAINE : MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

Le volume des crédits des moyens généraux est maintenu grâce à des efforts d'économies. De nouveaux objectifs d'économies sont attendus avec une démarche d'amélioration de la performance des achats (plan établi pour 3 ans).

Programme : Bâtiments

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
BATIMENTS	Investissement	435 000,00	505 000,00	-	-
	Fonctionnement	2 960 500,00	3 054 000,00	76 000,00	81 000,00

Au titre des travaux, 0,345 M€ permettront de réaliser notamment les opérations suivantes:
- Etudes et travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs du Conseil Régional : études d'isolation et changement d'ouvrants (fenêtres, portes);
- Prestations concernant l'accessibilité des bâtiments: aménagement et mise en accessibilité de l'accueil principal du Conseil Régional;
- Travaux d'accompagnement (raccordements informatiques et téléphoniques) liés à la prise en charge du bâtiment Calvin.

Au titre de l'entretien des bâtiments, 0,115 M€ sont prévus pour assurer plus particulièrement la mise en œuvre des prestations ci-après:
- Aménagements liés à l'accessibilité : travaux d'amélioration de l'accessibilité de sanitaires;
- Travaux relatifs à l'hygiène et la sécurité : mise en sécurité des distributions électriques dans les bureaux, travaux de mises aux normes suite aux vérifications périodiques obligatoires;
- Rénovation intérieure des locaux : aménagements et rénovation de bureaux, d'espaces partagés, réalisation de petits travaux et achat des matériaux correspondants.

Au titre des charges de fonctionnement, 2,939 M€ permettront de prendre en charge les dépenses liées aux loyers, aux frais d'électricité, d'eau, de gaz, au nettoyage des locaux, aux frais de gardiennage, aux assurances et aux frais divers destinés notamment à l'achat de produits d'entretien, à l'entretien des terrains, aux redevances d'occupation d'espace public, aux vérifications annuelles obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité et à la subvention liée à la convention de transfert Etat-Région concernant le fonctionnement des locaux de la Direction de l'Inventaire et du Patrimoine.

Enfin, une recette de 0,081 M€ est inscrite pour le remboursement des frais liés à l'antenne de Bruxelles par les Régions Limousin et Auvergne correspondant aux loyers et charges de fonctionnement des locaux.

Programme : Matériel, mobilier

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
MATERIEL, MOBILIER	Investissement	573 500,00	358 000,00	-	-
	Fonctionnement	384 100,00	376 050,00	-	-

Un montant de crédits de 0,699 M€ est inscrit pour la prise en charge des dépenses concernant:
- L'acquisition et installation d'équipements et matériels liés:
  - A l'efficacité énergétique: acquisition de stores, de lampadaires fluorescents;
  - A l'accessibilité: acquisition, pose d'équipements spécifiques, mise en place d'une plateforme pour personnes à mobilité réduite;
  - A l'hygiène et à la sécurité: extension du dispositif d'alarme volumétrique, mise aux normes des matériels et actualisation d'équipements de sécurité, installation de bornes d'accès aux locaux techniques;
  - Aux conditions de travail: acquisition et aménagement de mobilier, installation de signalétique
- La location de matériel: machines à affranchir, fontaines à eau…

- L'entretien et la réparation du mobilier et du matériel suite notamment aux vérifications règlementaires;
- La maintenance du matériel de chauffage, de climatisation, des ascenseurs, des dispositifs de sécurisation des locaux.

Par ailleurs, 1 100 € sont prévus pour les dépenses du CESER.

Enfin, le montant des crédits réservés pour les frais des groupes d'élus s'élève à 0,034 M€.

Programme : Systèmes d'Information

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	2014
AP	2012	1900		SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	**1 332 000,00**	-	-

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
SYSTEMES D'INFORMATION	Investissement	1 416 100,00	1 613 500,00	-	-
	Fonctionnement	2 133 700,00	2 109 400,00	-	-

Au titre du Plan Directeur des Systèmes d'Information 2012-2015:
1,344 M€ de crédits de paiement sont prévus, destinés à financer:

A) L'acquisition de logiciels ou la tierce maintenance applicative, concernant:

- La suite du projet Cyclades (déploiement de l'outil de travail collaboratif Alfresco), y compris le recours à une ressource externe pour le suivi du projet: 240 000 €;
- La mise en œuvre ou l'achèvement de plusieurs projets métiers (Phoenix: refonte du système d'information de gestion de ressources humaines; achèvement du projet LyNet: système d'information de gestion des lycées; suite du projet Gertrude : système de production de la Direction de l'Inventaire du Patrimoine ; évolutions du logiciel Giraf : gestion de la commande publique de formation professionnelle): 0;470 M€

B) Des études dans le cadre de la refonte du système de téléphonie de la Région et du renouvellement du marché opérateurs: 0,150 M€

C) L'acquisition et la mise en place de matériels dans le cadre du remplacement du système central de stockage de données et de la refonte du système de téléphonie de la Région: 0,484 M€

Au titre de l'infrastructure informatique et réseaux: 0,252 M€
0,142 M€ permettront de faire évoluer le parc de postes de travail par 1/5 et de compléter le parc d'onduleurs. Le reste des crédits sera consacré au petit entretien, à l'achat de petit équipement, et à la maintenance du matériel.

En matière de logiciels : 0,733 M€
Il sera consacré 0,115 M€ aux acquisitions de logiciels d'usage transversal et aux prestations de paramétrage initial ou complémentaires, 0,027 M€ à la location de licences et 0,591 M€ à la maintenance de l'ensemble du patrimoine applicatif.

Au titre des prestations de service : 0,613 M€
Ces crédits permettent de prendre en charge les dépenses relatives à l'externalisation (hébergement de serveurs, prestation de support téléphonique, prestations de chefs de projets) et les expertises techniques.

Au titre des fournitures informatiques : 0,040 M€.

Au titre de la reprographie : 0,316 M€
Le coût de location des photocopieurs s'élève à 0,166 M€, les 0,150 M€ restants concernent la maintenance.

Au titre des frais de télécommunication : 0,370 M€
Les acquisitions ponctuelles ainsi que les frais de maintenance et d'entretien des matériels sont stables.
Il est prévu un AMO pour le renouvellement des marchés opérateurs qui arrivent à terme fin novembre 2013.

Par ailleurs, 0,065 M€ sont prévus pour les dépenses du CESER.

Programme : Véhicules

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
VEHICULES	Investissement	321 000,00	240 000,00	-	-
	Fonctionnement	728 850,00	801 650,00	-	-

Ces crédits permettront de prendre en charge les dépenses liées aux acquisitions à hauteur de 0,225 M€ qui correspondent au renouvellement de 12 véhicules, véhicules de l'Equipe Régionale Exploitation Energétique des Lycées (EREEL) et du CESER compris. Le marché d'acquisition des véhicules intègrera les normes environnementales européennes.

Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant du parc automobile et du car podium : entretien et réparation, carburant, frais d'autoroute, assurances, impôts et taxes.

Par ailleurs, 0,025 M€ sont prévus pour les dépenses de fonctionnement du CESER.

Programme : Frais d'assemblée

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 225 550,00	5 179 900,00	-	-

Pour l'ensemble des conseillers, des crédits permettront notamment de prendre en charge les dépenses liées à leurs indemnités et à leurs frais de déplacement, leurs formations, aux frais de représentation de l'Assemblée, aux frais d'assurance et aux frais de sténographie.

Un crédit de 1,355 M€ est inscrit pour le CESER pour couvrir les dépenses de même nature.
Les frais de fonctionnement des groupes d'élus pour ce programme d'actions s'élèvent à 0,113 M€.

Programme : Frais d'administration

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FRAIS D'ADMINISTRATION	Investissement	1 000,00	1 000,00	-	-
	Fonctionnement	2 051 400,00	1 949 900,00	-	-

Les crédits affectés concernent principalement les opérations suivantes :

- L'achat de fournitures de bureau, de papier et de petit matériel,
- La documentation, les abonnements et les achats de données numériques,
- L'imprimerie et la reprographie,
- Les frais d'affranchissement,
- Les adhésions à des associations,
- Les frais de réception,
- Les frais de contentieux,
- Les frais de publicité et les dépenses diverses.

Un crédit de 0,045 M€ est prévu pour le CESER au titre de ce programme d'action.

Programme : Etudes

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
ETUDES	Fonctionnement	300 000,00	300 000,00	-	-

Ce programme concerne les études réalisées par la Région ou en partenariat avec d'autres collectivités, pouvant concerner tous les domaines d'intervention de la collectivité et notamment l'élaboration des schémas régionaux et les transferts de compétences.

DOMAINE : MOYENS GENERAUX FINANCIERS

Programme : Fiscalité directe

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	-	-	160 197 278,00	166 955 220,00

Depuis la réforme fiscale de 2011, la fiscalité directe de la Région est composée exclusivement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Selon les notifications de ressources nouvelles transmises par Bercy, la CVAE et les IFER ne couvrent pas les recettes perçues avant la réforme. Aussi la région Centre bénéficie d'une dotation de compensation de la réforme (DCRTP) et du fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux dotations forment la Dotation Globale de Neutralisation (DGN).

La décomposition des recettes issues de la réforme pour 2013 est la suivante :

- 135,950 M€ pour la CVAE;
- 31 M€ pour les IFER ferroviaire et répartiteurs téléphoniques ;
- 49,259 M€ pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

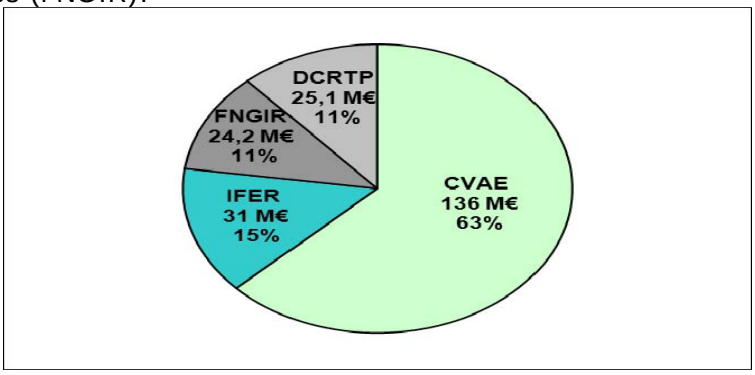

Seules la CVAE et les IFER sont considérées comme de la fiscalité directe, bien que la Région n'ait aucun pouvoir de taux, ceux-ci étant fixés au niveau national.

La DCRTP et le FNGIR seront donc traités dans la partie relative aux dotations.

- Le produit attendu s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	BP 2012	Proposition pour 2013
CVAE	940-7311	129 016 168	135 950 236
IFER	940-7311	31 181 110	31 004 984
TOTAL		160 197 278	166 955 220

L'hypothèse d'évolution du produit de la CVAE retenue pour l'année 2013 est de 1,5%.

A partir de 2013, il évolue en fonction du dynamisme de l'activité sur le territoire régional constaté l'année N-2. Il y a donc un décalage entre le dynamisme du produit et le dynamisme de l'activité l'année de perception.

Programme : Fiscalité indirecte

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	-	-	166 952 154,00	163 805 261,00

La fiscalité indirecte se compose de la taxe sur les cartes grises, de la taxe sur les permis de conduire, d'une partie de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ainsi que de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage.

Au titre de la taxe sur les cartes grises :
Il vous est proposé de reconduire pour la **douzième année consécutive**, la décision prise concernant les cartes grises, **exonérant totalement les véhicules qui fonctionnent, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié.**

Par ailleurs, il vous est proposé de fixer le tarif de la taxe sur les cartes grises à 41,82 € (41€ en 2012). Cette augmentation de 2% du tarif correspond à l'inflation prévisionnelle.

Le produit de la carte grise s'élèverait à 80,928 M€ en 2013 (contre 82,418 M€ au BP 2012).
Le marché du neuf, malgré le maintien de dispositifs mis en place par les constructeurs pour soutenir le marché après la fin de la prime à la casse, devrait continuer de ralentir compte tenu du contexte économique encore difficile.
Le plan de relance du gouvernement en faveur des véhicules électriques et plus globalement des véhicules propres devrait induire une diminution d'environ 1 M€ sur le produit potentiel.

Fiscalité indirecte	Tarif en 2012	Proposition pour 2013
Cartes grises	41 €	41,82 €

Au titre de la taxe sur les permis de conduire :
Il vous est proposé de reconduire, pour la treizième année consécutive, la décision fixant à 0 € le montant de la taxe sur les permis de conduire.

Fiscalité indirecte	Tarif en 2012	Proposition pour 2013
Permis de conduire	0 €	0 €

Au titre de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage :
La Région perçoit 0,18 % de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, qui, après 5 années de mise en œuvre progressive, se substitue intégralement à la dotation de décentralisation relative à la Formation Professionnelle.

La Région n'a aucune marge sur la fixation du tarif.

Pour 2013, cette taxe devrait représenter 26,460 M€.

Au titre de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques):
Afin de compenser une partie du surcoût net de la décentralisation, la région Centre, comme la majorité des autres régions, utilise la capacité de modulation du tarif de la TICPE (estimation 2013 à 28,5 M€). Par ailleurs, comme en 2011 et 2012, la Région affectera la nouvelle majoration de TICPE « Grenelle » exclusivement à des dépenses d'infrastructures ferroviaires **mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009**, conformément à l'article 265 A bis du code des douanes. Le produit attendu de cette modulation de TIPCE Grenelle est estimé à environ 27,88 M€.

Pour 2013, la TICPE sur laquelle la Région possède un pouvoir de fixation d'une fraction de tarif devrait représenter 56,416 M€.

Programme : Participations, dotations Etat

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Investissement	-	-	36 679 100,00	36 935 700,00
	Fonctionnement	-	-	504 354 268,00	506 345 549,00

Pour 2013, les dotations aux collectivités territoriales seront stabilisées en valeur.

La situation économique difficile et la nécessité de réduire la dette de l'Etat conduisent à stabiliser les dotations aux collectivités locales en 2013.

Modalités d'évolution des dotations de l'Etat depuis 2004

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrat de Croissance et de Solidarité				Contrat de stabilité	Plus de contrat				
Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation et 33% de la croissance de la richesse nationale				Taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages (hors tabac)	Enveloppe Normée (évolution moyenne égale à l'inflation)	Gel des dotations, sauf DGF qui progresse de la moitié de l'inflation prév.	GEL DES DOTATIONS		

1- La Dotation Globale de Neutralisation
Le montant de cette Dotation Globale de Neutralisation s'élèverait à 49,259 M€.
Cette dotation est composée de la DCRTP et du FNGIR, qui viennent compenser l'insuffisance des recettes de CVAE et d'IFER par rapport aux anciennes ressources fiscales (taxe professionnelle et taxes foncières).

Un principe de compensation des pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle a été mis en place : le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité et une compensation intégrale pour chaque collectivité. Ce plancher correspond aux recettes effectivement perçues en 2010.

- La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) est versée depuis 2011 : son montant sera **figé** en fonction des ressources 2010. Il est estimé à environ

25,096 M€ selon la notification d'octobre 2012. Son montant définitif sera notifié au second semestre 2013.

➢ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

La Région Centre sera bénéficiaire de ce fonds national de garantie individuelle des ressources, autofinancé par les prélèvements opérés sur les collectivités gagnantes avec la suppression de la taxe professionnelle.

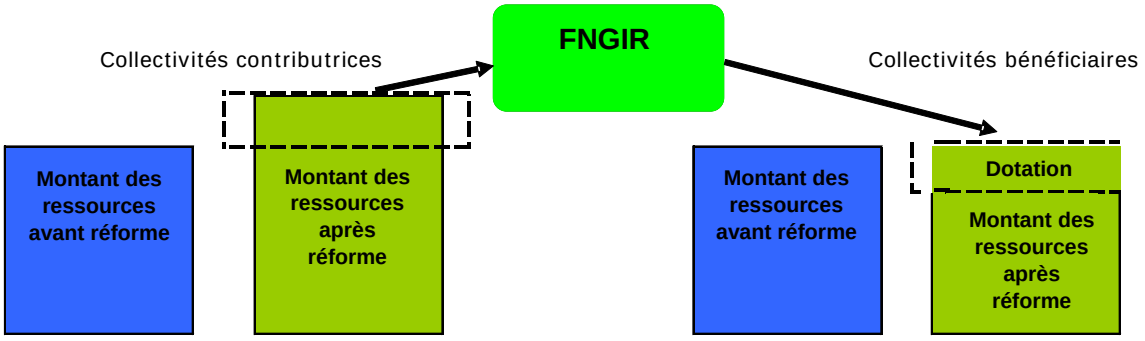

A partir de 2013, le montant du FNGIR sera également **figé** en fonction des valeurs 2010. Il est estimé à environ 24,162 M€ selon la notification d'octobre 2012.
Son montant définitif sera notifié au second semestre 2013.

Dotations de neutralisation réforme fiscale	Imputation budgétaire	BP 2012	Proposition pour 2013
DRCTP	942-74832	24 531 237	25 096 610
FNGIR	942-73121	24 213 963	24 162 426
TOTAL		48 745 200	49 259 036

2- Les dotations de compensation fiscales
Le montant des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de la fiscalité directe a été estimé de la manière suivante:

Compensations des exonérations de fiscalité directe (en €)	Imputation budgétaire	BP 2012	Proposition pour 2013
Dotation de compensations fiscales	942-74835	9 183 755	8 271 350

Comme les années précédentes, les dotations de compensation sont intégrées à l'enveloppe normée pour servir de variable d'ajustement, l'évolution étant de -14% entre 2012 et 2013.

La poursuite de la réforme des dotations de l'Etat se traduit pour la Région par une perte de plus de 0,912 M€ entre 2012 et 2013 (après une perte de plus de 0,7 M€ entre 2011 et 2012, une perte de plus de 1,25 M€ entre 2010 et 2011, une perte de 0,68 M€ entre 2009 et 2010, et de 1,2 M€ entre 2008 et 2009) sur les seules dotations de compensation.

3-Les dotations de l'Etat en fonctionnement

- la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La principale dotation est constituée de la DGF des Régions qui intègre, depuis 2004, la compensation de la part salaires de la Taxe Professionnelle, la dotation pour suppression de la Taxe d'Habitation, la dotation pour suppression des Droits de Mutation, et 95 % de l'ancienne DGD (Dotation Générale de Décentralisation).

Les règles relatives à la péréquation n'ayant pas été révisées, la Région Centre continuera en 2013 à être une région contributrice à la part péréquation. Compte tenu du maintien du gel de l'indexation finale de la DGF des régions, il vous est proposé de reconduire le montant de DGF perçu en 2012 (après ajustement en DM2 2012) à 243,028 M€ au budget 2013 avec une part péréquation fixée à 82 %.

La DGF forfaitaire de la Région Centre resterait donc égale à la DGF 2012 notifiée et perçue soit 243,087 M€.

- la DGD résiduelle

La DGD résiduelle, comme la DGF, est attendue stable en 2013 et représentera 18,858 M€ (contre 18,858 M€ perçus en 2012).

- les Dotations Formation Professionnelle et Apprentissage

La Région percevra également des dotations liées à la Formation Professionnelle et à l'apprentissage (Dotation pour la formation professionnelle des jeunes, Dotation pour les actions préparatoires, Dotation de revalorisation de la rémunération des stagiaires, indemnité compensatrice forfaitaire pour les apprentis).

En 2013, les dotations satellites de la DGF sont elles aussi attendues stables (72,810 M€).

- la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques TICPE « compensation »

La TICPE « compensation » constitue la ressource accordée aux régions pour financer les compétences transférées par l'acte II de la décentralisation. Il s'agit d'une ressource sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de fixation, ni de l'assiette, composée de la consommation de carburant sur le territoire régional, ni du tarif, fixé sous forme de fraction de tarif en Loi de Finances.

Ainsi, chaque année, la Loi de Finances fixe un tarif appliqué à une assiette prévisionnelle. Cette fraction est censée compenser les charges transférées.
Pour 2013, les premières estimations (PLF 2013) de fractions de tarifs attribuées à la Région Centre sont les suivantes :

- ⇒ 0,0606 € / litre pour le supercarburant sans plomb
- ⇒ 0,0427 € / litre pour le gazole.

La consommation a continué de chuter en 2012 (-5,2% pour le super, -0,8% sur le gazole de janvier à fin septembre). En prenant en compte cet élément, et en supposant que la consommation se maintienne en 2013 malgré la hausse des prix des carburants, le produit s'élèverait à 114 M€ environ en 2013.

4 – Les dotations de l'Etat en investissement

- La Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)

Dans le cadre de l'effort collectif demandé à l'ensemble des partenaires publics pour maîtriser les dépenses de l'Etat, les LFI 2010, 2011, 2012 et 2013 ont reconduit un montant égal à celui de 2008 pour la dotation régionale d'équipement scolaire. Il a été décidé de la maintenir en 2013.

La Dotation Régionale d'Equipement Scolaire serait donc stable par rapport à la dotation 2012, soit 22,785 M€.

- Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

Le produit du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, calculé sur les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par la Région au cours de l'année 2012, devrait atteindre 14,15 M€.

Il est basé sur les dépenses d'investissement directes éligibles réalisées en 2012.

Programme : Dette

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
DETTE	Investissement	243 805 000,00	247 750 000,00	274 000 000,00	274 300 000,00
	Fonctionnement	20 828 000,00	19 495 000,00	-	-

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région et des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et à la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagements de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 74,3 M€,
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 24 %.

Charge de la dette

- Au 1er janvier 2013, hors emprunts de fin d'année 2012, l'encours prévisionnel de la dette sera de 538,3 M€. En incluant un emprunt prévisionnel de 63 M€, celui-ci devrait se porter à 601,3 M€.

- Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2013 pour l'annuité de la dette est fixé à 67,2 M€ (47,7 M€ pour le remboursement en capital et 19,5 M€ pour les intérêts)

- L'annuité totale de la dette représentera 6,5 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 1,9 % au titre des seuls intérêts.

- Au 22 octobre 2012, le taux moyen de la dette de la Région s'élève à 2,62 %. L'encours est sécurisé à plus des deux tiers en taux fixe.

- L'encours de dette de la Région Centre, à cette même date, est composé, selon la classification « Gissler », pour 98,6 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 1,4 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Charte de Bonne Conduite « Gissler »: classification des risques

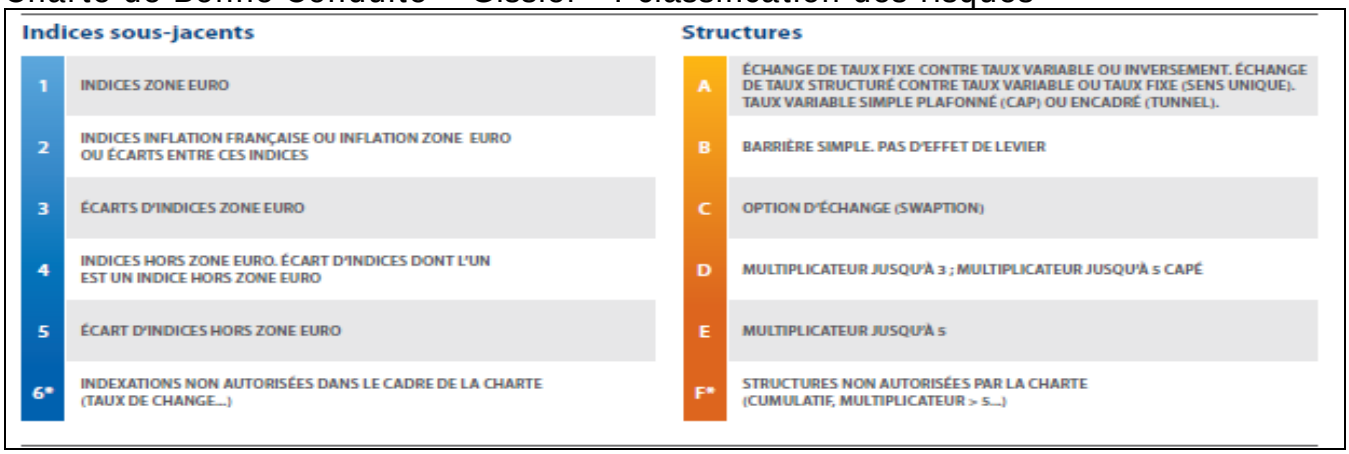

Gestion active de la dette

- Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents. Le niveau des disponibilités sur le compte au Trésor varie donc tous les jours, et de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Pour faire face à ces pics et creux de trésorerie importants, la Région dispose, outre le recours journalier à la ligne de trésorerie d'outils auxquels elle a recours depuis plusieurs années.

- Les excédents de trésorerie peuvent être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme (emprunt revolving) et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent aujourd'hui les conventions financières signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

- Les opérations de gestion de la dette menées en 2012 ont permis de faire des économies de frais financiers. Il est donc proposé pour 2013 de reconduire ce dispositif en inscrivant en dépenses et en recettes un montant de 200 M€.

- Dans la même optique, une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 160 M€ est également ouverte chaque année.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux
Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- **de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :**

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- **de modifier la référence d'une dette :**

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- **de figer à l'avance un taux d'intérêt :**

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations.

Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

Programme : Autres mouvements budgétaires

- ***Tableaux budgétaires***

- *Les autorisations de programme et d'engagement créées ou modifiées*

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2013	CP 2013	2014
AP	2013	1001	31/12/2013	DEPENSES IMPREVUES	**1 000 000,00**	-	-
AE	2013	1002	31/12/2013	DEPENSES IMPREVUES	**1 000 000,00**	-	-

- *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		DEPENSES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Investissement	30 000,00	-	1 000 000,00	-
	Fonctionnement	3 700 000,00	3 678 730,00	-	-

LES MOUVEMENTS REELS

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures d'AP et d'AE pour dépenses imprévues qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les intérêts moratoires, les annulations de titres de recettes d'un exercice antérieur, etc.

Les mouvements divers

Parmi les postes de dépenses de ce programme d'action figurent notamment les remises gracieuses, annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, et autres charges financières à caractère exceptionnel et également des recettes liées à des trop-perçus…

Les admissions en non-valeur

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional.

En dépense, il est prévu 1,850 M€ pour les admissions en non-valeur.

LES MOUVEMENTS D'ORDRE

En € par chapitres	Investissement	Fonctionnement
Crédits de paiement dépenses		
Chapitre 925: Opérations patrimoniales	62 000 000,00	
Chapitre 926: Transferts entre sections	143 210 000,00	
Chapitre 946: Opér. Transferts entre sections		16 000 000,00
Chapitre 953: Virement section investissement		194 049 800,00
Crédits de paiement recettes		
Chapitre 925: Opérations patrimoniales	62 000 000,00	
Chapitre 926: Transferts entre sections	160 000 000,00	
Chapitre 946: Opér. Transferts entre sections		143 210 000,00
Chapitre 953: Virement section fonctionnement	194 049 800,00	

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrises d'ouvrage déléguées, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, etc.

Les amortissements

L'amortissement des biens mobiliers et immobiliers imposé par la M71 permet de constater la dépréciation de leur valeur liée à l'usure du temps en comptabilisant une dépense sur la section de fonctionnement (chapitre 946) et une recette de même valeur en section d'investissement (chapitre 926). Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne génère pas de flux de trésorerie.

En 2013, la Région amortira les biens acquis jusqu'au 31/12/2012 en fonction des durées d'amortissement votées par catégorie d'immobilisations.

Il est donc proposé d'inscrire 160 M€ en dépenses de fonctionnement (chapitre 946) et en recettes d'investissement (chapitre 926) pour constater ces amortissements.

La M71 prévoit la neutralisation des amortissements. Ce dispositif comptable vise à neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une recette d'investissement au chapitre 926 et d'une dépense de fonctionnement au chapitre 946 et ce, à hauteur du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics et aux subventions d'investissement versées. Pour l'année 2013, la neutralisation des amortissements s'élève à 124,7 M€.

Quant à l'amortissement de la DRES (Dotation Régionale aux Equipements Scolaires), l'enveloppe budgétaire s'élève à 18,2 M€ en recettes de fonctionnement (chapitre 946) et en dépenses d'investissement (chapitre 926).

En cumul, la neutralisation des amortissements spécifiques et celle de la DRES s'élèvent à 142,9 M€.

Les maîtrises d'ouvrage déléguées
Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année.

Ce transfert comptable des avances aux maîtres d'ouvrage délégués vers les comptes d'immobilisations de la collectivité est permis par un mouvement d'ordre au sein de la section d'investissement. Il donne lieu à l'intérieur du chapitre 925 à une dépense sur le compte 231 et à une recette sur le compte 238.

En conséquence, il vous est proposé d'inscrire en dépenses et en recettes 60 M€ pour les opérations des Lycées, de la Culture et des Sports sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Cessions à titre gratuit
Les cessions à titre gratuit s'analysent comme des subventions d'équipement versées en nature. Cette dépense est comptabilisée au chapitre 925 « opérations patrimoniales ».

Le même montant est inscrit en recettes pour sortir les biens du patrimoine régional.

Il est proposé d'inscrire 2 M€ en dépense et en recette au chapitre 925 « opérations patrimoniales » au titre de la mesure Ordi'Centre, correspondant au montant des ordinateurs qui seront cédés aux étudiants au cours de l'année 2013 compte tenu du marché signé en 2012.

Les travaux en régie
Les EMOP (Equipes mobiles d'Ouvriers Professionnels) réalisent des travaux de réhabilitation et de réfection des lycées. Or, ces travaux constituent sur le plan comptable des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,300 M€ en dépenses sur le chapitre 926 et en recettes sur le chapitre 946.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)
Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année à laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

La méthode comptable utilisée en M71 a été modifiée en 2008. Depuis cette date, la réforme comptable a simplifié et harmonisé budgétairement la procédure de rattachement des charges d'intérêts d'emprunt avec celle des autres charges.

Ainsi, les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2013, l'opération consiste à annuler le mandat de 2,846 M€ passé en 2012 au titre des ICNE de l'année 2011 et à passer les ICNE 2012 d'un montant prévisionnel, au 22 octobre 2012, de 4,016 M€.

Le Prélèvement pour dépenses d'investissement

Le prélèvement permet d'équilibrer le budget pour chacune des deux sections. Il correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Le solde ainsi dégagé (épargne brute) est prélevé sur la section de fonctionnement (dépense au chapitre 953) et viré à la section d'investissement (recette au chapitre 951).

Il permet, après paiement de l'annuité en capital de la dette, d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement.

Au BP 2013, le prélèvement s'élève à 194 049 800 €.

DOMAINE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le travail mené en 2011 entre les représentants de la Région et les organisations syndicales a abouti à la signature d'un protocole d'accord sur le nouveau régime indemnitaire 2012-2014.

La mise en œuvre de ce régime indemnitaire va se poursuivre en 2013, par une nouvelle augmentation, à compter du 1er février 2013, des primes versées aux agents de la Région. L'objectif d'une progression de la masse salariale à +1,5% par an est maintenu en 2013.

Parallèlement, l'année 2013 verra également la poursuite pour la troisième année consécutive, de la politique de recrutement et de maintien en emploi des travailleurs en situation de handicap dans le cadre du conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).
Ainsi, avec un taux d'emploi légal en 2012 de 6,25 %, la collectivité va poursuivre ses actions tant en termes de sensibilisation des agents qu'en termes d'aménagements de postes.

Le Conseil régional du Centre a d'ailleurs été choisi (par le collectif des Cap Emploi de la région) pour recevoir le Trophée régional des entreprises handi accueillantes 2012 pour son action en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Programme : Masse salariale

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	109 009 500,00	110 736 100,00	1 562 000,00	1 527 000,00

La masse salariale se compose des rémunérations et des charges afférentes de l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut.

La 2ème tranche du nouveau régime indemnitaire revalorisé prendra effet à compter du 1er février 2013, pour un coût annuel estimé à 1,032 M€.

Le montant total des crédits dévolus aux dépenses de personnel en 2013 s'élève à un peu plus de 110,736 M€, en augmentation de 1,726 M€ par rapport à 2012 (soit +1,58%).

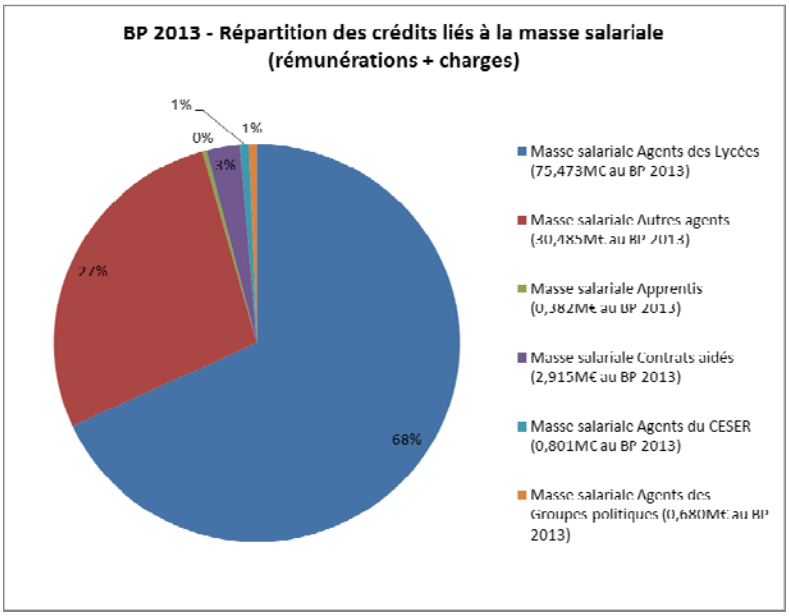

Par ailleurs, les recettes inscrites sur ce programme correspondent à des remboursements perçus au titre :
- des aides de l'Etat sur les contrats aidés,
- de trop versés sur salaires, des loyers, des frais médicaux non pris en charge,
- de trop versés sur les charges sociales,
- des indemnités journalières versées par la CPAM pour les agents non titulaires.

En 2013, ces recettes restent relativement stables par rapport à 2012.

Programme : Autres dépenses de personnel

- ***Tableaux budgétaires***

  - *Les crédits de paiement*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2013	BP n-1	BP 2013
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	6 153 900,00	6 153 900,00	1 862 000,00	1 670 000,00

Les crédits inscrits sur ce programme sont stables par rapport à ceux inscrits au BP 2012. Ils s'articulent autour de 4 axes principaux :
- Les avantages sociaux (subventions aux associations en faveur du personnel, tickets restaurant, CESU, chèques cadeaux, FNASS…) pour un montant total de 2,525 M€,
- L'environnement de travail et l'accompagnement médico-social des agents pour un total de crédits de 0,873 M€,
- La formation, dont le budget 2013 s'élève à 0,750 M€, auxquels s'ajoute la contribution versée directement au CNFPT qui passe de 0,9% à 1% de la masse salariale, retrouvant ainsi son niveau de 2011 (estimée à 0,600 M€),
- Les frais divers (frais d'annonces pour offres d'emplois, rachats de concours) et les cotisations d'assurance des risques statutaires et responsabilité civile, pour un montant total de 2,005 M€. Il est à noter que les marchés d'assurance ont été relancés et que de nouveaux contrats vont prendre effet au 1er janvier 2013. Les montants des cotisations pourraient ainsi diminuer en 2013.

Les recettes inscrites sur ce programme correspondent :

- aux remboursements de notre assureur sur les frais liés aux risques statutaires (maladie, accident du travail…)
- aux remboursements par les agents de la part restant à leur charge sur les titres de service prépayés (tickets restaurant, CESU) achetés par la Région.

En 2012, des crédits avaient été inscrits au titre des recettes attendues du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion de Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Aucune nouvelle recette n'a été inscrite au BP 2013, dans la mesure où les crédits 2012 ont été engagés et donneront lieu à report, la convention se terminant fin 2013.
Ceci explique la baisse des crédits de recette entre 2013 et 2012.

DECISIONS BUDGETAIRES

2013

A – Le vote par fonction

Le vote du budget primitif 2013 intervient selon le mode de vote par fonction adopté par l'Assemblée plénière du 16 décembre 2004 (DAP n° 04.05.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

1) L'approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et en AP/AE :

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2013

	Chap.	Libellé	CREDITS DE PAIEMENT DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT RECETTES	AP / AE DEPENSES
		SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opérations réelles			***556 018 600***	***345 178 800***	***326 669 721***
	90	***Opérations ventilées***	***308 268 600***	***56 728 800***	***326 669 721***
	900	Services généraux	20 924 500	17 950 000	1 782 000
	901	Formation professionnelle/apprentissage	12 491 100	1 700 000	16 962 000
	902	Enseignement	88 290 000	23 150 700	83 450 000
	903	Culture, sports et Loisirs	17 596 200	3 466 500	1 030 701
	904	Santé et action sociale	-	-	-
	905	Aménagement des territoires	66 782 600	-	149 303 700
	907	Environnement	6 995 400	-	3 408 320
	908	Transports	48 971 500	2 643 000	4 428 000
	909	Action économique	46 217 300	7 818 600	66 305 000
	92	***Opérations non ventilées***	***247 750 000***	***288 450 000***	-
	921	Taxes non affectées	-	-	-
	922	Dotations et participations non affectées	-	14 150 000	-
	923	Dettes et autres opérations financières	247 750 000	274 300 000	-
	954	Produit des cessions d'immobilisations	-	-	-
Opérations d'ordre			***205 210 000***	***416 049 800***	***1 000 000***
	925	Opérations patrimoniales	62 000 000	62 000 000	-
	926	Transferts entre sections	143 210 000	160 000 000	-
	95	***Chapitre de prévision sans réalisation***	-	***194 049 800***	-
	951	Virement de la section fonctionnement	-	194 049 800	-
	950	Dépenses imprévues	-	-	1 000 000
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**761 228 600**	**761 228 600**	**327 669 721**
		SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles			***678 051 730***	***888 891 530***	***39 436 000***
	93	***Opérations ventilées***	***654 080 800***	***83 187 166***	***39 436 000***
	930	Services généraux	67 170 600	16 836 000	1 050 000
	931	Formation professionnelle/apprentissage	218 872 100	62 736 666	9 725 000
	932	Enseignement	139 615 100	1 409 500	200 000
	933	Culture, sports et Loisirs	26 996 600	28 300	2 400 000
	934	Santé et action sociale	-	-	-
	935	Aménagement des territoires	8 763 400	-	5 480 000
	937	Environnement	7 927 200	18 700	120 000
	938	Transports	152 020 900	2 152 000	3 300 000
	939	Action économique	32 714 900	6 000	17 161 000
	94	***Opérations non ventilées***	***23 970 930***	***805 704 364***	-
	940	Impositions directes	-	166 955 220	-
	941	Autres impôts et taxes	-	277 864 139	-
	942	Dotations et participations non affectées	-	360 885 005	-
	943	Opérations financières	23 173 730	-	-
	944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	797 200	-	-
	945	Dotations aux provisions	-	-	-
Opérations d'ordre			***354 049 800***	***143 210 000***	***1 000 000***
	946	Opér. d'ordre de transferts entre section	160 000 000	143 210 000	-
	95	***Chapitre de prévision sans réalisation***	***194 049 800***	-	
	953	Virement à la section d'investissement	194 049 800	-	-
	952	Dépenses imprévues	-	-	1 000 000
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**1 032 101 530**	**1 032 101 530**	**40 436 000**

Au titre des crédits de paiement (CP)

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 234 070 330 € :
dont dépenses : 556 018 600 € en investissement et 678 051 730 € en fonctionnement.
dont recettes : 345 178 800 € en investissement et 888 891 530 € en fonctionnement.

En mouvements d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 559 259 800 € :
dont dépenses : 205 210 000 € en investissement et 354 049 800 € en fonctionnement.
dont recettes : 416 049 800 € en investissement et 143 210 000 € en fonctionnement.

Au sein de ces mouvements, le prélèvement pour dépenses d'investissement s'établit à 194 049 800 €.

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Le total des ouvertures ou modifications des AP-AE s'élève à 368 105 721 €, dont 327 669 721 € au titre des AP et 40 436 000€ au titre des AE.

2) Les AP et AE par fonction et par politique régionale :

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

Cette fonction comprend les "Moyens généraux" et la politique "Europe et Coopération décentralisée" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Moyens Généraux :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2012	1900		SCHEMA DIRECTEUR SYSTEMES D'INFORMATION 2012-2014	750 000,00	**1 332 000,00**
AP	2013	1001	31/12/2013	DEPENSES IMPREVUES	-	**1 000 000,00**
AE	2013	1002	31/12/2013	DEPENSES IMPREVUES	-	**1 000 000,00**

Au titre de l'Europe et Coopération décentralisée:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	8030	31/12/2015	LIFE PLUS	-	**450 000,00**
AE	2013	8031	31/12/2015	LIFE PLUS	-	**1 050 000,00**

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

Cette fonction comprend les politiques "Formations professionnelles", "Apprentissage" et "Formations sanitaires et sociales" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Formations professionnelles :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	0179	31/12/2013	EQUIPEMENTS DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-	**80 000,00**
AE	2009	0745		GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2010-2012	1 700 000,00	**75 000,00**

Au titre de l'Apprentissage :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	0180	31/12/2013	PLAN ANNUEL D EQUIPEMENTS DES CFA	-	**2 000 000,00**
AP	2012	1561		CMA 41 - GROS ENTRETIEN CFA	1 300 000,00	**-290 000,00**
AP	2013	1563	31/12/2013	MFEO SORIGNY RESTRUCTURATION PARTIELLE	-	**1 920 000,00**
AP	2013	1564	31/12/2013	AFPPREC RECONSTRUCTION ANTENNE DE BOURGES	-	**852 000,00**
AP	2013	1565	31/12/2013	LA MOUILLERE RESTRUCTURATION PARTIELLE ETS (1ERE PHASE)	-	**1 850 000,00**
AP	2013	1566	31/12/2013	BTP CFA 41 - RESTRUCTURATION CFA (EQUIPEMENTS INCLUS)	-	**9 750 000,00**

Au titre des Formations sanitaires et sociales:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	1313	31/12/2013	PPI EQUIPEMENTS SANITAIRE ET SOCIAL 2013	-	**300 000,00**
AP	2013	1315	31/12/2017	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	-	**500 000,00**
AE	2013	3008	31/12/2014	BOURSES SECTEUR SANITAIRE 2013-2014	-	**6 700 000,00**
AE	2013	3009	31/12/2014	BOURSES SECTEUR SOCIAL 2013-2014	-	**2 950 000,00**

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

Cette fonction comprend les politiques "Enseignement -Lycées" et "Enseignement supérieur" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Enseignement - Lycées :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2005	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS ET REHABILITATION	27 254 611,40	**1 035 000,00**
AP	2008	0014		EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	57 170 000,00	**7 800 000,00**
AP	2009	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	34 315 000,00	**7 880 000,00**
AP	2012	0014		EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	23 810 000,00	**3 050 000,00**
AP	2013	0014	31/12/2013	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	-	**1 500 000,00**
AP	2007	0934		RESTRUCTURATION LP NADAUD	2 500 000,00	**10 500 000,00**
AP	2012	1214		GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	10 355 000,00	**80 000,00**
AP	2013	1214	31/12/2013	GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	-	**4 315 000,00**
AP	2012	1216		ACCESSIBILITE	5 250 000,00	**5 000 000,00**
AP	2013	1216	31/12/2013	ACCESSIBILITE	-	**200 000,00**
AP	2012	1955		EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	15 000 000,00	**500 000,00**
AP	2013	1955	31/12/2013	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES / AN	-	**14 500 000,00**
AP	2013	0007	31/12/2013	ACQUISITION RENOUVELLEMENT REPARATIONS DE BIENS	-	**13 940 000,00**
AP	2013	0012	31/12/2013	AIDE A L'INVESTISSEMENT DS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT	-	**4 900 000,00**
AP	2013	0013	31/12/2013	ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	-	**5 800 000,00**

Au titre de l'Enseignement supérieur :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	0460	31/12/2013	UNIVERSITE NUMERIQUE	-	**250 000,00**
AE	2013	0475	31/12/2013	MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS	-	**200 000,00**
AP	2013	1475	31/12/2013	FOURNITURE D'ORDINATEURS PORTABLES	-	**2 200 000,00**

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Cette fonction comprend les politiques "Culture" et "Sports" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de la Culture :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	0006	31/12/2013	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	-	90 000,00
AP	2013	0293	31/12/2013	FRRAB	-	20 000,00
AP	2013	0315	31/12/2013	ITINERANCE REGIONALE	-	60 000,00
AP	2013	0717	31/12/2013	FRAC ACQUISITION D'OEUVRES	-	80 000,00
AP	2013	0880	31/12/2013	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	-	80 000,00
AP	2013	1124	31/12/2013	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES MUSEES ET INSTITUTIONS D'ARTS PLASTIQUES	-	50 000,00
AP	2013	1305	31/12/2013	FRAM ET FRAR	-	130 000,00
AP	2013	1447	31/12/2013	CULTURE O CENTRE	-	30 000,00
AP	2013	1449	31/12/2013	CICLIC	-	90 000,00
AP	2013	1899	31/12/2013	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE	-	1 620 000,00
AP	2013	3004	31/12/2013	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	-	10 000,00
AP	2013	3108	31/12/2013	CHAUMONT INVESTISSEMENT	-	50 000,00
AP	2013	4120	31/12/2015	FRAC : MAINTENANCE DES SITES	-	90 000,00
AP	2013	7100	31/12/2017	GP- CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE 3	-	600 000,00
AP	2009	7110		GP - CIMAC CONCOURS TRAVAUX EQUIPEMENTS	11 465 000,00	-11 263 849,19
AP	2013	7120	31/12/2013	GP - REHABILITATION DES TANNERIES D'AMILLY	-	1 259 000,00
AP	2013	7122	31/12/2013	GP - REHABILITATION DE L'ANTREPEAUX A BOURGES	-	769 000,00
AP	2013	7123	31/12/2013	GP - CREATION DE RESIDENCES CINEMA D'ANIMATION DANS LE QUARTIER ROCHAMBEAU A VENDOME	-	1 366 550,00

Au titre des Sports :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2013	0454	31/12/2016	PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LIGUES	-	2 400 000,00
AP	2013	0458	31/12/2013	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	-	1 100 000,00
AP	2013	0459	31/12/2013	CONSTRUCTION INSTALLATIONS SPORTIVES	-	1 500 000,00
AP	2013	0487	31/12/2013	AIDE A L'EQUIPEMENT DES ELITES	-	100 000,00
AP	2013	1121	31/12/2016	CREPS: INVESTISSEMENT	-	200 000,00
AP	2013	1127	31/12/2014	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLOIS: CONSTRUCTION D'UNE SA	-	3 000 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Cette fonction comprend les politiques "Territoires solidaires" et "Technologies d'information et de communication" de l'architecture par politique régionale.

Au titre des Territoires solidaires :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	0702	31/12/2013	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FONDS SUD	-	2 000 000,00
AP	2013	1610	31/12/2018	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 3EME GROUPE	-	550 000,00
AE	2008	1702		CONTRATS REGIONAUX AGGLO 3G (FONCT)	1 641 000,00	1 000 000,00
AP	2013	1703	31/12/2018	CR AGGLO/PAYS CHATEAUROUX ET CASTELROUSSIN 3G	-	15 740 000,00
AP	2013	1709	31/12/2018	CR AGGLO PAYS BLOIS 3G	-	17 830 000,00
AE	2013	1710	31/12/2018	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL 3EME GROUPE (Fonct)	-	4 800 000,00
AP	2013	1711	31/12/2018	CR AGGLO DREUX 3G	-	8 040 000,00
AP	2013	1712	31/12/2018	CRST MONTARGIS	-	8 850 000,00
AP	2013	1713	31/12/2018	CRST TOURS	-	41 520 000,00
AP	2013	1773	31/12/2013	FONDS SUD : AEROPORT DE CHATEAUROUX	-	845 000,00
AP	2013	1864	31/12/2018	CRP TOURAINE COTE SUD	-	7 500 000,00
AP	2013	1865	31/12/2018	CRP CHINONAIS	-	9 550 000,00
AP	2013	1868	31/12/2018	CRST GRANDE SOLOGNE	-	5 869 000,00
AP	2012	1871		CRP GIENNOIS	5 737 000,00	-5 737 000,00
AP	2013	1872	31/12/2018	CRP VIERZON	-	8 005 000,00
AP	2013	1876	31/12/2018	CRST PAYS BOURGES	-	7 460 000,00
AP	2013	1878	31/12/2018	CRST GIENNOIS	-	6 700 000,00
AP	2013	1879	31/12/2018	CRST ISSOUDUN	-	6 870 000,00
AP	2008	1923		CONTRAT VILLE MOYENNE DE BLERE	288 300,00	-288 300,00
AP	2008	1924		CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE LOCHES	409 000,00	-409 000,00
AP	2013	1924	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE LOCHES	-	409 000,00
AP	2008	1925		CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE CHINON	549 000,00	-549 000,00
AP	2013	1925	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE CHINON	-	549 000,00
AP	2013	1927	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE MONTLOUIS	-	699 000,00
AP	2009	1929		CONTRAT VILLE MOYENNE - VIERZON	1 872 000,00	-1 872 000,00
AP	2013	1929	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE VIERZON	-	1 872 000,00
AP	2009	1933		CONTRAT VILLE MOYENNE - BEAUGENCY (2)	448 000,00	-448 000,00
AP	2013	1933	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE BEAUGENCY	-	486 000,00
AP	2009	1934		CONTRAT VILLE MOYENNE - AUNEAU	244 000,00	-244 000,00
AP	2009	1935		CONTRAT VILLE MOYENNE - MEHUN SUR YEVRE	454 000,00	-454 000,00
AP	2009	1936		CONTRAT VILLE MOYENNE - NOGENT LE ROTROU	726 000,00	-726 000,00
AP	2013	1936	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE NOGENT LE ROTROU	-	352 000,00
AP	2011	1942		CONTRAT VILLE MOYENNE SAINT-AMAND-MONTROND	721 000,00	-721 000,00
AP	2013	1942	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE SAINT-AMAND-MONTROND	-	721 000,00
AP	2012	1943		CONTRAT VILLE MOYENNE AMBOISE	793 000,00	-793 000,00
AP	2013	1943	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE AMBOISE	-	800 000,00
AP	2012	1944		CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAU-RENAULT	349 000,00	-349 000,00
AP	2013	1944	31/12/2018	ENVELOPPE ADDITIONNELLE CHATEAU-RENAULT	-	349 000,00
AP	2013	1947	31/12/2018	CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAUDUN	-	916 000,00
AE	2008	18005		CG 18 - FONDS DE GARANTIE POUR LE LOGEMENT DES JEUNES	345 000,00	-345 000,00
AP	2008	28003		CG 28 - HEBERGEMENTS DES PERSONNES AGEES	2 140 000,00	-2 140 000,00
AP	2008	28004		CG 28 - LOGEMENT 28	2 650 000,00	600 000,00
AP	2008	28005		CG 28 - RESIDENCES ADAPTEES DES PERSONNES AGEES	300 000,00	-300 000,00
AP	2008	28009		CG 28 - FONDS ZA	943 000,00	-943 000,00
AP	2011	28007		CG 28 - RESTRUCTURATION ARCHIVES DEPARTEMENTALES	200 000,00	300 000,00
AP	2013	28016	31/12/2014	CG 28 - TRES HAUT DEBIT	-	2 500 000,00
AP	2013	28017	31/12/2013	CG 28 - ETUDE BATIMENT COSMETIC VALLEY	-	200 000,00
AP	2008	36002		CG36 - LOGEMENT	25 000,00	-25 000,00
AE	2008	36003		CG36 - LOGEMENT (FONCT)	147 000,00	25 000,00
AP	2008	45003		CG45 - LOGEMENT	300 000,00	-300 000,00
AP	2013	45012	31/12/2013	CG 45 - ZA 45	-	2 320 000,00
AP	2013	45013	31/12/2013	CG 45 - TRES HAUT DEBIT	-	5 000 000,00
AP	2013	45014	31/12/2013	CG 45 - ETUDE ZAC DESSAUX	-	200 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Cette fonction correspond à la politique "Environnement" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2009	1106		RNR LA MORELLIERE 37	147 000,00	**-147 000,00**
AP	2010	1101		RNR ETANG DE NARBONNE (37)	126 000,00	**-126 000,00**
AP	2010	1109		RNR LE PLANTON (18)	147 000,00	**-147 000,00**
AP	2010	1113		RNR ETANG DE CERCANCEAUX (45)	126 000,00	**-126 000,00**
AP	2011	1116		RNR LES PATURES (45)	126 000,00	**-126 000,00**
AP	2011	1117		RNR COTE DU PRIEUR (28)	147 000,00	**-147 000,00**
AE	2013	1146	31/12/2013	RNR MARAIS DE TALIGNY - 37	-	**60 000,00**
AE	2013	1147	31/12/2013	RNR ETANG FOUCAULT - 36	-	**60 000,00**
AP	2013	1952	31/12/2013	MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	-	**300 000,00**
AP	2013	7300	31/12/2013	GP - ADEME ENERGIES RENOUVELABLES	-	**700 000,00**
AP	2013	7301	31/12/2013	GP - ADEME BATIMENTS DURABLES	-	**260 000,00**
AP	2013	7302	31/12/2013	GP - ADEME EMERGENCE DE LA DEMANDE	-	**350 000,00**
AP	2013	7305	31/12/2013	VT - ADEME - LIG'AIR	-	**90 000,00**
AP	2013	7900	31/12/2013	CPIER - OUVRAGES DOMANIAUX ET SECURITE CIVILE - PROG 2013	-	**2 527 320,00**

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Cette fonction correspond à la politique "Transports et déplacements" de l'architecture par politique régionale.

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2004	0901		BARREAU MASSY-VALENTON	3 516 000,00	**3 258 000,00**
AP	2009	1076		LGV PARIS-CLERMONT ETUDES ET TRAVAUX	370 000,00	**170 000,00**
AP	2013	1417	31/12/2014	ADAPTATION MATERIEL LIGNE LE BLANC ARGENT	-	**1 000 000,00**
AE	2013	1410	31/12/2013	AIDE COMPLEMENTAIRE MOBILITE PROFESSIONNELLE QUOTIDIENNE	-	**3 300 000,00**

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

Cette fonction comprend les politiques "Economie - Innovation", "Recherche, Technologie et Innovation" et "Tourisme" de l'architecture par politique régionale.

Au titre de l'Economie - Innovation:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AE	2013	0584	31/12/2013	CAP ASSO	-	10 000 000,00
AP	2013	0719	31/12/2013	CENTRECO	-	20 000,00
AP	2013	0791	31/12/2013	PFIL	-	800 000,00
AP	2013	0929	31/12/2013	CAP SOLIDAIRE	-	150 000,00
AP	2013	1260	31/12/2013	SCOP	-	300 000,00
AP	2013	1759	31/12/2013	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	-	2 500 000,00
AE	2013	1761	31/12/2013	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT	-	300 000,00
AP	2013	1769	31/12/2013	CAP ARTISANAT CREATION	-	3 700 000,00
AP	2013	1789	31/12/2013	AIDE A LA CREATION	-	50 000,00
AE	2013	3706	31/12/2013	GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS - COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS	-	126 000,00
AP	2013	4000	31/12/2013	CAP CREATION CENTRE	-	1 000 000,00
AP	2013	4001	31/12/2013	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	-	7 000 000,00
AP	2013	4002	31/12/2013	CAP EMPLOI CENTRE	-	3 000 000,00
AE	2013	4003	31/12/2013	CAP FORMATION CENTRE	-	1 000 000,00

Au titre de la Recherche, Technologie et Innovation:

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	0422	31/12/2013	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE ET AUX POLES DE COMPETITIVITE	-	750 000,00
AE	2013	0472	31/12/2013	BOURSES DOCTORALES	-	4 335 000,00
AP	2013	0850	31/12/2013	APPEL A PROJETS 2013	-	12 100 000,00
AP	2013	0897	31/12/2013	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	-	1 875 000,00
AP	2013	1422	31/12/2013	SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE SSEE	-	800 000,00
AP	2013	1429	31/12/2013	AMBITION R&D 2020	-	30 000 000,00
AE	2013	1850	31/12/2013	APPEL A PROJETS	-	1 400 000,00

Au titre du Tourisme :

n° Enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant initial	Création Modification
AP	2013	0068	31/12/2013	CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	-	**1 400 000,00**
AP	2013	0078	31/12/2013	ITINERAIRES DE RANDONNEES	-	**10 000,00**
AP	2013	0984	31/12/2014	CAP HEBERGEMENTS STRUCTURANTS	-	**500 000,00**
AP	2013	1219	31/12/2013	TOURISME EQUESTRE	-	**50 000,00**
AP	2013	1229	31/12/2013	CAP INNOVATION TOURISTIQUE	-	**300 000,00**

B – Le vote de l'Architecture par Politique Régionale

Le budget primitif est également voté en application du règlement financier adopté par l'Assemblée plénière du 24 juin 2010 (DAP n° 10.03.04).

Conformément à l'article 3 du règlement financier, le budget (crédits de paiement et AP-AE) est présenté et voté selon l'architecture par politique régionale.

Répartition par politique des Dépenses, Recettes et Autorisations pluriannuelles

TOTAL INTERVENTIONS REGIONALES	BP 2012 DEPENSES	BP 2013 DEPENSES	BP 2012 RECETTES	BP 2013 RECETTES	BP 2013 AP et AE
	822 988 800	**825 168 200**	**81 163 100**	**82 450 600**	**364 773 721**
Total Investissement	310 780 600	305 551 100	34 230 500	33 943 100	325 337 721
Total Fonctionnement	512 208 200	519 617 100	46 932 600	48 507 500	39 436 000
FORMATION PROFESSIONNELLE	**78 729 000**	**78 729 000**	**1 000 000**	**1 000 000**	**155 000**
Investissement	90 000	90 000	0	0	80 000
Fonctionnement	78 639 000	78 639 000	1 000 000	1 000 000	75 000
APPRENTISSAGE	**108 563 500**	**109 101 400**	**23 275 000**	**23 535 000**	**16 082 000**
Investissement	9 653 500	9 597 400	0	1 700 000	16 082 000
Fonctionnement	98 910 000	99 504 000	23 275 000	21 835 000	0
ENSEIGNEMENT LYCEES	**137 228 000**	**139 278 000**	**9 047 500**	**8 562 500**	**81 000 000**
Investissement	80 000 000	81 000 000	500 000	365 000	81 000 000
Fonctionnement	57 228 000	58 278 000	8 547 500	8 197 500	0
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	**43 290 100**	**43 532 800**	**500 000**	**500 000**	**10 450 000**
Investissement	2 361 000	2 803 700	0	0	800 000
Fonctionnement	40 929 100	40 729 100	500 000	500 000	9 650 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	**10 136 000**	**10 200 000**	**0**	**0**	**2 650 000**
Investissement	7 176 000	7 290 000	0	0	2 450 000
Fonctionnement	2 960 000	2 910 000	0	0	200 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	**27 165 600**	**27 677 100**	**40 000**	**0**	**51 260 000**
Investissement	18 505 100	19 016 600	40 000	0	45 525 000
Fonctionnement	8 660 500	8 660 500	0	0	5 735 000
CULTURE	**36 841 500**	**34 807 800**	**3 752 000**	**2 061 800**	**-4 869 299**
Investissement	12 567 900	11 116 600	3 733 800	2 033 500	-4 869 299
Fonctionnement	24 273 600	23 691 200	18 200	28 300	0
SPORTS	**13 006 800**	**9 785 000**	**4 010 000**	**1 433 000**	**8 300 000**
Investissement	9 601 400	6 479 600	4 010 000	1 433 000	5 900 000
Fonctionnement	3 405 400	3 305 400	0	0	2 400 000
TERRITOIRES SOLIDAIRES	**73 278 000**	**70 755 300**	**0**	**0**	**154 783 700**
Investissement	67 803 300	65 491 900	0	0	149 303 700
Fonctionnement	5 474 700	5 263 400	0	0	5 480 000
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	**5 235 500**	**4 790 700**	**0**	**0**	**0**
Investissement	1 291 500	1 290 700	0	0	0
Fonctionnement	3 944 000	3 500 000	0	0	0
ENVIRONNEMENT	**15 248 000**	**14 922 600**	**0**	**18 700**	**3 528 320**
Investissement	6 955 200	6 995 400	0	0	3 408 320
Fonctionnement	8 292 800	7 927 200	0	18 700	120 000
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	**193 388 100**	**200 992 400**	**1 850 000**	**4 795 000**	**7 728 000**
Investissement	49 037 700	48 971 500	1 273 000	2 643 000	4 428 000
Fonctionnement	144 350 400	152 020 900	577 000	2 152 000	3 300 000
TOURISME	**10 140 000**	**9 340 100**	**0**	**0**	**2 260 000**
Investissement	6 042 000	5 200 700	0	0	2 260 000
Fonctionnement	4 098 000	4 139 400	0	0	0
ECONOMIE INNOVATION	**43 542 700**	**41 915 000**	**8 082 100**	**7 824 600**	**29 946 000**
Investissement	22 839 000	22 000 000	8 073 700	7 818 600	18 520 000
Fonctionnement	20 703 700	19 915 000	8 400	6 000	11 426 000
EUROPE ET COOPERATION DECENTRALISEE	**27 196 000**	**29 341 000**	**29 606 500**	**32 720 000**	**1 500 000**
Investissement	16 857 000	18 207 000	16 600 000	17 950 000	450 000
Investissement gestion déléguée des fonds européens	*16 600 000*	*17 950 000*	*16 600 000*	*17 950 000*	
Investissement coopération	*257 000*	*257 000*	*0*	*0*	
Fonctionnement	10 339 000	11 134 000	13 006 500	14 770 000	1 050 000
Fonctionnemment gestion déléguée des fonds européens	8 905 000	9 770 000	13 006 500	14 770 000	
Fonctionnement coopération	*1 434 000*	*1 364 000*			

TOTAL MOYENS GENERAUX	BP 2012 DEPENSES	BP 2013 DEPENSES	BP 2012 RECETTES	BP 2013 RECETTES	BP 2013 AP et AE
	404 857 100	**408 902 130**	**1 146 682 800**	**1 151 619 730**	**3 332 000**
Total Investissement	246 581 600	250 467 500	311 679 100	311 235 700	2 332 000
Total Fonctionnement	158 275 500	158 434 630	835 003 700	840 384 030	1 000 000
COMMUNICATION	**4 800 000**	**4 600 000**	**0**	**0**	**0**
Investissement	0	0	0	0	
Fonctionnement	4 800 000	4 600 000	0	0	
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	**16 530 700**	**16 488 400**	**76 000**	**81 000**	**1 332 000**
Investissement	2 746 600	2 717 500	0	0	1 332 000
Fonctionnement	13 784 100	13 770 900	76 000	81 000	
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	**268 363 000**	**270 923 730**	**1 143 182 800**	**1 148 341 730**	**2 000 000**
Investissement	243 835 000	247 750 000	311 679 100	311 235 700	1 000 000
Fonctionnement	24 528 000	23 173 730	831 503 700	837 106 030	1 000 000
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	**115 163 400**	**116 890 000**	**3 424 000**	**3 197 000**	**0**
Investissement	0	0	0	0	
Fonctionnement	115 163 400	116 890 000	3 424 000	3 197 000	

TOTAL GENERAL AVEC DETTE ET GESTION DELEGUEE DES FONDS EUROPEENS	**1 227 845 900**	**1 234 070 330**	**1 227 845 900**	**1 234 070 330**	**368 105 721**
Investissement	**557 362 200**	**556 018 600**	**345 909 600**	**345 178 800**	**327 669 721**
Fonctionnement	**670 483 700**	**678 051 730**	**881 936 300**	**888 891 530**	**40 436 000**

TOTAL GENERAL HORS FONDS EUROPEENS ET REAMENAGEMENT DE LA DETTE	**1 002 340 900**	**1 006 350 330**	**998 239 400**	**1 001 350 330**	
Investissement	**340 762 200**	**338 068 600**	**129 309 600**	**127 228 800**	
Fonctionnement	**661 578 700**	**668 281 730**	**868 929 800**	**874 121 530**	

C – Les dispositions fiscales

FISCALITE DIRECTE

Les taux de la Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et des Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) sont fixés au niveau national. La Région n'a donc aucun pouvoir de taux sur ces nouvelles impositions.

Le produit fiscal issu de la CVAE et des IFER attendu en 2013 s'établit à 167 497 726 €.

RAPPEL DES EXONERATIONS FISCALES EN VIGUEUR

Pour rappel, le maintien de l'ensemble des dispositifs d'exonération de taxe professionnelle antérieurs à la réforme a été voté en DM2 2012, afin qu'ils soient également applicables pour la CVAE et la CFE : à savoir l'exonération totale de la taxe professionnelle des **entreprises de spectacles** (article 1464A, alinéa 1 du Code général des impôts), l'exonération des **entreprises nouvelles** et des reprises d'établissements en difficulté au titre des deux années suivant leur création (article1464 B alinéa 2 du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **en faveur de l'aménagement du territoire** (article 1465 du Code Général des Impôts).

A compter de 2012, sont entrées en vigueur l'exonération **de CVAE en faveur des établissements de spectacles cinématographiques classés « art et essai »** (articles 1464 A et 1586 nonies du Code Général des Impôts) ainsi que l'exonération **de CVAE pour les librairies indépendantes** (Article 70 de la LFR 2007 et article 1464 I du Code Général des Impôts). Ces exonérations sont reconduites en 2013.

FISCALITE INDIRECTE

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1599 quaterdecies, sexdecies et novodecies A ;

Le tarif de la taxe sur les cartes grises est fixé à 41,82 €/CV.

L'exonération totale de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules qui fonctionnent exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié est reconduite.

Le tarif de la taxe sur les permis de conduire est maintenu à 0 €.

D – La gestion de la dette et de la trésorerie

Les principes suivants de négociation et de gestion qui gouverneront l'utilisation, par l'exécutif régional, des contrats de couverture du risque de taux d'intérêt concernant l'encours de la dette sont adoptés :

1° La Région souhaite se prémunir contre les risques de taux et utiliser pour cela les instruments de couverture de risque de taux.

2° Les contrats de couverture de risque de taux porteront sur une durée maximale de dix années.

3° La dette susceptible d'être protégée ainsi est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2013 : 601,3 M€ (capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre prévisionnel pour 2012 de 63 M€)

4° Les références de taux utilisés peuvent être l'EONIA, le T4M, le TAM, le TAG, l'EURIBOR, le TME, ou les taux couramment utilisés par les marchés financiers.

5° Les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

6° L'assemblée plénière sera informée des opérations réalisées et disposera des éléments chiffrés faisant apparaître le bilan coût-avantage.

Le Président, pour l'exercice 2013, est autorisé à exécuter, dans le cadre ainsi défini, toute opération de négociation et de gestion subséquente, et notamment :

- consulter les établissements de crédit agréés avec mise en concurrence d'au moins deux d'entre eux,
- conclure et dénouer les opérations de marché ci-dessus mentionnées,
- signer les contrats,
- passer les ordres nécessaires auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée.

Le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 160 M€.

F – Les dispositions diverses

BAREME DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN 2013

I - APPRENTISSAGE

A – Coût standard apprenti par niveau de formation :

- ✓ formations de niveaux II et I ..... 8 107 €
- ✓ formations de niveau III ..... 5 965 €
- ✓ formations de niveau IV ..... 4 503 €
- ✓ formations de niveau V ..... 3 265 €

B - Forfait logement (par nuitée) .....4,00 €

C - Forfait transport :

Les dépenses de transport concernent les déplacements des jeunes pour se rendre en formation dans les CFA. Le coût forfaitaire des dépenses de transport des apprentis est fixé conformément au tableau ci-après.

Qualité de l'apprenti(e)	Distances domicile apprenti(e) - CFA	Aides forfaitaires régionales par année scolaire
Externe ou 1/2 pensionnaire	De 6 à 25 kms	203 €
	De 26 à 50 kms	263 €
	De 51 à 75 kms	294 €
	Au-delà de 75 kms	324 €
Interne	De 6 à 25 kms	65 €
	De 26 à 50 kms	101 €
	De 51 à 75 kms	131 €
	De 76 à 100 kms	167 €
	+ de 100 kms	294 €

D - Forfait par repas ..... 1,13 €

II – DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance)

- forfait standard apprenant .....4 279 €
- forfait logement et forfait repas : identiques à ceux des CFA.

COUTS STANDARDS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2013

Nouvelle méthodologie de calcul de la subvention de fonctionnement des Etablissements de Formations Sanitaires et Sociales

COUTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SANITAIRES

Formations	Coût standard régional (en euros par apprenants)
Aide-soignant(e)	4 290 €
Auxiliaire de puériculture	6 070 €
Ambulancier	1 890 €
Infirmier(e)	6 270 €
Puéricultrice	5 320 €
Infirmier(e) anesthésiste	4 540 €
Infirmier(e) de bloc opératoire	5 250 €
Cadre de santé	7 970 €
Masseur Kinésithérapeute	4 950 €
Technicien en laboratoire médical	5 810 €
Manipulateur d'électroradiologie médicale	6 110 €
Préparateur en pharmacie hospitalière	6 380 €
Sage-femme	6 930 €

COUTS STANDARDS REGIONAUX – FORMATIONS SOCIALES

Formations	Coût standard régional (en euros par apprenants)
Aide médico-psychologique	3 590 €
Educateur de jeunes enfants	7 160 €
Educateur spécialisé	5 620 €
Moniteur-Educateur	5 560 €
Assistant(e) de service social	7 040 €
Technicien de l'intervention sociale et familiale	6 220 €
Educateur technique spécialisé	4 020 €

PARTICIPATION DES FAMILLES A LA REMUNERATION DU PERSONNEL DE SERVICE D'HEBERGEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA (Établissements régionaux d'enseignement adapté) et des lycées Jean Lurçat et Jean de la Taille,
- de conserver le taux de prélèvement à 21% de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage) perçues lorsque la fabrication des repas et assurée par le service annexe de restauration et d'hébergement, et à 10 % lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire extérieur.
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

AUTORISATIONS

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2013 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

MODIFICATION DES DATES LIMITES D'AFFECTATION POUR LES AP / AE

ENSEIGNEMENT - LYCEES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902-222	2008	0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	31/12/2012	31/12/2013
902-222	2009	0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	31/12/2011	31/12/2013
902-222	2012	0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	31/12/2012	31/12/2013
902-222	2012	1214	GROSSES REPARATIONS ET GROS ENTRETIENS	31/12/2012	31/12/2013
902-222	2012	1216	ACCESSIBILITE	31/12/2012	31/12/2013
902-222	2012	1215	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	31/12/2012	31/12/2013
APPRENTISSAGE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
901-12	2011	1558	CMA 37 - EQUIPEMENTS LOURDS SUITE TRAVAUX	31/12/2011	31/12/2013
FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
901-13	2008	1010	PPI SANITAIRE ET SOCIAL	31/12/2012	31/12/2015
901-13	2011	1004	IFAS DE BOURGES	31/12/2012	31/12/2013
901-13	2011	1011	RENOVATION DE L'ECOLE DE CHALETTE SUR LOING	31/12/2012	31/12/2015
TERRITOIRES SOLIDAIRES					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
905-52.2	2009	1932	CONTRAT VILLE MOYENNE - PITHIVIERS 2G	31/12/2013	31/12/2017
905-53.1	2009	1835	CRP BRENNE	31/12/2012	31/12/2014
905-53.1	2009	1836	CRP SANCERRE SOLOGNE	31/12/2012	31/12/2015
905-53.1	2009	1837	CRP VENDOMOIS	31/12/2012	31/12/2015
905-52.2	2011	1939	CONTRAT VILLE MOYENNE - LE BLANC 2G	31/12/2015	31/12/2017
905-54	2009	1772	RENOVATION URBAINE : ENVELOPPE DE SOLIDARITE	31/12/2012	31/12/2020
905-52.1	2010	1462	CR AGGLO ORLEANS 3G	31/12/2013	31/12/2014
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS					
Chapitre-fonction	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
908-823	2008	1341	RN TRANSFEREE DPT LOIR ET CHER	-	31/12/2014
908-812	2009	1076	LGV PARIS CLERMONT ETUDES	31/12/2011	31/12/2013
908-812	2011	2903	LGV SEA	31/12/2012	31/12/2020
908-812	2008	1093	AMENAGEMENT DES QUAIS ET DES GARES	31/12/2012	31/12/2015
908-812	2010	1180	PLAN VELO 1ère tranche	31/12/2012	31/12/2013
908-812	2010	1181	AFFICHEURS	31/12/2012	31/12/2014

ANNULATIONS-CLOTURES DES AP / AE

Abandon de projet

N° AP/AE	Libellés	Montant voté	Montant annulé
AP 2008 - 1923	CONTRAT VILLE MOYENNE DE BLERE	288 300,00	**-288 300,00**
AP 2009 - 1106	RNR LA MORELLIERE 37	147 000,00	**-147 000,00**
AP 2010 - 1101	RNR ETANG DE NARBONNE (37)	126 000,00	**-126 000,00**
AP 2010 - 1109	RNR LE PLANTON (18)	147 000,00	**-147 000,00**
AP 2010 - 1113	RNR ETANG DE CERCANCEAUX (45)	126 000,00	**-126 000,00**
AP 2011 - 1116	RNR LES PATURES (45)	126 000,00	**-126 000,00**
AP 2011 - 1117	RNR COTE DU PRIEUR (28)	147 000,00	**-147 000,00**
AP 2011 - 1942	CONTRAT VILLE MOYENNE SAINT-AMAND-MONTROND	721 000,00	**-721 000,00**
AP 2009 - 7110	GP - CIMAC CONCOURS TRAVAUX EQUIPEMENTS	11 465 000,00	**-11 263 849,19**

Transformée en nouvelle enveloppe

N° AP/AE	Libellés	Montant voté	Montant annulé
AP 2008 - 1924	CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE LOCHES	409 000,00	**-409 000,00**
AP 2008 - 1925	CONTRAT DE VILLE MOYENNE DE CHINON	549 000,00	**-549 000,00**
AP 2009 - 1933	CONTRAT VILLE MOYENNE - BEAUGENCY (2)	448 000,00	**-448 000,00**
AP 2009 - 1934	CONTRAT VILLE MOYENNE - AUNEAU	244 000,00	**-244 000,00**
AP 2009 - 1935	CONTRAT VILLE MOYENNE - MEHUN SUR YEVRE	454 000,00	**-454 000,00**
AP 2009 - 1936	CONTRAT VILLE MOYENNE - NOGENT LE ROTROU	726 000,00	**-726 000,00**
AP 2012 - 1943	CONTRAT VILLE MOYENNE SAINT-AMAND-MONTROND	721 000,00	**-721 000,00**
AP 2012 - 1944	CONTRAT VILLE MOYENNE CHATEAU-RENAULT	349 000,00	**-349 000,00**

Changement d'architecture

N° AP/AE	Libellés	Montant voté	Montant annulé
AP 2012 - 1871	CRP GIENNOIS	5 737 000,00	**-5 737 000,00**